



KEOLIS S.A.
Etats financiers consolidés
31 décembre 2022

Table des matières

A. Etats financiers consolidés	3
1. Compte de Résultat	3
2. Etat du résultat Global	4
3. Etat de la situation financière	5
4. Tableau de variation des capitaux propres	6
5. Tableau des flux de trésorerie	7
B. Notes annexes aux états financiers consolidés.....	8
1. Informations générales	8
2. Principales méthodes comptables	8
2.1. Référentiel comptable.....	8
2.2. Evolution en matière de principes comptables	8
2.3. Recours à des appréciations du Management dans l'application des normes comptables Groupe ...	9
2.4. Principes comptables.....	10
3. Faits marquants de l'exercice 2022	29
4. Notes relatives au compte de résultat consolidé	31
4.1. Charges de personnel	31
4.2. Résultat opérationnel.....	31
4.3. Calcul de l'EBITDA	32
4.4. Quote-part du résultat net des participations mises en équivalence.....	32
4.5. Résultat financier.....	32
4.6. Impôt.....	33
5. Notes relatives à l'état de la situation financière consolidée	35
5.1. Goodwill.....	35
5.2. Autres immobilisations incorporelles.....	37
5.3. Immobilisations corporelles	37
5.4. Droits d'utilisation	38
5.5. Titres mis en équivalence	39
5.6. Actifs financiers courants et non courants	40
5.7. Stocks.....	40
5.8. Créances d'exploitation et diverses	41
5.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie	41
5.10. Capitaux propres	42
5.11. Emprunts et dettes financières	43
5.12. Actifs et passifs par catégorie.....	44
5.13. Gestion des risques et instruments financiers dérivés.....	45
5.14. Provisions	54
5.15. Dettes d'exploitation et diverses	59
6. Engagements hors état de la situation financière et obligations contractuelles	60
7. Litiges et passifs éventuels	60
8. Transactions avec les parties liées	61
8.1. Transactions avec GROUPE KEOLIS S.A.S. et le Groupe EFFIA	61
8.2. Transactions avec les coentreprises et entreprises associées	61
8.3. Rémunération des dirigeants clés du Groupe.....	62
9. Evénements postérieurs à la clôture	62
10. Périmètre de consolidation	62
10.1. Filiales	62
10.2. Co-entreprises et entreprises associées.....	69

A. Etats financiers consolidés

1. Compte de Résultat

(en millions d'euros)	Note	31/12/2022	31/12/2021
Chiffre d'affaires		6 372,6	6 013,0
Autres produits liés à l'activité		37,9	15,5
Produits des activités ordinaires		6 410,5	6 028,5
Sous-traitance		(233,8)	(185,2)
Achats consommés et charges externes		(1 917,3)	(1 802,1)
Impôts et taxes		(24,3)	(24,5)
Charges de personnel, intéressement, participation	4.1	(3 703,5)	(3 437,4)
Autres produits opérationnels		1,2	7,4
Autres charges opérationnelles		(16,5)	(17,2)
Dotations nettes aux provisions sur actifs courants		(0,4)	0,6
Dotations nettes aux amortissements et autres provisions		(353,0)	(400,7)
Résultat de cession sur immobilisations récurrent		(5,6)	(3,6)
Quote-part de reprise de subvention		11,4	9,7
Résultat opérationnel récurrent		168,6	175,5
Autres produits non récurrents	4.2	20,1	80,5
Autres charges non récurrentes	4.2	(53,5)	(81,9)
Dotation aux amortissements des droits contractuels et autres	4.2	(4,3)	(3,9)
Résultat de cession des immos non récurrent		1,2	6,7
Résultat opérationnel avant participations mises en équivalence	4.2	132,1	176,9
Quote-part du résultat des entreprises associées	4.4	15,9	(11,6)
Résultat opérationnel après participations mises en équivalence		148,0	165,3
Coût endettement financier net	4.5	4,6	3,6
Autres produits financiers	4.5	23,2	1,4
Autres charges financières	4.5	(36,1)	(29,4)
Résultat financier		(8,4)	(24,4)
Résultat net avant impôt		139,6	140,9
Charges d'impôts	4.6	(63,3)	(66,5)
Résultat net de l'exercice		76,3	74,4
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-
Résultat net consolidé		76,3	74,4
Part du résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		(16,2)	(22,8)
Résultat net (part du groupe)		60,1	51,6

2. Etat du résultat Global

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net	76,3	74,4
Gains (pertes) actuariels liés aux régimes de retraites à prestations définies	10,3	0,5
Gains (pertes) latents liés à réévaluation à la juste valeur des titres de participation non consolidés	0,0	(0,1)
Impôts sur écarts actuariels des régimes à prestations définies	(2,7)	(0,2)
Quote-part dans les autres éléments du résultat global non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Eléments non recyclables en résultat	7,6	0,3
Ecart de conversion et autres	(17,8)	(1,6)
Impôts sur variation des écarts de conversion	0,6	0,0
Gains (pertes) latents	0,7	8,6
<i>instruments de couverture</i>	<i>0,7</i>	<i>8,7</i>
<i>variation de juste valeur des actifs</i>	<i>0,0</i>	<i>(0,1)</i>
Impôts sur les éléments recyclables	0,3	(2,4)
Quote-part dans les autres éléments du résultat global recyclables des entreprises mises en équivalence	(1,5)	2,5
Eléments recyclables en résultat	(17,6)	7,0
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	(10,0)	7,3
Résultat global	66,3	81,7
Dont part du Groupe	48,4	56,2
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle	17,9	25,5

3. Etat de la situation financière

Actif

(en millions d'euros)	Note	31/12/2022	31/12/2021
Ecart d'acquisition	5.1	290,7	284,1
Autres immobilisations incorporelles	5.2	115,3	130,6
Droits d'utilisation	5.4	844,3	796,6
Immobilisations corporelles	5.3	491,5	533,5
Titres mis en équivalence	5.5	47,7	40,9
Actifs financiers non courants	5.6	805,2	917,4
Impôts différés actifs	4.6	66,7	71,9
Actifs non courants		2 661,4	2 775,0
Stocks et encours	5.7	190,3	182,0
Créances d'exploitation	5.8	642,8	535,2
Créances diverses	5.8	510,7	510,5
Actifs financiers courants	5.6	12,4	6,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.9	577,3	549,8
Actifs courants		1 933,4	1 783,9
TOTAL ACTIF		4 594,8	4 559,0

Passif

(en millions d'euros)	Note	31/12/2022	31/12/2021
Capital social	5.10	399,8	399,8
Réserves et primes	5.10	181,0	145,4
Résultat net part du groupe	5.10	60,1	51,6
Capitaux propres part du groupe		640,9	596,8
Réserves attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		65,4	75,7
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		16,2	22,8
Capitaux propres		722,5	695,3
Provisions pour risques et charges non courantes	5.14	123,3	127,2
Obligations locatives - non courant	5.4	645,2	614,3
Dettes financières non courantes	5.11	243,3	415,4
Impôts différés passifs	4.6	77,0	70,2
Passifs non courants		1 088,8	1 227,1
Provisions pour risques et charges courantes	5.14	62,1	62,8
Obligations locatives - courant	5.4	189,9	187,9
Dettes financières courantes	5.11	85,9	157,1
Trésorerie passive	5.9	473,4	302,8
Dettes d'exploitation et autres dettes	5.15	1 972,1	1 926,2
Passifs courants		2 783,4	2 636,7
TOTAL PASSIF		4 594,8	4 559,0

4. Tableau de variation des capitaux propres

	CAPITAL		RESERVES ET AUTRES				Sous-total	Capitaux propres
	Capital social	Réserves	Eléments recyclables en résultat		Autres gains (pertes) latents, nets, non recyclables en résultat			
			Ecart de conversion	Autres gains (pertes) latents, nets				
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2020	619,8	(19,1)	(12,2)	(4,3)	18,9	(16,7)	603,1	
Attribuable aux actionnaires de Groupe Keolis SA	619,8	(88,0)	(12,3)	(4,5)	19,4	(85,4)	534,4	
Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales	-	68,9	0,1	0,2	(0,5)	68,7	68,7	
Dividendes versés aux actionnaires de Groupe Keolis SA	-	(0,0)	-	-	-	(0,0)	(0,0)	
Impact baisse taux d'impôt France	-	-	-	-	(0,3)	(0,3)	(0,3)	
Changement de méthode IAS19 sur décision de l'IFRIC en 2021	-	6,4	-	-	-	6,4	6,4	
Réduction de capital par apurement du report à nouveau	(220,0)	220,0	-	-	-	220,0	220,0	
Autres variations	-	(0,7)	0,0	(0,0)	0,9	0,2	0,2	
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE Groupe Keolis SA (A)	(220,0)	225,6	0,0	(0,0)	0,6	226,2	226,2	
Dividendes distribués aux actionnaires minoritaires des filiales	-	(0,6)	-	-	-	(0,6)	(0,6)	
Augmentation de capital souscrite par les actionnaires minoritaires	-	4,8	-	-	-	4,8	4,8	
Autres variations	-	0,0	-	-	0,0	0,0	0,0	
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES MINORITAIRES DES FILIALES (B)	-	4,3	-	-	0,0	4,3	4,3	
Résultat net	-	74,4	-	-	-	74,4	74,4	
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	0,9	6,1	0,3	7,3	7,3	
RESULTAT GLOBAL (C)	-	74,4	0,9	6,1	0,3	81,7	81,7	
VARIATIONS DE LA PERIODE (A+B+C)	(220,0)	304,3	0,9	6,1	0,9	312,2	92,2	
Attribuables aux actionnaires de Groupe Keolis SA	-	277,3	(1,9)	6,2	0,9	282,4	62,4	
Attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales	-	27,0	2,9	(0,2)	0,0	29,8	29,8	
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2021	399,8	285,2	(11,3)	1,8	19,8	295,5	695,3	
Attribuable aux actionnaires de Groupe Keolis SA	399,8	189,3	(14,3)	1,7	20,2	197,0	596,8	
Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales	-	95,9	3,0	0,0	(0,5)	98,5	98,5	
Dividendes versés aux actionnaires de Groupe Keolis SA	-	(0,0)	-	-	-	(0,0)	(0,0)	
Impact baisse taux d'impôt France	-	-	-	-	(0,2)	(0,2)	(0,2)	
Impact IFRIC sur la capitalisation des coûts de configuration des logiciels en SaaS	-	(3,0)	-	-	-	(3,0)	(3,0)	
Autres variations	-	(2,1)	-	0,0	1,0	(1,1)	(1,1)	
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE Groupe Keolis SA (A)	-	(5,1)	-	0,0	0,8	(4,3)	(4,3)	
Dividendes distribués aux actionnaires minoritaires des filiales	-	(18,2)	-	-	-	(18,2)	(18,2)	
Variation des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales	-	0,0	-	-	-	0,0	0,0	
Augmentation de capital souscrite par les actionnaires minoritaires	-	(16,7)	-	-	-	(16,7)	(16,7)	
Autres variations	-	0,0	-	(0,0)	0,0	0,0	0,0	
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES MINORITAIRES DES FILIALES (B)	-	(34,7)	-	(0,0)	0,0	(34,7)	(34,7)	
Résultat net	-	76,3	-	-	-	76,3	76,3	
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	(18,6)	0,9	7,6	(10,0)	(10,0)	
RESULTAT GLOBAL (C)	-	76,3	(18,6)	0,9	7,6	66,3	66,3	
VARIATIONS DE LA PERIODE (A+B+C)	-	36,4	(18,6)	1,0	8,4	27,2	27,2	
Attribuables aux actionnaires de Groupe Keolis SA	-	55,0	(20,2)	1,0	8,4	44,1	44,1	
Attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales	-	(18,5)	1,6	(0,0)	0,0	(16,8)	(16,8)	
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2022	399,8	321,7	(29,9)	2,8	28,2	322,8	722,5	
Attribuable aux actionnaires de Groupe Keolis SA	399,8	244,3	(34,5)	2,7	28,6	241,1	640,9	
Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales	-	77,4	4,6	0,0	(0,4)	81,6	81,6	

5. Tableau des flux de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31/12/2022	31/12/2021
Résultat opérationnel avant participations mises en équivalence		132,1	176,9
Eléments non décaissables		351,6	342,4
EBITDA	4.3	483,7	519,3
Elimination de provisions sur actifs circulants		0,4	(0,6)
Variation du BFR		(97,2)	(72,8)
Impôts payés		(35,2)	11,1
A) Excédent Brut d'Exploitation		351,7	457,0
Investissements industriels		(140,9)	(192,6)
Cessions des immobilisations corporelles et incorporelles (prix de vente)		50,2	79,2
Subventions d'investissements reçues		20,9	25,9
Variations des actifs financiers de concession (IFRIC 12)		10,1	(1,8)
Investissements financiers		(29,1)	(210,0)
Cessions d'actifs financiers		42,4	15,6
Trésorerie sur variations de périmètre (1)		(9,2)	(80,3)
B) Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(55,6)	(364,0)
Disponible après investissement		296,1	93,0
Dividendes versés		(18,0)	(0,6)
Dividendes reçus		9,1	5,8
Variation des capitaux propres (Autres transactions avec les actionnaires)		(16,4)	5,1
Nouveaux emprunts	5.11	11,8	221,7
Remboursements d'emprunts	5.11	(178,3)	(168,9)
Intérêts reçus		12,0	9,4
Intérêts versés		(7,1)	(6,8)
Variation des autres dettes financières	5.11	0,0	(0,1)
Remboursement des obligations locatives	5.4	(222,5)	(246,0)
Intérêts financiers nets versés sur obligations locatives	5.4	(16,7)	(29,6)
Autres		(0,9)	(1,7)
C) Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement		(427,0)	(211,8)
D) Incidence des variations des cours de devises		(12,2)	10,3
Variation de trésorerie nette (A+B+C+D)		(143,1)	(108,6)
Trésorerie d'ouverture	5.9	247,1	355,6
Trésorerie de clôture	5.9	103,9	247,1
Variation de trésorerie nette		(143,1)	(108,6)

(1) La trésorerie sur variation de périmètre est principalement liée à la sortie de l'Allemagne en 2021.

B. Notes annexes aux états financiers consolidés

1. Informations générales

La société KEOLIS S.A. et ses filiales (« le Groupe ») développent des offres de mobilité sur-mesure, adaptées à chaque problématique locale : métro automatique, tramway, train, bus, cars, navettes fluviales et maritimes, vélo en libre-service, etc. Le Groupe Keolis exporte son savoir-faire en matière de multimodalité dans 13 pays du monde.

La société KEOLIS S.A., société tête du Groupe, est une société par actions simplifiée enregistrée et domiciliée en France, dont le siège social est situé au 34 Avenue Léonard de Vinci 92400 Courbevoie.

Les états financiers consolidés de KEOLIS S.A. clos au 31 décembre 2022 sont arrêtés par le Conseil d'Administration du 23 février 2023.

Les comptes du Groupe sont intégrés globalement dans ceux de GROUPE KEOLIS S.A.S que la SNCF consolide en intégration globale.

Les états financiers consolidés sont établis en euro (€), monnaie fonctionnelle du Groupe, et, sauf indication contraire, présentés en millions d'euros (M€). Le groupe ayant choisi de ne pas gérer les arrondis, des écarts minimes peuvent apparaître de ce fait.

2. Principales méthodes comptables

2.1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du Groupe au titre du 31 décembre 2022 sont établis conformément au référentiel IFRS (normes et interprétations) publié par l'IASB telles qu'adoptées par l'Union Européenne, et d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2022. Celles-ci sont disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/commission/index_fr

En l'absence d'instruments d'emprunt ou de capitaux propres négociés sur un marché réglementé, le Groupe a choisi de ne publier ni les informations relatives au résultat par action (IAS 33), ni les informations relatives aux secteurs opérationnels (IFRS 8).

2.2. Evolution en matière de principes comptables

2.2.1. Application de normes, amendements de normes et d'interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2022

Améliorations annuelles des IFRS (2018-2020)

Ces améliorations annuelles concernent les trois normes suivantes :

- IFRS 1 « Première Application des Normes IFRS » : l'IASB propose une évolution de l'évaluation des écarts de conversion des filiales adoptant pour la première fois les normes IFRS,
- IFRS 9 « Instruments Financiers » : l'IASB propose d'inclure les honoraires dans l'évaluation du caractère substantiel de la modification ou de l'échange d'un contrat,
- L'IASB propose enfin de supprimer, dans la Norme IFRS 16 « Contrats de Location » l'un des exemples traitant des paiements au titre des améliorations locatives versés par le bailleur pour clarifier l'exposé.

Le Groupe n'a pas identifié d'impact significatif lié à l'application de ces amendements au 31 décembre 2022.

Interprétation IFRIC relative à la comptabilisation des développements de configuration, d'adaptation ou de personnalisation des programmes mis à disposition dans le cadre d'un contrat de service logiciel (SaaS)

Conformément à la décision de l'IFRIC publiée en avril 2021 relative à la comptabilisation des coûts de configuration d'adaptation ou de personnalisation liés à des contrats SaaS (Software as a Service), le Groupe a changé la méthode de comptabilisation des coûts des projets significatifs.

Lorsqu'ils ne remplissent pas les critères de comptabilisation rappelés par l'IFRIC (si l'entreprise ne contrôle pas leur code, en en détenant, par exemple, la propriété intellectuelle, ou s'il ne s'agit pas de développer une interface), ces coûts sont comptabilisés en charges.

S'ils ne peuvent être distingués du service logiciel lui-même, la charge relative à ces développements connexes est étalée sur la durée du contrat de prestation.

L'application rétrospective du changement de méthode a conduit au reclassement des coûts d'intégration de solutions SaaS capitalisées au 31 décembre 2021, en contrepartie des réserves consolidées à hauteur de 3,0 M€ net d'impôt différé. L'impact en résultat est négligeable (0,3M€).

Autres Amendements d'application obligatoire au 1er janvier 2022

Amendements à la Norme IAS 16 « Immobilisations Corporelles » : les produits antérieurs à l'utilisation prévue (produits générés pendant son transfert sur site ou pendant sa mise en état) sont obligatoirement enregistrés en résultat.

Amendements à la Norme à IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » : les amendements précisent la définition des coûts d'exécution d'un contrat dans le cadre de l'évaluation du caractère déficitaire d'un contrat : les coûts d'exécution d'un contrat ne se limitent pas aux seuls coûts marginaux mais incluent également les autres coûts directement liés au contrat tels que les amortissements ou les frais généraux de production.

Amendements à la Norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprise » : la référence au cadre conceptuel a été mise à jour, pour prendre en compte sa version révisée en 2018. Il y est également explicitement précisé qu'un acquéreur ne peut comptabiliser les actifs éventuels acquis lors d'un regroupement d'entreprise.

2.2.2. Normes, amendements de normes et interprétations sans application par anticipation

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation de normes et interprétations d'applications obligatoires à compter d'un exercice postérieur au 31 décembre 2022 qu'elles soient ou non adoptées par la Commission Européenne.

2.3. Recours à des appréciations du Management dans l'application des normes comptables Groupe

Pour établir les comptes du Groupe, conformément à la norme IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses, reposant notamment sur des plans d'actions en cours sur certaines opérations, qui affectent les montants figurant dans les états financiers. La direction est amenée à réviser ces estimations en cas de changement dans les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou par suite de nouvelles informations. La direction est également amenée à exercer son jugement dans le cadre de l'application des méthodes comptables. En conséquence, les estimations futures pourraient évoluer par rapport à celles retenues au 31 décembre 2022.

Les estimations et hypothèses concernent principalement les durées des relations contractuelles, les tests de dépréciation des actifs, les impôts différés actifs, les instruments financiers, les provisions, notamment les provisions pour retraites, les litiges, les pertes sur contrats déficitaires et la reconnaissance des produits à recevoir et des pénalités à supporter dans le cadre des relations contractuelles.

Enfin, en l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, la direction du Groupe fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, de sorte que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- traduisent la réalité économique des opérations

2.4. Principes comptables

2.4.1. Méthode générale d'évaluation

Les actifs et passifs compris dans les états financiers consolidés du Groupe sont évalués et comptabilisés selon différentes conventions d'évaluation autorisées par le référentiel IFRS correspondant principalement au coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés et des actifs financiers détenus à des fins de transaction ou classés comme disponibles à la vente, qui sont évalués à leur juste valeur.

2.4.2. Méthodes de consolidation

Les filiales sont consolidées à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé. Les produits et charges des sociétés sont intégrés dans le résultat du Groupe à compter de la date de prise de contrôle et jusqu'à la date de perte de contrôle.

Filiales consolidées selon la méthode de l'intégration globale

Les filiales sont toutes les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, le contrôle. Les états financiers consolidés du Groupe incluent les actifs, les passifs, et les produits et charges de ces sociétés.

Ce contrôle existe dès lors que Keolis S.A. a le pouvoir sur l'entité, l'exposition ou les droits à des rendements variables, et la capacité à influencer sur ces rendements. Pour apprécier ce contrôle, sont pris en compte les règles de gouvernance établies et les droits détenus par les autres actionnaires afin de s'assurer de leur caractère purement protectif. L'analyse des droits de vote potentiels immédiatement exerçables ou convertibles, y compris ceux détenus par une autre entité, est également effectuée pour déterminer ceux conférant des droits substantifs pertinents dans l'analyse du pouvoir, conformément à la norme IFRS 10 « Etats Financiers Consolidés ».

Entreprises associées et coentreprises mises en équivalence

Les entités associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sans toutefois exercer un contrôle sont des entreprises associées. Cette influence notable est présumée à partir de 20% des droits de vote.

Selon la méthode de mise en équivalence, les participations dans les entreprises associées ou coentreprises sont inscrites au bilan consolidé à leur coût d'acquisition. La part du Groupe dans le résultat des entreprises associées ou coentreprises est reconnue dans le compte de résultat alors que sa part dans les mouvements de réserves postérieurs à l'acquisition est reconnue en réserves. Les mouvements postérieurs à l'acquisition sont portés en ajustement de la valeur de l'investissement. La quote-part du Groupe dans les pertes enregistrées par une entreprise associée ou une coentreprise est constatée dans la limite de la valeur comptable de la participation ainsi que toute quote-part à long

terme éventuelle. Les pertes supplémentaires ne font pas l'objet d'une provision sauf si le Groupe a une obligation légale ou implicite de soutien envers cette entreprise associée ou coentreprise.

Participations ne donnant pas le contrôle

Une participation ne donnant pas le contrôle est la part d'intérêt, dans une filiale, qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à la société mère. Les participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées à la juste valeur à la date de prise de contrôle.

Clôtures décalées

Pour les sociétés dont la clôture n'est pas au 31 décembre, des états financiers intermédiaires à cette même date sont établis.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les opérations entre entreprises consolidées qui ont une incidence sur leur bilan ou leur compte de résultat sont éliminées. Les pertes réalisées sur des transactions entre sociétés consolidées qui sont indicatives d'une perte de valeur ne sont pas éliminées. La norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » s'applique aux différences temporaires résultant de l'élimination des profits et des pertes sur transactions intragroupe.

2.4.3. Conversion des opérations et des états financiers des sociétés étrangères

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes des sociétés consolidées étrangères, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro qui est la monnaie de présentation, sont convertis comme suit :

- les actifs et passifs sont convertis aux derniers cours officiels de change en vigueur à la date de clôture ;
- les produits et charges sont convertis au cours moyen de la période, sauf fluctuations importantes des cours de change ;
- les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur reconnus lors de l'acquisition d'entreprises dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont considérés comme des actifs et passifs de ces entreprises : ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle propre de ces entreprises et convertis au cours de clôture de chaque période ;
- les écarts résultant de ces conversions sont comptabilisés dans les capitaux propres consolidés au poste « réserves de conversion ».

Conversion des opérations en devises

Les sociétés du Groupe ont pour monnaie fonctionnelle leur monnaie locale. Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par les filiales dans leur monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros aux derniers cours officiels de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change correspondantes sont enregistrées en résultat financier.

2.4.4. Regroupement d'entreprises

Le regroupement d'entreprises s'entend dès l'obtention du contrôle. A la prise de contrôle, l'acquéreur comptabilise à la juste valeur les actifs acquis et passifs assumés de l'entreprise acquise et évalue le goodwill ou le profit en résultant.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont reconnues sur option pour chaque regroupement :

- soit à leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs acquis (méthode dite du goodwill partiel) ;
- soit à la juste valeur de la participation (méthode dite du goodwill complet).

Les frais d'acquisition sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Dans le cas d'une prise de contrôle par étapes, la participation antérieurement détenue avant prise de contrôle est réévaluée à sa juste valeur à la date de prise de contrôle et tout profit ou perte en résultant est comptabilisé au résultat opérationnel après les résultats de cession d'actifs.

Les engagements liés à des clauses de compléments de prix sont évalués à leur juste valeur dès la date d'acquisition.

Les ajustements de compléments de prix en trésorerie au cours du délai d'affectation de douze mois à la date d'acquisition doivent être analysés afin de déterminer :

- si l'ajustement est lié à de nouveaux éléments intervenus depuis la prise de contrôle : contrepartie en résultat ;
- si l'ajustement résulte de nouvelles informations collectées permettant d'affiner l'évaluation à la date de prise de contrôle : contrepartie en goodwill.

La variation ultérieure de la dette correspondant au complément de prix au-delà du délai d'affectation est comptabilisée en résultat.

Au-delà de la prise de contrôle, les acquisitions/cessions sans perte de contrôle sont traitées comme des transactions entre actionnaires et donc comptabilisées directement par capitaux propres.

2.4.5. Goodwill

Le Goodwill (écart d'acquisition positif) représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la part acquise par le Groupe dans la juste valeur des actifs acquis et passifs assumés de l'entité acquise à la date d'acquisition.

Le Goodwill constaté sur une entreprise associée est inclus dans la valeur de la participation, dans le poste de l'état de la situation financière « Titres mis en équivalence ».

Des corrections ou ajustements peuvent être apportés à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis dans les douze mois qui suivent l'acquisition pour les informations nouvelles relatives à des faits et circonstances qui prévalaient à cette date d'acquisition. Il en résulte alors une correction rétrospective de l'écart d'acquisition. Au-delà de ce délai, toute modification des actifs acquis et passifs assumés est comptabilisée via le compte de résultat.

Si les informations résultent d'événements intervenus après la date d'acquisition, elles sont comptabilisées en résultat.

Les Goodwill n'étant pas amortissables, ils font l'objet de tests de perte de valeur chaque année ou plus fréquemment quand les événements ou des changements de circonstances indiquent la possibilité d'une perte de valeur (cf. 2.4.10).

Les Goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies des regroupements effectués selon les modalités présentées dans la note 2.4.10.

Les badwill (écart d'acquisition négatif) sont comptabilisés au compte de résultat.

2.4.6. Actifs de concession

Présentation de l'interprétation IFRIC 12

Une convention est incluse dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 12 lorsque les actifs utilisés pour la réalisation du service public sont contrôlés par le délégant. Le contrôle est présumé quand les deux conditions suivantes sont remplies :

- le délégant contrôle ou régule le service public, c'est-à-dire qu'il contrôle ou régule les services qui doivent être rendus grâce à l'infrastructure objet de la délégation et détermine à qui et à quel prix le service doit être rendu ;
- et le délégant contrôle l'infrastructure lorsque la convention arrive à son terme, c'est-à-dire qu'il a le droit de reprendre l'infrastructure en fin de contrat.

Dans le cadre de ses activités de transports collectifs, le Groupe est notamment titulaire de contrats de délégation de service public.

En France, le Groupe exploite des délégations de service public principalement sous la forme de contrats de type affermage (gestion de service public) selon lequel l'exploitant est tenu de gérer et de maintenir en l'état les installations détenues et financées par les collectivités locales – autorités organisatrices (A.O.).

En application de l'interprétation IFRIC 12, les infrastructures utilisées qui sont contrôlées par le délégant ne peuvent pas dans ce cas être inscrites au bilan du délégataire en tant qu'immobilisation corporelle mais figurent sous la forme d'un actif incorporel (« modèle incorporel ») et/ou d'un actif financier (« modèle de l'actif financier ») :

- le « modèle actif financier » s'applique lorsque le délégataire obtient un droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier, soit directement soit indirectement par l'intermédiaire des garanties données par le délégant sur le montant des encaissements de la part du service public. La rémunération est indépendante de la fréquentation de l'infrastructure par les usagers.
- le « modèle incorporel » s'applique lorsque le délégataire reçoit un droit à facturer les utilisateurs du service public et supporte ainsi un risque de financement.

Dans le cas où le service est rendu grâce à l'utilisation d'infrastructures louées à des tiers et contrôlées par le délégant, le Groupe a considéré dans la valorisation de l'actif IFRIC 12 les paiements des redevances ou des loyers fixes et variables.

Modèle de l'actif financier

Dans le cadre des services de délégations, l'opérateur dispose du droit inconditionnel si le délégant lui garantit contractuellement le paiement :

- des montants définis ou déterminés dans le contrat ;
- ou de tout manque à gagner – de toute différence entre la rémunération payée par les utilisateurs pour l'utilisation du service et les montants définis ou déterminés dans le contrat.

Les actifs financiers résultant de l'application de l'interprétation IFRIC 12 sont inscrits dans l'état de la situation financière consolidée dans les rubriques « Actifs financiers non courants » détaillées dans l'annexe 5.6. Ils sont comptabilisés au coût amorti et font l'objet d'un remboursement.

Lorsque le service est rendu grâce à l'utilisation d'infrastructures louées à des tiers et contrôlées par le délégant, la contrepartie de l'actif financier est un passif financier de concession.

Le produit financier calculé sur la base du taux d'intérêt effectif, équivalent au taux de rentabilité interne du projet, est comptabilisé en produit des activités ordinaires.

Dans le cadre du modèle de l'actif financier, le produit des activités ordinaires n'est reconnu en chiffre d'affaires que dans les cas où le Groupe peut être considéré comme acteur principal.

Modèle de l'actif incorporel

Le modèle de l'actif incorporel s'applique lorsque l'opérateur est payé par les utilisateurs ou qu'il ne bénéficie d'aucune garantie contractuelle du délégant sur le montant à recouvrer. L'actif incorporel correspond au droit accordé par le délégant à l'opérateur de facturer les utilisateurs du service public.

Les actifs incorporels résultant de l'application de l'interprétation IFRIC 12 sont inscrits dans l'état de la situation financière consolidée dans la rubrique « Autres immobilisations incorporelles » détaillée dans l'annexe 5.2. Ces actifs sont amortis généralement de façon linéaire sur la durée du contrat. Lorsque le service est rendu grâce à l'utilisation d'infrastructures louées à des tiers et contrôlées par le délégant, la contrepartie de l'actif incorporel est une dette d'exploitation.

Dans le cadre du modèle de l'actif incorporel, le produit des activités ordinaires comprend :

- Le chiffre d'affaires à l'avancement des biens ou infrastructures en cours de construction ;
- La rémunération relative à la prestation de services.

Modèle mixte ou bifurcation

L'application du modèle de l'actif financier ou de l'actif incorporel repose sur l'existence de garanties de paiements accordées par le délégant.

Néanmoins, certains contrats peuvent comprendre un engagement de paiement du délégant couvrant partiellement l'investissement, le solde étant couvert via les redevances facturées aux usagers.

Dans ce cas, le montant garanti de l'investissement par le délégant est comptabilisé selon le modèle de l'actif financier et le solde selon le modèle de l'actif incorporel.

2.4.7. Actifs incorporels hors Goodwill

Les actifs incorporels figurent dans l'état de la situation financière à leur coût d'acquisition net du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Ils concernent principalement les brevets, licences, marques, droits contractuels, actifs de retraite, logiciels et actifs incorporels de délégation issus de l'application d'IFRIC 12.

Dans le cadre des réponses aux appels d'offres attribuant les contrats, le Groupe active les coûts de mobilisation répondant aux critères d'activation dès lors que le contrat est quasi-certain d'être obtenu. L'actif sur contrats correspondant est amorti sur la durée de vie du contrat.

Dans le cadre des acquisitions effectuées par le Groupe, la relation contractuelle entre la société acquise et son client (l'autorité organisatrice) est valorisée à sa juste valeur et comptabilisée distinctement de l'écart d'acquisition en tant que droit contractuel, celle-ci répondant aux critères d'identification prévus par IAS 38 et IFRS 3 révisée.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les actifs incorporels sont amortis selon la méthode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation prévue. Le mode d'amortissement et les durées d'utilité sont revus au moins à chaque exercice et révisés le cas échéant. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- marques : sur une durée comprise entre 5 et 15 ans ;
- droits contractuels (hors baux emphytéotiques) : sur une durée de deux à vingt ans, correspondant à leur durée d'utilité estimée prenant en compte un taux de renouvellement

des contrats lorsque le Groupe bénéficie d'un historique de renouvellement fort sur l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) concernée ;

- logiciels : sur une durée d'un à cinq ans ;
- actifs de délégation amortis sur la durée du contrat (cf. 2.4.6) ;
- actifs sur contrats amortis sur la durée du contrat.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les actifs incorporels ne sont pas amortis, ils font l'objet d'un test de perte de valeur (Cf. §2.4.10). Notamment, les agréments détenus pour une durée illimitée ne sont pas amortissables.

2.4.8. Actifs corporels

Les dépenses d'immobilisations corporelles du Groupe sont comptabilisées en tant qu'actif à leur coût d'acquisition lorsqu'elles satisfont aux critères suivants :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe ;
- le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations corporelles figurent dans l'état de la situation financière à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût d'une immobilisation comprend son coût d'achat ou de production ainsi que tous les coûts directement attribuables à sa mise en état d'utilisation.

Les immobilisations corporelles cessent d'être comptabilisées à l'actif lors de leur sortie (cession ou mise hors service) ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation ou de leur sortie. Tout gain ou perte résultant de la sortie de l'état de la situation financière d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat de l'exercice de sa sortie.

Compte tenu de la nature de l'activité du Groupe, il n'est pas dans la vocation des différentes filiales de détenir des actifs immobiliers de placement.

Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures encourues pour le remplacement d'une immobilisation corporelle sont inscrites en immobilisations corporelles uniquement si elles respectent les critères généraux mentionnés ci-dessus et constituent des composants.

Dans le cas contraire, ces dépenses sont comptabilisées dans le compte de résultat lorsqu'elles sont encourues.

Du fait de son activité de transport collectif de voyageurs, le Groupe engage des dépenses de gros entretien et grandes révisions pluriannuelles sur son parc « light rail » (métro, tramway) et ferroviaire. Ces dépenses sont immobilisées sous la forme d'un composant révision, qui est ensuite amorti. Par ailleurs, les dépenses qui constituent des remises à niveau ou des accroissements exigés du potentiel productif, et les modifications apportant de nouvelles fonctionnalités ou des allongements de durée de vie, sont des apports du délégataire immobilisables.

Amortissements

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées annuellement ou dès lors que surviennent des modifications durables des conditions d'exploitation.

A ce jour les valeurs résiduelles sont considérées comme non significatives à la fin de la durée d'utilité.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Constructions	15 – 20 ans
Matériels et outillages	5 – 10 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 – 10 ans
Matériel automobile :	
<i>Automobiles</i>	5 ans
<i>Autocars et Autobus</i>	10 - 15 ans
<i>Matériel ferroviaire</i>	15 - 30 ans

Subventions d'investissement publiques

Les subventions publiques qui couvrent partiellement ou totalement le coût d'une immobilisation sont comptabilisées au passif en « Dettes d'exploitations et autres dettes » et reprises dans le compte de résultat de manière systématique sur la durée d'utilité des immobilisations concernées.

2.4.9. Droits d'utilisation

L'existence d'une location dans un contrat repose principalement sur le contrôle exercé par le preneur sur le droit d'utiliser un actif identifié pendant une durée déterminée. Les contrats éligibles sont alors présentés au bilan par l'inscription :

- d'un actif qui correspond au droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat ;
- d'une dette correspondant à la valeur actualisée des paiements restant dus au bailleur.

Évaluation du droit d'utilisation des actifs

À la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût et comprend :

- le montant initial de l'obligation locative auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les paiements d'avance faits au bailleur, nets le cas échéant, des avantages incitatifs reçus de celui-ci ;
- les coûts directs initiaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat ;
- les coûts estimés de remise en état et de démantèlement du bien loué selon les termes du contrat.

Le droit d'utilisation est amorti sur la durée de location ou sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent lorsque le contrat prévoit une option d'achat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer.

Évaluation de l'obligation locative

À la prise d'effet du contrat, l'obligation locative est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat. Les montants pris en compte dans l'évaluation des obligations locatives sont :

- les loyers fixes (y compris les loyers fixes en substance, c'est-à-dire que même s'ils contiennent une variabilité dans la forme, ils sont en substance inévitables) ;
- les loyers variables basés sur un taux ou un index en utilisant le taux ou l'index à la date de prise d'effet du contrat ;
- les paiements à effectuer par le preneur en vertu d'une garantie de valeur résiduelle ;
- les pénalités à verser en cas d'exercice d'une option de résiliation ou de non renouvellement du contrat, si la durée du contrat a été déterminée en faisant l'hypothèse que le preneur l'exercerait.

Certains événements peuvent conduire à une réestimation des valeurs inscrites au bilan. Il s'agit notamment des situations suivantes :

- révision de la durée de location, du loyer ou du périmètre des actifs loués ;
- ré-estimation relative aux garanties de valeur résiduelle ;

- révision des taux ou index sur lesquels sont basés les loyers.

Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation locative est le taux implicite du contrat lorsqu'il est facilement déterminable, ou à défaut, le taux marginal d'endettement du preneur au commencement du contrat. Ce taux correspond au taux d'intérêt qu'obtiendrait le preneur au commencement du contrat de location, pour emprunter sur une durée, avec une garantie et dans un environnement économique similaires, les fonds nécessaires à l'acquisition d'un actif de valeur équivalente au droit d'utilisation.

La durée de location correspond à la durée contractuelle négociée. Les hypothèses de renouvellement ou de résiliation ne sont prises en compte que si un contexte particulier permet au Groupe d'être raisonnablement certain :

- d'exercer une option de renouvellement, par exemple, lorsque l'actif loué est considéré comme "stratégique" ou encore lorsqu'il a fait l'objet d'investissements "significatifs" alors que la durée résiduelle de location est significativement faible.
- De ne pas exercer l'option de résiliation prévue contractuellement, par exemple en cas de rupture anticipée du contrat de Délégation de Service Public.

2.4.10. Perte de valeur des éléments de l'actif immobilisé et des actifs non financiers

Un test de perte de valeur est réalisé annuellement et plus fréquemment en cas d'indices de perte de valeur, pour les écarts d'acquisition et les autres actifs incorporels à durée de vie indéfinie, donc non amortissables.

Pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est définie, et qui font donc l'objet d'un amortissement, un test de perte de valeur n'est réalisé qu'en cas d'indices de pertes de valeur.

Les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) correspondent au plus petit groupe d'actifs générant des flux de trésorerie largement indépendants d'autres groupes d'actifs. Elles correspondent aux activités en France et principalement par pays à l'étranger.

Pour la réalisation de ces tests, les actifs testés sont regroupés par UGT conformément aux dispositions d'IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

Par ces tests, la valeur nette comptable des actifs est comparée à leur valeur recouvrable, celle-ci étant égale à la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de vente potentiels ou de la valeur d'utilité. En l'absence de juste valeur observable sur un marché organisé, la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie est déterminée sur la base de leur valeur d'utilité.

La valeur comptable de chaque groupe d'actifs testé fait l'objet d'une comparaison avec sa valeur d'utilité définie comme égale à la somme des flux de trésorerie nets, issus des dernières prévisions pour chacun des groupes d'UGT élaborés selon les principales hypothèses et modalités suivantes :

- budgets et plan à moyen terme sur un horizon de 5 ans établis par la Direction sur la base d'hypothèses de croissance et de rentabilité tenant compte des performances passées, de l'évolution prévisible de l'environnement économique et du développement attendu des marchés. La meilleure estimation des conséquences de la crise sanitaire a également été prise en compte ;
- extrapolation du flux net de la dernière année ou de la moyenne des flux constatés sur les 5 dernières années par application d'hypothèses de croissance précisées dans la note 5.1 ;
- actualisation des flux prévisionnels ressortant de ces plans à un taux déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital (CMPC) du Groupe, adapté à chaque UGT.

Une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat, en autres charges non récurrentes, si la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. La perte de valeur est en premier lieu affectée à l'écart d'acquisition alloué à l'UGT ou aux groupes d'UGT testés, puis aux autres actifs de l'UGT ou du groupe d'UGT au prorata de leur valeur comptable.

Cette répartition ne doit pas avoir pour effet de ramener la valeur comptable d'un actif individuel en dessous de sa juste valeur, de sa valeur d'utilité ou de zéro.

Les éventuelles pertes de valeur affectées à un écart d'acquisition ne sont pas réversibles, contrairement aux pertes de valeur des autres actifs corporels et incorporels.

En cas de reprise de pertes de valeur, la valeur comptable de l'actif est plafonnée à la valeur comptable, nette des amortissements sans prise en compte d'aucune perte de valeur comptabilisée au cours des exercices antérieurs. Après la comptabilisation d'une perte de valeur ou d'une reprise de perte de valeur, la dotation aux amortissements est ajustée pour les périodes futures afin que la valeur comptable révisée de l'actif, diminuée de sa valeur résiduelle éventuelle, soit répartie de façon systématique sur la durée d'utilité restant à courir.

2.4.11. Actifs financiers

Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle le Groupe est engagé dans l'achat ou la vente d'actif. Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont inscrits dans l'état de la situation financière à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif (sauf pour la catégorie des actifs financiers évalués à leur juste valeur pour lesquels ces coûts sont comptabilisés au compte de résultat).

Les actifs financiers sont dé-comptabilisés de l'état de la situation financière dès lors que les droits aux flux futurs de trésorerie ont expiré ou ont été transférés à un tiers et que le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages ou le contrôle de ces actifs. Les actifs financiers dont la maturité (ou la détention prévue) est supérieure à un an sont classés dans la rubrique « Actifs financiers non courants ».

En application de la norme IFRS 9, le Groupe détermine la classification de l'actif financier dans l'une des catégories comptables prévues, à la date de comptabilisation initiale, en fonction du modèle de gestion appliqué pour ces actifs et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels (critères du « prêt basique »).

Instruments de capitaux propres

Un instrument de capitaux propres au sens d'IAS 32 offre à son détenteur un droit résiduel sur l'actif d'une entité après déduction du passif, sans que l'émetteur de l'instrument n'ait l'obligation :

- de lui remettre de la trésorerie ou un autre actif financier,
- ou encore d'échanger des instruments financiers dans des conditions qui lui seraient potentiellement désavantageuses.

Les instruments de capitaux propres du Groupe Keolis concernent les participations non consolidées. Le Groupe Keolis choisit la classification de ses instruments de capitaux propres actifs de manière irrévocable, soit dans la catégorie des titres dont la juste valeur varie en contrepartie des capitaux propres en « Eléments non recyclables en résultat » sans possibilité de recyclage par résultat (c'est le cas des investissements stratégiques dans les entités créées dans le cadre de partenariats publics-privés, et des participations historiques à la date de première application), soit dans la catégorie des titres dont la juste valeur varie en contrepartie du compte de résultat.

Instruments de dette

Les instruments de dettes sont définis par la norme IAS 32 comme étant des instruments financiers ne répondant pas à la définition d'instruments de capitaux propres énoncée ci-dessus.

Une analyse des flux de trésorerie générés par l'instrument ainsi que les intentions de la Direction dans le cadre de ces investissements, est alors effectuée par le Groupe afin de déterminer la classification des instruments financiers selon les 3 catégories suivantes :

- Instrument de dettes valorisés au coût amorti « hold to collect » : il s'agit des instruments de dettes dont les flux de trésorerie représentent des intérêts ou le remboursement d'un capital à des dates déterminées (respect des critères du « prêt basique »), et que la Direction a l'intention de conserver jusqu'à son échéance.
- Instruments de dettes valorisés à la Juste Valeur par Capitaux Propres (« Autres Eléments du résultat Global »), recyclés en résultat au moment de la cession « hold to collect and sell » : il s'agit des instruments de dettes dont les flux de trésorerie représentent des intérêts ou le remboursement d'un capital à des dates déterminées (respect des critères du « prêt basique »), que la Direction a l'intention de céder à moyen terme.
- Instruments de dettes valorisés à la Juste Valeur par résultat « hold to sell » : il s'agit
 - o soit des instruments de dettes dont les flux de trésorerie représentent des intérêts ou le remboursement d'un capital à des dates déterminées (respect des critères du « prêt basique »), que la Direction a l'intention de céder à court terme,
 - o ou des instruments de dettes dont on ne peut contractuellement affirmer que les flux de trésorerie représentent des intérêts ou le remboursement d'un capital à des dates déterminées.

Dans le cas d'instruments comportant une composante de dette et une autre de capitaux propres, la norme IFRS 9 n'autorise pas leur décomposition : l'analyse de l'instrument conduira à sa classification dans l'une ou l'autre des catégories. Par exemple, les prêts convertibles en actions sont classifiés dans la catégorie des instruments de dette dont la juste valeur varie par le compte de résultat.

Dépréciation des actifs financiers

A l'origine de la comptabilisation de l'actif financier, le Groupe considère les éventuelles pertes de crédits attendues non seulement sur la base d'une indication objective mais également au regard de statistiques issues de son expérience historique.

La valeur d'entrée d'un actif financier dépend donc du niveau de risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale.

Par la suite, une perte de valeur est constatée sur un actif ou un groupe d'actifs financiers non évalué à la juste valeur, dans le cas d'une augmentation significative du risque de crédit ou s'il existe une indication objective de la dépréciation, résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif et que cet événement générateur de pertes a un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, et si la valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

L'évaluation des créances commerciales est présentée en 2.4.13.

2.4.12. Stocks

Les stocks comprennent essentiellement les matières consommables, les marchandises ou fournitures diverses utilisées pour l'entretien et la réparation des véhicules ou bien destinées à la revente.

Ces stocks sont valorisés au coût d'achat. Une dépréciation est comptabilisée pour ramener le coût d'achat (déterminé suivant la méthode du « Coût Moyen Pondéré » (CMP) ou du « Premier entré - Premier sorti » (PEPS)) à la valeur nette de réalisation si elle est inférieure. Conformément à la norme IAS 2, la valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

2.4.13. Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, qui dans la plupart des cas, correspond à leur valeur nominale compte tenu des échéances de paiement qui sont généralement courtes. La valeur comptable est ultérieurement évaluée si requis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, éventuellement diminué des dépréciations pour pertes de valeur. A l'origine de la comptabilisation de la créance commerciale, le Groupe considère les éventuelles pertes de crédits attendues non seulement sur la base d'une indication objective mais également au regard de statistiques issues de son expérience historique.

Compte tenu du faible risque de crédit porté par ses clients (autorités publiques principalement), le Groupe Keolis applique la méthode simplifiée pour les créances commerciales et constate que la perte de crédit attendue à la comptabilisation de la créance est négligeable.

Par la suite, s'il y a une indication objective de dépréciation ou s'il existe un risque que le Groupe ne puisse pas collecter tous les montants contractuels (principal plus intérêts) aux dates fixées dans l'échéancier contractuel, une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat. Cette dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et les flux actualisés de trésorerie futurs estimés recouvrables, actualisés au taux d'intérêt effectif à l'origine.

2.4.14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les fonds en caisse, les dépôts à vue ainsi que les autres placements à court terme et instruments liquides facilement convertibles dont le risque de changement de valeur est négligeable, et dont la maturité est à moins de trois mois à la date d'acquisition.

2.4.15. Impôt sur le résultat

La société KEOLIS S.A et ses filiales françaises font partie du périmètre d'intégration fiscale de sa société mère : GROUPE KEOLIS S.A.S. D'autres régimes d'intégration fiscale existent également à l'International. L'effet de ces régimes est reconnu au compte de résultat.

La charge ou le produit d'impôt sur le résultat comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable de la période. Il inclut également les ajustements du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

Les impôts différés sont calculés par entité selon l'approche bilancielle, sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale, y compris les biens dont le Groupe a la disposition dans le cadre de locations financières.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôts différés repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant, selon la méthode du report variable, les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé ou maintenu à l'actif que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporaire déductible relative qui en est à l'origine pourra être imputée.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au niveau de chaque entité fiscale lorsque l'entité réalise l'actif et règle le passif sur la même échéance, conformément au respect des conditions suivantes :

- droit juridiquement exécutoire de compenser ;
- intention de régler ;
- calendrier de paiement.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, à l'exception de certaines différences entre la quote-part du Groupe dans les actifs nets des filiales, coentreprises et entreprises associées et leurs valeurs fiscales. Cette exception s'applique, en particulier, à des résultats de filiales non encore distribués dans l'hypothèse où leur distribution aux actionnaires générerait une taxation : dès lors que le Groupe a décidé de ne pas distribuer dans un avenir prévisible les profits conservés par la filiale, aucun impôt différé passif n'est comptabilisé.

2.4.16. Emprunts et dettes financières

Tous les emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur minorée des coûts liés à l'emprunt puis, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, la différence entre le coût et la valeur de remboursement étant comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts.

Le taux d'intérêt effectif correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur comptable d'un emprunt à l'origine en actualisant les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur sa durée de vie. La valeur comptable de l'emprunt à l'origine inclut les coûts de transactions de l'opération ainsi que toutes les primes d'émissions éventuelles.

A l'extinction anticipée de la dette, les coûts non amortis sont comptabilisés en charges.

En cas de renégociation d'un emprunt, la norme IFRS 9 volet 1 impose le maintien du taux d'intérêt d'origine, et la comptabilisation d'un impact immédiat dans le compte de résultat à hauteur de l'écart entre les flux contractuels attendus avant modification, et les flux contractuels attendus après modification.

2.4.17. Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer les expositions aux risques de marchés financiers résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement :

- Risque de taux d'intérêts ;
- Risque de change ;
- Risque de matières premières.

Les instruments financiers dérivés sont évalués et comptabilisés au bilan à leur juste valeur, à la date de mise en place puis à chaque date d'arrêté comptable.

Les justes valeurs sont calculées en utilisant les méthodes standard de valorisation et sur la base des conditions de marché "mid-market" communément utilisées sur les marchés. Les données de marché utilisées sont de niveau 2 au sens de la norme IFRS 13.

Le traitement des gains et pertes de réévaluation de juste valeur dépend de la désignation ou non de l'instrument dérivé en tant qu'instrument de couverture et de la nature de l'élément couvert.

Certains instruments financiers dérivés sont éligibles à l'une des trois catégories de comptabilité de couverture définies par la norme IFRS 9 :

- Couverture de juste valeur ;
- Couverture de flux de trésorerie ;
- Couverture d'investissement net.

Ils sont comptabilisés conformément aux règles de la comptabilité de couverture.

Les critères permettant d'appliquer la comptabilité de couverture sont principalement :

- une documentation générale de couverture qui décrit l'exposition du Groupe aux différents risques financiers et sa stratégie de couverture ;
- une relation de couverture clairement établie à la date de mise en place de chaque instrument financier dérivé ;

- une efficacité de la relation de couverture démontrée de façon prospective à la mise en place et à chaque arrêté comptable par le biais de tests d'efficacité.

Les instruments financiers dérivés de taux, de change et de matières premières sont traités avec des contreparties bancaires de première catégorie, en accord avec la politique de gestion du risque de contrepartie de Groupe. En conséquence, le risque de contrepartie peut être considéré comme négligeable.

Les instruments financiers dérivés éligibles à la comptabilité de couverture sont actuellement comptabilisés en couverture de flux de trésorerie. Les instruments financiers dérivés non éligibles sont comptabilisés en transaction.

Les variations de valeur intrinsèque des instruments financiers dérivés comptabilisés en couverture de flux de trésorerie sont intégralement comptabilisées en capitaux propres (réserves recyclables). La valeur temps initiale (prime) est traitée comme un coût de la couverture dont les variations de valeur ultérieures sont reconnues en OCI.

En application de la norme IFRS 9, la composante contango/backwardation, correspondant à l'écart de prix entre le cours à terme pour les swaps (ou le prix d'exercice pour les options) et le cours au comptant peut être au choix, traitée comme un coût de la couverture ou en résultat financier : au 31 décembre 2022, la composante contango/backwardation de toutes les transactions est considérée comme un coût de la couverture.

La variation de juste valeur des dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture (par exemple, la part asymétrique des tunnels) est comptabilisée en résultat financier.

L'application de l'amendement d'IFRS 9/IAS 39 et IFRS7 relatif à la réforme des taux de référence homologué en 2021 (phase 2) s'est poursuivi en 2022. Elle n'a pas remis en cause les relations de couverture des instruments de taux au 31/12/2022.

Les relations de couverture sont exposées aux taux de référence suivants :

- EUR Euribor 1 mois
- EUR Euribor 3 mois
- USD Libor 1 mois
- USD Libor 3 mois
- USD SOFR

Les financements sous-jacents concernés sont les financements syndiqués et bilatéraux détenus par Keolis SA (sur lequel 12% des instruments de couverture de taux du groupe sont adossés).

L'ensemble des instruments de couverture de taux est visé par l'exemption prévue dans l'amendement puisque toutes ces opérations sont :

- qualifiées en Cash Flow Hedge
- s'adossent à des contrats de financement en vie et dont le renouvellement est réputé hautement probable
- malgré le changement d'indice, les instruments de dette sous-jacents ne seront pas remboursés.
- le changement d'indice sur l'élément couvert ne sera pas un élément déclencheur de disparition de l'élément couvert déclenchant le recyclage en P&L
- un unique contrat de financement a fait l'objet d'une modification d'indice au 31 décembre 2022, au moment de la négociation de son extension. Aucune couverture n'est concernée.

L'encours des instruments de couverture détenus par Keolis SA selon le type d'indice est le suivant :

- Euribor 1m 2 M€
- Euribor 3m 40 M€
- USD Libor 1m 28 M€
- USD Libor 3m 38 M€.

Risques de taux d'intérêt sur son endettement à taux variable

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt provient de son endettement financier. Le Groupe couvre ce risque en utilisant des instruments financiers dérivés.

L'objectif de gestion est de protéger le résultat financier du Groupe contre la hausse des taux tout en bénéficiant au maximum de la baisse des taux.

La politique de couverture du risque de taux d'intérêt mise en place consiste à privilégier les instruments financiers dérivés à taux fixe. L'horizon de gestion retenu est généralement de 5 ans glissant mais peut toutefois aller au-delà si le besoin de couverture le requiert.

Les instruments financiers dérivés utilisés par le Groupe sont standards, liquides et disponibles sur les marchés :

- swaps ;
- achats de caps ;
- ventes de caps pour dénouer un cap existant ou pour réaliser un cap spread ;
- ventes de floors, dans la mesure où elles sont associées à des achats de caps pour constituer des tunnels symétriques ou asymétriques ;
- achats de floors, notamment pour racheter des floors constituant les parts asymétriques des tunnels ;
- achats de swaptions ;
- ventes de swaptions, dans la mesure où elles sont associées à des achats pour constituer des tunnels de swaptions.

Analyse de sensibilité

La sensibilité du résultat au risque de variation des taux d'intérêt est liée :

- à l'endettement net à taux variable après prise en compte des couvertures de juste valeur ;
- aux dettes en juste valeur sur option ;
- aux instruments dérivés non qualifiés de couverture au sens de la norme IFRS 9.

La sensibilité des réserves recyclables (capitaux propres) au risque de variation des taux d'intérêts est liée aux dérivés qualifiés en couverture de flux de trésorerie.

Risques de change

Le Groupe met en place des prêts ou emprunts intra-groupe libellés en devises étrangères et enregistrés en comptes courants. Afin de couvrir le risque de change qui en résulte, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés qui lui permettent de figer les cours de change des prêts ou emprunts intra-groupe.

Le Groupe réalise également des investissements nets en devises au capital de filiales étrangères. Afin de gérer le risque de change induit par ces investissements, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour des montants limités. L'objectif de gestion est de protéger la valeur au bilan de ces investissements en devises. La politique de couverture du risque de change mise en œuvre pour atteindre cet objectif consiste à préserver le cours de change de référence défini pour l'année.

Enfin, le Groupe effectue des achats d'actifs libellés en devises étrangères. Afin de couvrir les potentielles évolutions des cours de change entre la signature du contrat d'achat des actifs et leur

livraison effective, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés lui permettant de figer ou limiter le risque d'évolution des cours.

Les instruments financiers dérivés utilisés par le Groupe sont standards, liquides et disponibles sur les marchés :

- achats et ventes à terme ;
- swaps de change ;
- achats d'options ;
- ventes d'options associées à des achats d'options pour constituer des tunnels symétriques ou asymétriques.

Les instruments financiers dérivés couvrent notamment les opérations en devises suivantes : AED, AUD, CAD, DKK, GBP, SEK, SGD, USD.

Au 31 décembre 2022, l'ensemble des échéances des instruments financiers dérivés de change porte sur l'année 2023.

Risques de prix de matières premières

Du fait de leur activité de transport, en tant qu'exploitants de flottes de véhicules légers (autocars / autobus), les filiales du Groupe doivent réaliser des achats importants et réguliers de gazole. A ce titre, le Groupe est exposé à un risque de fluctuation du prix du gazole, risque en partie couvert dans les contrats de délégation signés avec les Autorités Publiques. Sur l'exposition résiduelle, le Groupe met en place une politique de couverture par instruments dérivés dont l'objectif est de limiter la volatilité du résultat du Groupe.

A cette fin, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés standards, liquides et disponibles sur les marchés :

- swaps ;
- achats de caps ;
- ventes de caps pour dénouer un cap existant ou pour réaliser un cap spread ;
- ventes de floors dans la mesure où elles sont associées à des achats de caps pour constituer un tunnel symétrique ou asymétrique ;
- achats de floors, notamment pour racheter des floors constituant les parts asymétriques des tunnels.

Les instruments financiers dérivés de matières premières éligibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés en couverture de flux de trésorerie au sens de la norme IFRS 9. Les instruments financiers dérivés non éligibles sont comptabilisés en trading.

Au 31 décembre 2022, les échéances des instruments financiers dérivés de matières premières couvrent la période allant de janvier 2023 à décembre 2025.

2.4.18. Provisions

Provisions pour les engagements de retraite et assimilés (IAS 19 révisée)

Le Groupe offre à ses salariés différents avantages sociaux dont ils bénéficient pendant leur période d'emploi ou postérieurement à l'emploi. Ces avantages résultent des législations applicables dans certains pays et d'accords contractuels conclus par le Groupe avec ses salariés, et relèvent de régimes à cotisations définies ou de régimes à prestations définies.

(a) Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements à des organismes, qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser au salarié les montants

qui lui sont dus. De ce fait, une fois les cotisations payées, aucun passif ne figure dans les comptes du Groupe.

(b) Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies. Le Groupe a l'obligation de provisionner les prestations à verser aux membres de son personnel en activité et de payer celles des anciens membres de son personnel. Le risque actuariel et le risque de placement incombent en substance au Groupe.

Ces régimes concernent essentiellement :

- des engagements de retraite : les régimes de rente de retraite, les indemnités de départ, d'autres engagements de retraite et compléments de retraite ;
- d'autres avantages long terme : les médailles du travail.

Description des engagements dans le cadre des régimes à prestations définies

En dehors des régimes de droit commun régis par la loi, le Groupe octroie suivant les pays et les législations locales des régimes d'indemnités de départ en retraite (France), de retraites à prestations définies (Royaume-Uni et Canada) et de frais de santé des retraités (Canada et Etats-Unis).

En France, les indemnités de départ à la retraite versées au salarié lors de son départ sont déterminées selon la convention collective nationale ou l'accord d'entreprise en vigueur dans l'entreprise. Les deux principales conventions collectives appliquées au sein du Groupe sont :

- La convention collective des transports publics urbains (CCN_3099) ;
- La convention collective des transports routiers (CCN_3085).

Ces régimes sont partiellement financés par des contrats d'assurance.

L'évaluation est effectuée sur la durée réelle des contrats de délégation de service public supposant le transfert des salariés au nouveau concessionnaire, à l'exception de la société KEOLIS S.A. pour laquelle l'évaluation est effectuée jusqu'à l'âge de départ à la retraite.

Une évaluation actuarielle des engagements des régimes à prestations définies est effectuée chaque année à la date de clôture principalement par des actuaires indépendants.

Les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite et d'indemnités de départ à la retraite sont évalués en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière (méthode dite des unités de crédit projetées) sur une base individuelle, qui repose sur des hypothèses de taux d'actualisation et de taux de rendement attendu à long-terme des fonds investis propres à chaque pays, ainsi que sur des hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires, de revalorisation des rentes, et d'actualisation des sommes à verser. Les hypothèses propres à chaque régime tiennent compte des contextes économiques et démographiques locaux.

La valeur inscrite dans l'état de la situation financière au titre des « Avantages au personnel et Autres avantages à long terme » correspond à la différence entre la valeur actualisée des obligations futures et la juste valeur des actifs du régime, destinés à les couvrir. Lorsque le résultat de ce calcul est un engagement net, une obligation est constatée au passif de l'état de la situation financière.

La provision évaluée au titre des avantages postérieurs à l'emploi des régimes plafonnés est comptabilisée sur la période de présence minimale nécessaire à l'acquisition du droit maximal en partant de la date théorique d'atteinte de ce maximum.

Lors de gains d'appels d'offres en France et à l'étranger, l'actif représentatif des droits de retraite et de tout autre avantage au personnel pris en compte au démarrage du contrat est déterminé à partir du montant des engagements de retraite et autres avantages au personnel sur la durée de vie estimée du contrat.

Les écarts actuariels portant sur les avantages postérieurs à l'emploi et résultant de l'effet d'expérience et des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés directement en capitaux propres l'année de leur survenance en contrepartie de l'augmentation ou de la diminution de l'obligation. Ils sont présentés dans l'état du résultat global.

Dans le compte de résultat, le coût des services rendus au cours de la période est compris dans le résultat opérationnel.

Les charges d'intérêts sur les obligations de retraites et assimilées ainsi que les produits financiers liés aux rendements attendus des actifs des régimes sont présentés en résultat financier.

En France, les médailles du travail sont évaluées selon les mêmes principes que les engagements de retraite, à l'exception de la reconnaissance des écarts actuariels. Les écarts actuariels sont comptabilisés au compte de résultat.

Autres natures de provisions :

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice :

- il existe une obligation actuelle juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé
- il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et
- le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable.

Le Groupe, du fait de son activité, est généralement soumis à une obligation contractuelle d'entretien et de grandes révisions pluriannuelles des installations gérées au titre du service public. Les frais en découlant sont analysés conformément à la norme IAS 37 sur les provisions et font l'objet le cas échéant de provisions pour gros entretien et grandes révisions voire pour contrat déficitaire dans le cas où les coûts inévitables engagés pour satisfaire à son obligation contractuelle sont supérieurs aux avantages économiques du contrat.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé formalisé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture.

Les provisions dont l'échéance est à plus d'un an sont actualisées lorsque l'impact est significatif.

2.4.19. Paiements en actions et assimilés

Le Groupe n'a pas de plan d'options de souscription d'actions ou bons de souscription d'actions en faveur de son personnel.

2.4.20. Fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, qui dans la plupart des cas, correspond à la valeur nominale, puis au coût amorti. Les dettes à court terme sont enregistrées au montant nominal sauf si l'actualisation au taux de marché a un impact significatif.

Dans le cas où les délais de paiement sont longs, les dettes fournisseurs sont actualisées.

Les autres créiteurs comprennent les produits constatés d'avance correspondant aux produits perçus sur les prestations non encore effectuées ainsi que les subventions d'investissement non encore reprises dans le compte de résultat.

2.4.21. Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité

Le chiffre d'affaires comprend les prestations de services à valeur ajoutée correspondant au savoir-faire du Groupe. Les activités concernées hors transport sont principalement relatives à la gestion des aéroports, et des vélos.

Les autres produits liés à l'activité comprennent les prestations de services correspondant essentiellement à des revenus qualifiés d'accessoires par le Groupe, ainsi que la rémunération des actifs financiers de concession.

Conformément à la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec les clients », le chiffre d'affaires des sociétés de transport urbain de voyageurs est comptabilisé en application des conditions du contrat signé avec l'autorité organisatrice et tient compte de tous les avenants et droits acquis (clauses d'indexation, mécanisme de révision des objectifs de recettes passagers, etc.).

Il en est de même pour le chiffre d'affaires des sociétés de transport interurbain de voyageurs auquel viennent s'ajouter les activités non contractualisées qui sont constatées en fonction des prestations réalisées.

Le chiffre d'affaires et les autres produits liés à l'activité sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Ils sont évalués net des remises et des avantages commerciaux consentis, dès lors que le service a été rendu. Aucun produit n'est comptabilisé lorsqu'il existe une incertitude significative quant à la recouvrabilité de la contrepartie à recevoir, aux coûts encourus ou à encourir associés à la prestation et lorsque le Groupe reste impliqué dans la gestion des produits.

2.4.22. Autres charges opérationnelles

De par leur caractère récurrent dans l'activité, les plus ou moins-values sur cessions de matériel de transport figurent sur une ligne à part et sont comprises dans le résultat opérationnel récurrent.

2.4.23. Résultat opérationnel récurrent

Le résultat opérationnel récurrent correspond à l'ensemble des charges et produits résultant de l'activité opérationnelle récurrente du Groupe hors activités de financement, résultat net des entreprises associées, résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession et impôt sur le résultat.

2.4.24. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel comprend le résultat opérationnel récurrent ainsi que toutes les transactions qui ne sont pas directement liées à la marche normale des affaires mais qui ne pourraient être directement rattachées à aucun autre poste du compte de résultat.

Les produits et charges, dotations nettes aux amortissements et provisions sur éléments non récurrents comprennent l'ensemble des opérations non récurrentes dont le coût est significatif : cela englobe notamment les coûts externes d'appels d'offres offensifs, les coûts de restructuration, les plus ou moins-values hors matériels de transport, l'amortissement et la dépréciation des droits contractuels, la dépréciation des goodwill, les plans d'intéressement à long terme et les coûts de démarrage sur un pays ou une zone, ainsi que d'autres éléments non récurrents par nature.

Les effets de périmètre comptabilisés directement au résultat comprennent :

- les coûts directs d'acquisition en cas de prise de contrôle ;
- les effets des réévaluations, à la juste valeur à la date d'acquisition, des précédentes participations ne donnant pas le contrôle en cas d'acquisitions par étapes ;
- les compléments de prix ultérieurs ;
- les résultats de cessions de participations qui conduisent à un changement de méthode de consolidation ainsi que, le cas échéant, les effets des réévaluations des participations ne donnant pas le contrôle.

2.4.25. Calcul de l'EBITDA

Celui-ci s'effectue à partir du résultat opérationnel auquel viennent s'ajouter les plus ou moins-values de cession et les éléments calculés correspondant aux dotations aux amortissements et provisions, aux reprises de provisions, aux quotes-parts de reprise de subventions.

L'EBITDA récurrent correspond à l'EBITDA retraité des éléments non récurrents, dont le montant est significatif.

2.4.26. Résultat financier

Les charges financières comprennent les intérêts sur emprunts et dettes financières calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les coûts de remboursement anticipé d'emprunts ou d'annulation de lignes de crédit, les intérêts financiers non directement imputables à la marge opérationnelle ainsi que le coût financier d'actualisation des passifs non courants.

Les produits financiers comprennent les produits de trésorerie et les dividendes reçus de sociétés non consolidées.

Les autres revenus et charges financières comprennent les gains et pertes de change nets, les commissions bancaires relatives à des opérations de crédit en charges et leur refacturation en produits, les résultats sur cessions d'immobilisations financières, les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés lorsque celles-ci doivent être comptabilisées dans le compte de résultat et sont présentés respectivement en produits ou charges financiers sur opérations, à l'exception des variations de juste valeur des dérivés sur opérations qui sont comptabilisées sur la même ligne que la transaction couverte en résultat opérationnel. Ainsi, les variations de juste valeur des dérivés non qualifiés de couverture ainsi que la part inefficace des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie futurs sont comptabilisées dans le résultat financier.

Tous les intérêts sur emprunts sont comptabilisés en charges financières lorsqu'ils sont encourus.

3. Faits marquants de l'exercice 2022

L'année 2022 a permis de voir le niveau de fréquentation des réseaux de transport continuer à progresser par rapport aux années précédentes, sans toutefois retrouver le même niveau de 2019, avant l'épidémie de Covid-19 (entre 70 et plus de 100%, en fonction des contrats et des pays).

L'adaptation des clauses contractuelles rendue nécessaire par la situation économique exceptionnelle s'est caractérisée par des négociations de nouvelles dispositions contractuelles initiées en 2020 auprès des Autorités Organisatrices dont la quasi-totalité a été finalisée à fin 2022.

L'augmentation des coûts de l'énergie, en particulier le coût de l'électricité en France, a pu être partiellement compensée grâce aux aides gouvernementales.

Par ailleurs, les effets de la crise sanitaire sur 2022 et sur les années suivantes ont été intégrés dans les estimations utilisées dans le cadre des tests de valeur des actifs du Groupe.

- **Fin du contrat de IJssel-Vecht (Pays-Bas)**

Le 14 décembre 2022, la concession d'urgence d'une durée de deux ans exploitée par Keolis aux Pays-Bas sur la base du contrat IJssel-Vecht a pris fin.

En conséquence, la quasi-totalité du matériel roulant et des infrastructures nécessaires à l'exploitation ont été rétrocédée à l'Autorité Organisatrice ou au nouvel opérateur.

Aucune indice de perte de valeur n'a été identifiée sur les actifs résiduels.

- **Cession des activités en Norvège**

Keolis a cédé sa filiale Keolis Norge AS auprès de la société d'investissement DSD et du propriétaire de la société de bus Tide AS afin de transférer le portefeuille de contrats norvégiens de Keolis Norge AS dans le bus et le rail urbain. Avec la cession de Keolis Norge, Keolis a cédé la responsabilité opérationnelle du contrat de bus pour le centre-ville de Bergen avec 138 bus et l'exploitation de Bybanen à Bergen avec 28 autorails urbains. Keolis était présent en Norvège depuis l'ouverture de la première ligne Bybanen en 2010. La cession a pris effet au 30 octobre 2022.

Cette transaction a pour conséquence l'absence de tout engagement résiduel pour Keolis concernant les opérations d'exploitation de Keolis Norge à compter du 30 octobre 2022.

Cette opération est présentée en variation de périmètre.

- **France**

L'année 2022 est marquée par les réussites commerciales suivantes :

- Renouvellements des contrats de Bordeaux, Dijon, Bourgoin-Jallieu, Sète, TAD Rouen, navettes maritimes de Penn Ar Bed et les gains offensifs de Perpignan, Valenciennes, Foix, Senlis et Mont Saint-Michel.
- Les gains en Île-de-France des lots Optile : à fin 2022, 26 lots Optile sur 37 ont été attribués par IDFM : Keolis en a gagné 8.
- L'acquisition de Transports Pagès effective au 30 juin, société interurbaine située près de Perpignan.

La fréquentation des réseaux de transport est en hausse par rapport à 2021 dans les Grands Réseaux et Grands Urbains (+18% dans les Grands Urbains) mais toujours en retrait en cumulé par rapport à 2019 (94% dans les Grands Urbains) avec une nette amélioration en fin d'année.

Dans un contexte défavorable, niveau d'absentéisme élevé, difficultés persistantes de recrutement, les effets de l'inflation et des coûts des matières premières, les indexations, le plan de résilience annoncé par le gouvernement et la politique de couverture permettent, sur 2022, de limiter l'impact net pour le groupe.

L'année a également été marquée par le vote de SYTRAL Mobilités le 10 mars en faveur de l'allotissement du réseau de Lyon en un lot « modes lourds » et un lot « bus et trolleybus » avec reprise des activités marketing et de la relation client par une Société Publique Locale, assorti d'une prolongation supplémentaire de la DSP actuelle jusqu'au 31/12/2024.

- **International**

- Post crise sanitaire, les accords négociés avec les autorités organisatrices ainsi que la mise en place de plans d'actions et de restructuration ont permis de limiter significativement les impacts défavorables liés à une fréquentation toujours en deçà de la période pré-crise (aux Pays-Bas principalement)
- Le contrat de Dubai délivre un haut niveau de performance opérationnelle mais dans un cadre contractuel très strict qui impacte la performance financière
- La Suède présente un bon niveau de performance, avec les démarrages des contrats remportés en 2021 et les gains des contrats Göteborg et Lund
- En Angleterre, le contrat GTR a été étendu pour 3 ans.

- **Evolution de la dette long terme du Groupe**

Le 22 juillet 2022, Le Groupe a signé avec les banques participantes du crédit syndiqué renouvelable de 900 M€ un nouvel avenant afin d'étendre la maturité jusqu'à juillet 2027, avec deux options d'extension d'un an chacune.

La ligne de crédit syndiquée est accessible à Groupe Keolis S.A.S. et à Keolis SA jusqu'en juillet 2027. Au 31 décembre 2022, le montant tiré par Groupe Keolis S.A.S est de 230 M€ et le solde non tiré s'élève à 670 M€. KEOLIS S.A n'a pas réalisé de tirage en 2022.

En 2022, au niveau d'une filiale de Keolis SA, un emprunt à taux variable de 40 MUSD a été renouvelé le 30 septembre 2022 pour une durée de 3 ans.

4. Notes relatives au compte de résultat consolidé

4.1. Charges de personnel

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Salaires et charges sociales	(3 316,4)	(3 079,0)
Impôts et taxes sur les rémunérations	(79,0)	(74,8)
Autres charges de personnel ⁽¹⁾	(308,1)	(283,6)
Total	(3 703,5)	(3 437,4)

(1) Les autres charges de personnel incluent l'intéressement et la participation

	31/12/2022 (en nombre d'individus)	31/12/2021 (en nombre d'individus)
Cadres	3 754	3 355
Agents de maîtrise, techniciens	11 648	10 978
Employés, ouvriers, chauffeurs	48 641	49 463
Total	64 043	63 796

4.2. Résultat opérationnel

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Résultat opérationnel récurrent	168,6	175,5
Coûts des appels d'offre non récurrents *	(3,7)	(1,5)
Résultat de cession des immobilisations non récurrent	1,2	6,7
Amortissement des droits contractuels & autres	(4,3)	(3,9)
Autres éléments non récurrents *	(29,7)	0,1
<i>dont restructurations nettes</i>	(4,9)	(10,3)
<i>dont provisions pour pertes sur contrats (1)</i>	(7,7)	29,0
<i>dont fin du contrat Wales&Borders</i>	0,0	8,8
<i>dont coûts Covid-19 non pris en charge par les AO</i>	0,0	(8,1)
<i>dont Impact déménagement site Le Peletier</i>	(1,8)	(2,8)
<i>dont Pertes liées à la sortie du contrat IVY</i>	(3,4)	0,0
<i>dont Pertes antérieurs sur le contrat de Dubai</i>	(5,6)	0,0
<i>dont autres</i>	6,2	(16,6)
Total éléments non récurrents	(36,5)	1,4
Résultat opérationnel avant participations mises en équivalence	132,1	176,9

* Ils correspondent au total des Autres produits et charges non récurrents tel que présenté au compte de résultat

(1) Au 31/12/2022, les provisions pour pertes sur contrats sont essentiellement composées d'une nouvelle provision sur Autocars Striebig et Eschenlauer pour -7,3 M€, d'une dotation complémentaire sur Almere (Pays-Bas) de -3M€ et de la reprise de provision sur IJssel-Vecht (Pays-Bas) pour +2,2 M€. En 2021, les provisions pour pertes sur contrats concernaient principalement la reprise de l'Allemagne pour 26,7 M€.

4.3. Calcul de l'EBITDA

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Résultat opérationnel	132,1	176,9
- Dotations nettes aux amortissements et autres provisions	353,0	400,7
- Dotations nettes aux amortissements et autres provisions sur éléments non récurrents	5,7	(45,4)
<i>dont amortissements et dépréciations des droits contractuels et marques net</i>	4,3	3,9
<i>dont pertes sur contrat Autocars Striebig et Eschenlauer</i>	7,3	0,0
<i>dont pertes sur contrat Allemagne</i>	0,0	(26,7)
<i>dont fin du contrat Wales&Borders</i>	0,0	(6,4)
<i>dont coût de restructuration de l'activité Keolis Mobility Airport</i>	(2,6)	(14,2)
<i>dont reprise de la provision TMT/Voxtur</i>	(2,9)	0,0
<i>dont dotations et reprises pour autres provisions</i>	(0,4)	(1,9)
- Quote part de reprise de subvention d'investissement	(11,4)	(9,7)
- Résultat de cession sur immobilisations non récurrent	(1,2)	(6,7)
- Résultat de cession sur immobilisations	5,6	3,6
EBITDA	483,8	519,3
Produits et charges non récurrents décaissables (1)	32,0	50,8
EBITDA récurrent	515,8	570,1

(1) Les produits et charges non récurrents décaissables comprennent les dépenses de restructurations majeures et les autres éléments non récurrents significatifs.

4.4. Quote-part du résultat net des participations mises en équivalence

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Govia (UK)	15,0	(16,7)
First / Keolis Transpennine (UK)	0,0	0,3
Autres entreprises associées (France)	0,3	(0,2)
Autres entreprises associées (International hors UK)	0,6	5,0
Total entreprises associées et coentreprises	15,9	(11,6)

4.5. Résultat financier

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Coût endettement financier net	4,6	3,6
<i>Dont Coût endettement financier brut</i>	(7,8)	(6,4)
<i>Dont Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	12,4	10,0
Autres produits financiers	23,2	1,4
<i>Dont Impact de change</i>	0,9	0,0
<i>Dont Impact revalorisation des titres</i>	0,0	0,0
Autres charges financières	(19,0)	(0,7)
<i>Dont Impact de change</i>	0,0	(0,2)
<i>Dont Impact revalorisation des titres</i>	0,0	0,0
Charges financières IFRS 16	(17,1)	(28,7)
Résultat financier	(8,4)	(24,4)

4.6. Impôt

La charge d'impôt comptabilisée s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Charge d'impôt exigible	(52,0)	(59,0)
Impôt exigible de la période	(52,0)	(58,6)
Ajustement comptabilisé au cours de la période au titre de l'impôt exigible des exercices antérieurs	0,0	(0,4)
Produit d'impôt différé	(11,3)	(7,6)
Impôt différé de la période	(11,3)	(7,6)
Perte de valeur sur actif d'impôt différé	-	-
Charge d'impôt de l'exercice	(63,3)	(66,5)

En 2022, le Groupe a choisi de présenter une réconciliation de son taux effectif à partir du taux de 25,82% (en 2021, le Groupe avait choisi de présenter une réconciliation de son taux effectif à partir du taux de 28,41%).

Le rapprochement entre le taux légal d'imposition en France et le taux effectif est le suivant :

	31/12/2022		31/12/2021	
	En %	En M€	En %	En M€
Résultat net de l'exercice		76,3		74,4
Neutralisation de la quote-part du résultat des entreprises associées		(15,9)		11,6
Neutralisation de l'impôt sur les sociétés		63,3		66,5
Résultat avant impôt et avant quote-part du résultat des entreprises associées		123,8		152,5
Impôt théorique selon le taux légal d'imposition en France	25,82%	(32,0)	28,41%	(43,3)
Ecart de taux France / International	0,24%	(0,3)	(3,42%)	5,2
Ecart de taux filiale France	(0,47%)	0,6	2,35%	(3,6)
Effet des taux réduits et changements de taux	1,91%	(2,4)	(0,96%)	1,5
Ajustement au titre de l'impôt des exercices antérieurs	-	-	(0,09%)	0,1
Autres différences permanentes	(2,19%)	2,7	(1,00%)	1,5
Crédit d'impôt	(0,45%)	0,6	(0,28%)	0,4
Effet de l'imposition directe (CVAE)	8,93%	(11,1)	6,96%	(10,6)
Actifs d'impôt différé non reconnus	17,36%	(21,5)	11,67%	(17,8)
Taux effectif d'impôt	49,12%	(63,3)	43,64%	(66,5)

Les actifs d'impôt différé non reconnus sur 2022 concernent principalement l'Amérique du Nord, la Belgique, le Canada et les Pays Bas.

Les impôts différés inscrits en actifs et passifs non courants s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Impôts différés actif	66,7	71,9
Moins d'un an	21,4	22,1
Plus d'un an	45,3	49,8
Impôts différés passif	(77,0)	(70,2)
Moins d'un an	(27,0)	(24,7)
Plus d'un an	(50,0)	(45,5)

Le stock de déficits reportables à l'international est de 323,7 M€ au 31 décembre 2022 dont 308 M€ n'ont pas été reconnus, au regard des hypothèses d'utilisation de ces déficits, et dans la limite de validité de leur report, ce qui représenterait un impôt différé actif de 80,7 M€.

Sur la France, les filiales de KEOLIS S.A. peuvent bénéficier de l'imputation de leurs déficits dans le cadre de l'intégration fiscale de GROUPE KEOLIS S.A.S., la société mère de KEOLIS S.A. Le stock des déficits reportables reconnu au 31/12/2022 est de 60,3 M€ au borne du groupe KEOLIS S.A. et correspond aux déficits imputables sur les bénéfices estimés sur les 6 prochaines années.

La reconnaissance des IDA sur déficits reportables est conforme aux budgets utilisés dans le cadre des tests de dépréciation.

A chaque arrêté comptable, le Groupe apprécie par entité fiscale s'il est probable que l'entité disposera de bénéfices fiscaux lui permettant d'imputer ses actifs d'impôts différés ou de bénéficier de crédits d'impôts disponibles non reconnus. Pour apprécier cette probabilité, le Groupe considère notamment les résultats actuels et passés des entités fiscales, ainsi que les perspectives de bénéfices fiscaux des sociétés.

La variation des impôts différés nets inscrits dans l'état de la situation financière s'analyse comme suit:

(en millions d'euros)	IDA	IDP
Solde d'ouverture au 1er janvier 2022	71,9	(70,2)
Constatation en capitaux propres	0,8	(3,2)
Constatation en résultat	(1,2)	(10,1)
Effet des variations de périmètre	(1,9)	2,0
Ecart de conversion et autres mouvements	(2,8)	4,4
Solde de clôture 31 décembre 2022	66,7	(77,0)

(en millions d'euros)	IDA	IDP
Solde d'ouverture au 1er janvier 2021	85,2	(67,5)
Constatation en capitaux propres	(2,0)	(0,6)
Constatation en résultat	(0,6)	(6,9)
Effet des variations de périmètre	(3,6)	0,2
Ecart de conversion et autres mouvements	(7,2)	4,5
Solde de clôture 31 décembre 2021	71,9	(70,2)

Les impôts différés nets par nature sont les suivants :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Ecart d'évaluation	(32,0)	(32,5)
Avantages au personnel	20,1	24,7
Report déficitaire	18,9	22,4
Autres	(17,4)	(12,9)
Solde de clôture au 31 décembre	(10,3)	1,7

5. Notes relatives à l'état de la situation financière consolidée

5.1. Goodwill

Evolution de la valeur comptable par zone géographique

(en millions d'euros)	France	Europe Continentrale	Australie	Grande Bretagne	Amérique du Nord	Total
Au 1er janvier 2022	133,4	105,2	32,9	-	12,7	284,1
Acquisition	4,0	2,8	-	-	-	6,8
Cession	-	-	-	-	-	(0,1)
Perte de valeur de la période (1)	-	-	-	-	0,0	0,0
Ecart de conversion et autres	(0,2)	(0,6)	(0,2)	-	0,7	(0,1)
Au 31 décembre 2022	137,2	107,4	32,7	-	13,4	290,7
<i>Dont valeur brute</i>	<i>137,7</i>	<i>114,7</i>	<i>32,9</i>	-	<i>46,6</i>	<i>331,8</i>
<i>Dont amortissement et perte de valeur cumulés</i>	<i>(0,5)</i>	<i>(7,3)</i>	<i>(0,2)</i>	-	<i>(33,1)</i>	<i>(41,1)</i>

(en millions d'euros)	France	Europe Continentrale	Australie	Grande Bretagne	Amérique du Nord	Total
Au 1er janvier 2021	133,4	105,4	32,3	-	12,3	283,4
Acquisition	-	-	-	-	-	-
Cession	-	-	-	-	-	-
Perte de valeur de la période	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion et autres	-	(0,2)	0,6	-	0,4	0,8
Au 31 décembre 2021	133,4	105,2	32,9	-	12,7	284,1
<i>Dont valeur brute</i>	<i>133,9</i>	<i>112,5</i>	<i>33,1</i>	-	<i>44,9</i>	<i>324,3</i>
<i>Dont amortissement et perte de valeur cumulés</i>	<i>(0,5)</i>	<i>(7,3)</i>	<i>(0,2)</i>	-	<i>(32,2)</i>	<i>(40,2)</i>

Tests de perte de valeur

Les principales hypothèses retenues pour les tests de perte de valeur sont les suivantes :

Flux de trésorerie

Les flux de trésorerie sont issus du grand plan stratégique établi sur une durée de 5 ans et validé par les organes de direction. Au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance à long terme proche de l'inflation long terme attendue par le Groupe, dans la limite de la durée contractuelle le cas échéant ou à l'infini dans le cas contraire. L'actualisation des flux est effectuée en utilisant des taux appropriés à la nature des activités (voir paragraphe ci-dessous).

Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation utilisé est déterminé à partir du coût moyen du capital reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif testé.

Le coût moyen pondéré du capital a été déterminé par recouplement de deux méthodes : la méthode dite du « Capital Asset Pricing model » (CAPM) et le coût moyen pondéré du capital de sociétés cotées comparables. Compte tenu de ces paramètres, le coût de capital utilisé pour actualiser les flux futurs sont les suivants :

	WACC	
	31/12/2022	31/12/2021
GROUPE KEOLIS	6,80%	5,76%
Royaume-Uni	7,40%	6,20%
Suède	6,20%	5,40%
Canada	7,90%	6,00%
Danemark	6,30%	5,40%
Pays-Bas	6,30%	5,40%
Belgique	7,10%	6,00%
Australie	7,40%	6,30%
Norvège	N/A	5,40%
Etats-Unis	7,90%	6,00%
France	6,80%	5,90%

Ces taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôt appliqués à des flux de trésorerie non fiscalisés, conformément à IAS 36.

Taux de croissance long terme

Les taux de croissance retenus pour les principales UGT ou groupe d'UGT sont les suivants :

	Taux de croissance à l'infini	
	31/12/2022	31/12/2021
GROUPE KEOLIS	2,30%	1,60%
Royaume-Uni	2,30%	1,60%
Suède	2,30%	1,60%
Canada	2,30%	1,60%
Danemark	2,30%	1,60%
Pays-Bas	2,30%	1,60%
Belgique	2,30%	1,60%
Australie	2,30%	1,60%
Norvège	2,30%	1,60%
Etats-Unis	2,30%	1,60%
France	2,30%	1,60%

Sensibilité des valeurs recouvrables

Les tests de sensibilité des regroupements d'UGT ont été réalisés en faisant varier les taux de croissance à long terme ou le WACC (Weighted Average Cost of Capital). Une baisse de 0,5 point du taux de croissance à l'infini laisse une marge positive entre la valeur d'utilité et la valeur comptable pour l'ensemble des unités génératrices de trésorerie.

5.2. Autres immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	Agréments, Brevets et Logiciels	Marques	Droits contractuels	Actifs de concession	Actifs sur contrats (1)	Autres	Total
Au 1er janvier 2022	42,0	0,0	39,8	0,0	16,7	32,0	130,6
Acquisitions	10,6	0,0	0,0	0,0	1,1	8,4	20,1
Cessions et mises hors service	(2,4)	0,0	0,0	0,0	0,0	(1,4)	(3,8)
Amortissements et dépréciations nets	(22,4)	0,0	(4,2)	0,0	(4,0)	(4,2)	(34,9)
Variation de périmètre	0,0	0,0	0,0	0,0	(1,1)	9,1	8,0
Ecart de conversion et autres	2,2	0,0	(0,1)	0,0	(0,0)	(6,9)	(4,7)
Au 31 décembre 2022	30,0	0,0	35,5	0,0	12,6	37,1	115,3
<i>Dont Valeur brute</i>	<i>125,6</i>	<i>6,0</i>	<i>133,6</i>	<i>0,0</i>	<i>37,3</i>	<i>98,5</i>	<i>401,0</i>
<i>Dont Amortissement et perte de valeur cumulés</i>	<i>(95,6)</i>	<i>(6,0)</i>	<i>(98,1)</i>	<i>0,0</i>	<i>(24,7)</i>	<i>(61,4)</i>	<i>(285,7)</i>

(en millions d'euros)	Agréments, Brevets et Logiciels	Marques	Droits contractuels	Actifs de concession	Actifs sur contrats (1)	Autres	Total
Au 1er janvier 2021	53,5	0,0	43,7	-	27,0	20,7	144,9
Acquisitions	18,3	-	(0,0)	-	3,3	10,4	32,0
Cessions et mises hors service	(6,3)	-	-	-	-	0,2	(6,1)
Amortissements et dépréciations nets	(25,6)	-	(4,3)	-	(3,0)	(6,5)	(39,4)
Variation de périmètre	(2,6)	-	-	-	(0,4)	0,4	(2,6)
Ecart de conversion et autres	4,6	0,0	0,5	-	(10,1)	6,9	1,8
Au 31 décembre 2021	42,0	0,0	39,8	-	16,7	32,0	130,6
<i>Dont Valeur brute</i>	<i>121,8</i>	<i>5,6</i>	<i>137,8</i>	-	<i>37,9</i>	<i>97,4</i>	<i>400,4</i>
<i>Dont Amortissement et perte de valeur cumulés</i>	<i>(79,7)</i>	<i>(5,6)</i>	<i>(98,0)</i>	-	<i>(21,2)</i>	<i>(65,3)</i>	<i>(269,8)</i>

(1) cf : Note 2.4.7. pour la définition des actifs sur contrats

5.3. Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Terrains & Aménagements	Constructions	Matériels et outillages	Matériel de transport	Immobilisations en cours	Autres	Total
Au 1er janvier 2022	54,4	71,3	39,1	304,6	14,4	49,7	533,5
Acquisitions	2,3	8,6	7,7	47,2	35,8	23,7	125,4
Cessions et mises hors service	(7,6)	(18,3)	(1,0)	(24,4)	(0,3)	(0,9)	(52,5)
Amortissements nets	(3,3)	(8,2)	(14,3)	(75,1)	-	(20,0)	(120,9)
Variations de périmètre	-	0,2	5,6	0,0	(6,0)	(2,0)	(2,2)
Ecart de conversion et autres mouvements	0,8	2,0	0,7	12,2	(10,1)	2,6	8,2
Au 31 décembre 2022	46,6	55,6	37,9	264,5	33,8	53,1	491,5
<i>Dont Valeur brute</i>	<i>61,6</i>	<i>158,6</i>	<i>152,6</i>	<i>947,6</i>	<i>33,8</i>	<i>191,1</i>	<i>1 545,2</i>
<i>Dont Amortissement et perte de valeur cumulés</i>	<i>(14,9)</i>	<i>(103,0)</i>	<i>(114,7)</i>	<i>(683,1)</i>	-	<i>(138,0)</i>	<i>(1 053,7)</i>

(en millions d'euros)	Terrains & Aménagements	Constructions	Matériels et outillages	Matériel de transport	Immobilisations en cours	Autres	Total
Au 1er janvier 2021	45,0	78,4	40,0	303,9	32,6	95,5	595,3
Acquisitions	4,1	5,7	10,6	88,1	17,0	14,3	139,8
Cessions et mises hors service	(0,1)	(1,5)	(0,7)	(20,1)	(0,3)	(40,6)	(63,3)
Amortissements nets	(2,6)	(11,6)	(11,6)	(80,2)	-	(19,4)	(125,4)
Variations de périmètre	(1,0)	(5,2)	(0,7)	(4,1)	-	(4,7)	(15,7)
Ecart de conversion et autres mouvements	9,0	5,6	1,5	16,9	(35,0)	4,6	2,7
Au 31 décembre 2021	54,4	71,3	39,1	304,6	14,4	49,7	533,5
<i>Dont Valeur brute</i>	<i>67,4</i>	<i>175,6</i>	<i>144,0</i>	<i>978,5</i>	<i>14,4</i>	<i>199,7</i>	<i>1 579,5</i>
<i>Dont Amortissement et perte de valeur cumulés</i>	<i>(13,0)</i>	<i>(104,2)</i>	<i>(104,9)</i>	<i>(673,9)</i>	-	<i>(150,0)</i>	<i>(1 046,0)</i>

5.4. Droits d'utilisation

ACTIF (en millions d'euros)	Terrains et bâtiments	Matériel de transport ferroviaire	Matériel de transport routier	Autres matériels	Total
Au 1er janvier 2022	160,2	50,6	574,7	11,1	796,6
Nouveaux contrats	47,4	-	193,0	2,7	243,1
Cessions et mises hors service	-	-	(0,2)	0,4	0,1
Amortissements et dépréciations nets	(57,1)	(4,6)	(134,0)	(3,7)	(199,4)
Variation de périmètre	(18,3)	-	(44,6)	(0,9)	(63,8)
Ecart de conversion et autres (1)	71,5	-	(4,1)	0,2	67,6
Au 31 décembre 2022	203,6	46,0	584,8	9,8	844,3
Dont Valeur brute	319,3	64,5	1 141,9	18,3	1 543,9
Dont Amortissement et perte de valeur cumulés	(115,7)	(18,5)	(557,1)	(8,5)	(699,7)

(1) Les autres variations correspondent aux impacts de la prolongation des contrats existants (dont 54M€ sur Keolis Sverige)

PASSIF (en millions d'euros)	Dettes de location IFRS 16 > 1 an	Dettes de location IFRS 16 < 1 an	Total
Au 1er janvier 2022	614,3	187,9	802,2
Nouvelles dettes	240,3	2,8	243,1
Remboursements des obligations locatives	0,0	(222,5)	(222,5)
Variation de périmètre	(60,7)	(6,3)	(67,0)
Ecart de conversion et autres (1)	(148,7)	227,7	79,0
Au 31 décembre 2022	645,2	189,9	835,2

(1) Les autres variations correspondent aux impacts de la prolongation des contrats existants (dont 54M€ sur Keolis Sverige)

ACTIF (en millions d'euros)	Terrains et bâtiments	Matériel de transport ferroviaire	Matériel de transport routier	Autres matériels	Total
Au 1er janvier 2021	272,3	443,4	538,2	15,4	1 269,3
Nouveaux contrats	67,8	8,3	187,1	2,4	265,6
Cessions et mises hors service	-	(0,1)	(1,9)	-	(2,0)
Amortissements et dépréciations nets	(58,3)	(40,4)	(147,8)	(3,6)	(250,1)
Variation de périmètre (1)	(135,9)	(353,5)	(17,0)	(3,6)	(510,1)
Ecart de conversion et autres	14,3	(7,0)	16,1	0,5	23,9
Au 31 décembre 2021	160,2	50,6	574,7	11,1	796,6
Dont Valeur brute	291,9	64,5	1 063,6	17,4	1 437,4
Dont Amortissement et perte de valeur cumulés	(131,7)	(13,9)	(488,9)	(6,3)	(640,8)

(1) concernant principalement l'impact de la cession de l'Allemagne pour 264 M€ et la sortie des contrats Wales & Borders pour 223 M€

PASSIF (en millions d'euros)	Dettes de location IFRS 16 > 1 an	Dettes de location IFRS 16 < 1 an	Total
Au 1er janvier 2021	1 076,7	226,4	1 303,1
Nouvelles dettes	256,2	9,3	265,6
Remboursements des obligations locatives	0,0	(246,0)	(246,0)
Variation de périmètre (1)	(519,1)	(25,5)	(544,6)
Intérêts courus sur obligations locatives	-	(1,7)	(1,7)
Ecart de conversion et autres	(199,5)	225,4	25,9
Au 31 décembre 2021	614,3	187,9	802,2

(1) La ligne « variation de périmètre » concernant principalement l'impact de la cession de l'Allemagne pour 298 M€ et la sortie des contrats Wales & Borders pour 223 M€

5.5. Titres mis en équivalence

Le Groupe détient plusieurs participations dans des coentreprises et des entreprises associées, notamment en Grande-Bretagne, consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

La variation du poste au cours de l'exercice s'explique par les éléments ci-dessous :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Valeur d'équivalence à l'ouverture	40,9	55,5
<i>Part du Groupe dans le résultat net</i>	15,9	(11,6)
<i>Dépréciation</i>	0,0	0,0
Quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence	15,9	(11,6)
Variations de juste valeur impactant les capitaux propres	0,0	0,0
Ecarts de conversion	(1,6)	2,7
Distribution de dividendes	(8,8)	(5,3)
Variation de périmètre & autres	1,4	(0,4)
Valeur d'équivalence à la clôture	47,7	40,9

Les éléments financiers résumés sur les co-entreprises significatives sont présentés ci-après à 100 %.

(en millions d'euros)	31/12/2022			31/12/2021		
	<i>Govia et ses filiales *</i>	<i>Autres</i>	<i>Total entreprises associées</i>	<i>Govia et ses filiales</i>	<i>Autres</i>	<i>Total entreprises associées</i>
<i>Actifs non courants</i>	746,0	NA	NA	102,5	NA	NA
<i>BFR net</i>	(649,0)	NA	NA	(30,8)	NA	NA
<i>Actifs courants</i>	459,3	NA	NA	884,6	NA	NA
<i>Total Actif</i>	1 205,3			987,1		
<i>Capitaux propres</i>	95,8	NA	NA	70,0	NA	NA
<i>dont résultat net</i>	42,8	NA	NA	(47,7)	NA	NA
<i>Passifs courants</i>	1 108,3	NA	NA	915,5	NA	NA
<i>Passifs non courants</i>	1,1	NA	NA	1,7	NA	NA
<i>Total passif</i>	1 205,3	NA	NA	987,1	NA	NA
Actif net	95,8	NA	NA	70,0	NA	NA
<i>Réconciliation des données financières avec la valeur des titres MEE :</i>						
Part du Groupe dans l'actif net	33,5	14,2	47,7	24,5	16,4	40,9
Valeur nette comptable des titres MEE	33,5	14,2	47,7	24,5	16,4	40,9

* La clôture des comptes annuels de « Govia et ses filiales » est au 30 juin 2023. Les données présentées correspondent aux comptes clos au 30 juin 2022 non audités.

Dans le cadre des activités de Govia en Angleterre, des contraintes contractuelles imposent aux sociétés opérationnelles de conserver un certain niveau de disponibilités. Au 31 décembre 2022, cette contrainte conduit à qualifier 100% de la trésorerie détenue par Govia au niveau de sa société opérationnelle GTR comme des disponibilités ne pouvant pas être transférées au groupe Go Ahead, actionnaire majoritaire de Govia. Dans ce contexte, la position de trésorerie nette à la clôture est présentée en BFR net.

De plus, selon le nouveau contrat 'National Rail Contract' (NRC), la distribution de dividendes n'est permises que sous certaines conditions et seulement avec l'approbation du DfT.

Ainsi, au 31 décembre 2022, la fraction de l'actif net soumis à ces restrictions détenu par le Groupe Keolis en Angleterre chez Govia s'élève à 24,0 M€ au titre de la franchise GTR sur un total de 33,5 M€.

5.6. Actifs financiers courants et non courants

Au 31 décembre 2022 (en millions d'euros)	Instrument de capitaux Propres évalués à la		Instruments de dette évalués		Dérivés actifs	Actifs financiers de concession	Total
	"Juste valeur" par Résultat	"Juste valeur" par "Autres éléments du Résultat" non recyclables	au coût amorti par résultat	à la "Juste Valeur" par Résultat			
Valeur brute	0,0	10,8	678,7	-	6,9	152,6	849,1
Dépréciation	-	-	(25,3)	-	-	(6,3)	(31,6)
Valeur nette	0,0	10,8	653,3	-	6,9	146,3	817,6
Dont à moins d'un an			5,4		6,9		12,4
Dont à plus d'un an	0,0	10,8	647,9	-	-	146,3	805,2

Au 31 décembre 2021 (en millions d'euros)	Instrument de capitaux Propres évalués à la		Instruments de dette évalués		Dérivés actifs	Actifs financiers de concession	Total
	"Juste valeur" par Résultat	"Juste valeur" par "Autres éléments du Résultat" non recyclables	au coût amorti par résultat	à la "Juste Valeur" par Résultat			
Valeur brute	0,4	10,6	707,1	-	1,3	249,4	968,8
Dépréciation	-	-	(38,8)	-	-	(6,2)	(45,1)
Valeur nette	0,4	10,6	668,2	-	1,3	243,2	923,9
Dont à moins d'un an			5,2		1,3		6,5
Dont à plus d'un an	0,4	10,6	663,0	-	-	243,2	917,4

La diminution des actifs financiers de concession correspond principalement à la sortie du contrat IJssel-Vecht (Pays-Bas) pour -122,7M€.

5.7. Stocks

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Stocks bruts	192,2	183,8
Dépréciations	(1,9)	(1,9)
Stocks nets	190,3	182,0

5.8. Créances d'exploitation et diverses

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Clients	628,5	527,2
Avances et acomptes versés sur commandes	20,8	14,3
Dépréciation des créances clients	(6,5)	(6,3)
Créances d'exploitation	642,8	535,2
Personnel et organismes sociaux	14,7	8,7
Etat et collectivités	177,6	174,7
Charges constatées d'avance	37,9	45,6
Autres (1)	281,3	282,1
Dépréciation des autres débiteurs	(0,8)	(0,7)
Créances diverses	510,7	510,5
TOTAL	1 153,5	1 045,7

(1) En 2022, les autres créances incluent 81 M€ représentant la garantie du Département du Transport Australien sur les droits à congés complémentaires, ces droits figurant au passif dans les dettes envers le personnel. Ces mêmes créances étaient de 84 M€ en 2021.

5.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Analyse par nature

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Disponibilités	576,6	548,3
Placements à court terme	0,7	1,5
Total inscrit à l'actif	577,3	549,8
Concours bancaires et comptes courants passifs	(473,4)	(302,8)
Trésorerie nette	103,9	247,0

Les équivalents de trésorerie comprennent des placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur.

Le Groupe considère que ses Organismes de Placement Collectif en Valeur Mobilière classées par l'Autorité des Marchés Financiers dans la catégorie « monétaire euro » répondent aux critères lui permettant de les classer en équivalents de trésorerie.

Il n'y a pas eu de monétisation de créance au 31 décembre 2022.

5.10. Capitaux propres

Capital social et primes d'émission

Au 31 décembre 2022, le capital social est de 399,8 M€, composé de 33 316 135 actions de nominal 12 euros.

Le Groupe n'est pas soumis dans ses contrats d'endettement à des clauses de ratio d'endettement sur capitaux propres.

Actions propres

Au 31 décembre 2022, Keolis S.A. ne détient pas d'action propre et n'est partie prenante à aucune option d'achat ou de vente portant sur l'action Keolis S.A.

Réserves et résultat distribuable

Au 31 décembre 2022, la société KEOLIS S.A. dispose de réserves et résultat distribuables à hauteur de 137,3 M€. Le bénéfice de l'exercice s'élève à 137,3 M€.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les principales participations ne donnant pas le contrôle proviennent principalement des filiales suivantes : Keolis Downer, KDR Victoria Pty Ltd, Keolis Commuter Services LLC et Australian Transit Enterprises.

Réserves de conversion

Les principaux taux de change contre l'euro utilisés au cours des exercices 2022 et 2021 sont les suivants :

(pour 1 euro)	2022		2021	
	Taux Moyen	Taux clôture	Taux Moyen	Taux clôture
Livre Sterling	0,852761	0,886930	0,859604	0,840280
Dollar australien	1,516692	1,569300	1,574942	1,561500
Couronne danoise	7,439564	7,436500	7,437028	7,436400
Couronne suédoise	10,629575	11,121800	10,146463	10,250300
Couronne norvégienne	10,102606	10,513800	10,163331	9,988800
Dollar US	1,053049	1,066600	1,182740	1,132600
Dollar canadien	1,369491	1,444000	1,482569	1,439300
Roupie indienne	82,686386	88,171000	87,439160	84,229200

5.11. Emprunts et dettes financières

Analyse des dettes financières par nature

En 2022, au niveau d'une filiale de Keolis S.A, un emprunt à taux variable de 40 MUSD, a été renouvelé pour une durée de 3 ans.

Au 31 décembre 2022		
(en millions d'euros)	Montants dans l'état de la situation financière	Taux
Dérivés	3,7	-
Emprunts	30,0	Taux fixes
Emprunts	50,2	Taux variables
Sous-total à moins d'un an	83,8	
Participation des salariés	0,6	Taux fixes
Emprunts	58,9	Taux fixes
Emprunts	137,6	Taux variables
Sous-total à plus d'un an	197,2	
TOTAL (hors passifs financiers de concession)	281,0	

Au 31 décembre 2021		
(en millions d'euros)	Montants dans l'état de la situation financière	Taux
Dérivés	1,2	-
Emprunts	50,2	Taux fixes
Emprunts	103,6	Taux variables
Sous-total à moins d'un an	154,9	
Participation des salariés	0,6	Taux fixes
Emprunts	53,3	Taux fixes
Emprunts	228,7	Taux variables
Sous-total à plus d'un an	282,6	
TOTAL (hors passifs financiers de concession)	437,5	

Analyse des dettes financières par échéance

(en millions d'euros)	2023	2024	2025	2026	2027	2028 à 2033	> 2033	Total
Obligations locatives	190,2	160,0	122,5	100,8	73,5	170,3	17,9	835,2
Dettes financières hors passifs financiers de concession	83,8	30,3	109,6	27,2	9,8	20,3	0,0	281,0

Tableau de variation des dettes financières et des obligations locatives

(en millions d'euros)	31/12/2021	Augmentation	Diminution	Variations de périmètre	Impact de Change	Autres (1)	31/12/2022
Obligations locatives	187,8	16,8	(236,1)	(6,3)	(3,2)	230,9	189,9
Dérivés	1,2	-	-	-	0,0	2,4	3,7
Passifs financiers de concession	2,1	-	-	-	-	-	2,1
Emprunts	153,7	3,1	(132,8)	0,1	(0,9)	56,9	80,1
Sous-total à moins d'un an	344,9	19,9	(368,9)	(6,2)	(4,0)	290,2	275,9
Obligations locatives	614,3	240,3	0,0	(60,7)	(8,9)	(139,8)	645,2
Participation des salariés	0,6	-	-	-	-	0,0	0,6
Dérivés	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers de concession	132,8	32,2	(121,6)	-	0,7	2,0	46,1
Emprunts	282,0	9,6	(45,7)	(0,4)	7,3	(56,2)	196,5
Sous-total à plus d'un an	1 029,7	282,1	(167,3)	(61,2)	(0,8)	(194,0)	888,5
TOTAL	1 374,6	302,0	(536,2)	(67,4)	(4,8)	96,2	1 164,4

(1) Les autres variations correspondent principalement aux impacts de la prolongation des contrats de location existants (dont 54M€ sur Keolis Sverige)

5.12. Actifs et passifs par catégorie

Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IFRS 9, ainsi que leur juste valeur :

31/12/2022			Instruments financiers				Juste valeur			Endettement financier net	
Rubrique au bilan et classes d'instruments	Non courant	Courant	Valeur nette comptable au bilan de la classe	A la juste valeur par capitaux propres	Prêts, créances, dettes au coût amorti	A la juste valeur par résultat	Qualifiés de couverture	Niveau 1	Niveau 2		Niveau 3
<i>En millions d'euros</i>											
Instruments de dettes	647,9	5,4	653,3	-	653,3	-	-	-	653,3	0,0	653,4
Actifs financiers de concession	146,3	-	146,3	-	146,3	-	-	-	146,3	-	-
Sous-total prêts et créances	794,2	5,4	799,7	-	799,7	-	-	-	799,7	0,0	653,4
Instruments de capitaux propres	10,8	-	10,8	10,9	-	0,0	-	-	-	10,9	-
Juste valeur positive des dérivés de couverture *	-	5,5	5,5	-	-	-	5,5	-	5,5	-	5,5
Juste valeur positive des dérivés de transaction	-	1,4	1,4	-	-	1,4	-	-	1,4	-	1,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	577,3	577,3	-	-	577,3	-	0,0	577,3	-	577,3
Total des actifs financiers courants et non courants	805,1	589,7	1 394,7	10,9	799,7	578,8	5,5	0,0	1 383,9	10,9	1 237,6
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	196,5	80,1	276,7	-	276,7	-	-	-	276,5	-	276,5
<i>Sous-total emprunts</i>	<i>196,5</i>	<i>80,1</i>	<i>276,7</i>	<i>-</i>	<i>276,7</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>276,5</i>	<i>-</i>	<i>276,5</i>
dont :											
- évalués au coût amorti	196,5	80,0	276,5	-	276,7	-	-	-	276,5	-	276,5
- faisant l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- évalués selon l'option "juste valeur"	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Juste valeur négative des dérivés de couverture *	-	0,8	0,8	-	-	-	0,8	-	0,8	-	0,8
Juste valeur négative des dérivés de transaction	-	2,9	2,9	-	-	2,9	-	-	2,9	-	2,9
Emprunts et dettes financières	196,5	83,8	280,3	-	276,7	2,9	0,8	-	280,2	-	280,2
Dettes de trésorerie et trésorerie passive	-	473,4	473,4	-	473,4	-	-	0,0	473,4	-	473,4
Total des passifs financiers courants et non courants	196,5	557,2	753,7	-	750,1	2,9	0,8	0,0	753,6	-	753,6
Endettement financier net du groupe	(451,4)	(32,5)	(483,8)	-	96,7	(575,9)	(4,7)	0,0	(484,0)	(0,0)	(484,0)

31/12/2021			Instruments financiers				Juste valeur			Endettement financier net	
Rubrique au bilan et classes d'instruments	Non courant	Courant	Valeur nette comptable au bilan de la classe	A la juste valeur par capitaux propres	Prêts, créances, dettes au coût amorti	A la juste valeur par résultat	Qualifiés de couverture	Niveau 1	Niveau 2		Niveau 3
<i>En millions d'euros</i>											
Instruments de dettes	663,0	5,2	668,2	-	668,2	-	-	(0,0)	668,2	0,0	668,2
Actifs financiers de concession	243,2	-	243,2	-	243,2	-	-	-	243,2	-	-
Sous-total prêts et créances	906,3	5,2	911,4	-	911,4	-	-	(0,0)	911,4	0,0	668,2
Instruments de capitaux propres	11,0	-	11,0	10,6	-	0,3	-	0,0	-	11,0	-
Juste valeur positive des dérivés de couverture *	-	0,7	0,7	-	-	-	0,7	-	0,7	-	0,7
Juste valeur positive des dérivés de transaction	-	0,7	0,7	-	-	0,7	-	-	0,7	-	0,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	549,8	549,8	-	-	549,8	-	0,0	549,9	-	549,9
Total des actifs financiers courants et non courants	917,4	556,3	1 473,5	10,6	911,4	550,8	0,7	(0,0)	1 462,6	11,0	1 219,4
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	282,0	153,7	435,7	-	435,7	-	-	-	435,7	-	435,7
<i>Sous-total emprunts</i>	<i>282,0</i>	<i>153,7</i>	<i>435,7</i>	<i>-</i>	<i>435,7</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>435,7</i>	<i>-</i>	<i>435,7</i>
dont :											
- évalués au coût amorti	282,0	153,7	435,7	-	435,7	-	-	-	435,7	-	435,7
- faisant l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- évalués selon l'option "juste valeur"	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Juste valeur négative des dérivés de couverture *	-	0,8	0,8	-	-	-	0,8	-	0,8	-	0,8
Juste valeur négative des dérivés de transaction	-	0,4	0,4	-	-	0,4	-	-	0,4	-	0,4
Emprunts et dettes financières	282,0	154,9	436,9	-	435,7	0,4	0,8	-	436,9	-	436,9
Dettes de trésorerie et trésorerie passive	-	302,8	302,8	-	302,8	-	-	(0,0)	302,8	-	302,8
Total des passifs financiers courants et non courants	282,0	457,7	739,7	-	738,5	0,4	0,8	(0,0)	739,7	-	739,7
Endettement financier net du groupe	(381,1)	(98,6)	(479,6)	-	70,3	(550,1)	0,2	0,0	(479,6)	(0,0)	(479,6)

* exclut la juste valeur des matières premières car ces éléments sont présentés dans 5.13 - Gestion du risque de variation du prix des matières premières

5.13. Gestion des risques et instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer les expositions aux risques de marchés financiers résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement :

- Risque de taux d'intérêts ;
- Risque de change ;
- Risque de matières premières.

Le Groupe détient au 31 décembre 2022 des instruments financiers dérivés :

- éligibles à la comptabilité de couverture et comptabilisés en couverture de flux de trésorerie (CFH) ;
- ou non éligibles à la comptabilité de couverture et comptabilisés en transaction.

Les justes valeurs sont calculées en utilisant les méthodes standard de valorisation et sur la base des conditions de marché "mid-market" communément utilisées sur les marchés. Les données de marché utilisées sont de niveau 2 au sens de la norme IFRS 13.

Les impacts sur la performance et la situation financière des instruments financiers dérivés sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Comptabilité de couverture	Juste valeur au 31/12/2021 (hors primes)	Variation des capitaux propres (réserves recyclables)		Résultat financier latent	Résultat financier réalisé	Primes à payer	Juste valeur au 31/12/2022 (hors primes)	Primes restant à amortir 31/12/2022
			Variation	Recyclage	Variation	Variation			
Sous-Jacent									
Taux	Flux de trésorerie	(0,4)	3,8	0,2	(0,0)		0,5	4,1	(0,0)
Taux	Trading	-	-	-	-		-	-	-
Total Taux		(0,4)	3,8	0,2	(0,0)		0,5	4,1	(0,0)
Change	Flux de trésorerie	0,3	0,7	(0,4)	(0,0)		-	0,6	-
Change	Trading	0,3	-	-	(1,5)		-	(1,3)	-
Total Change		0,5	0,7	(0,4)	(1,6)		-	(0,7)	-
Matières premières	Flux de trésorerie	4,6	24,9	(28,7)	0,2		-	1,0	(0,6)
Matières premières	Trading	(0,1)	-	-	(0,2)		-	(0,3)	-
Total Matières premières		4,5	24,9	(28,7)	(0,0)		-	0,7	(0,6)
Total		4,6	29,5	(28,8)	(1,6)		0,5	4,1	(0,6)

Les instruments financiers dérivés de taux et de change sont inscrits dans l'état de la situation financière pour leur juste valeur pour les montants suivants :

en millions d'euros	31/12/2022			31/12/2021		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Instruments dérivés actifs						
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	-	5,5	5,5	-	0,7	0,7
Dérivés de couverture de juste valeur	-	-	-	-	-	-
Dérivés de transaction	-	1,4	1,4	-	0,7	0,7
Dérivés de couverture des flux d'investissement net à l'étranger	-	-	-	-	-	-
Total instruments dérivés actifs	-	6,9	6,9	-	1,3	1,3
Instruments dérivés passifs						
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	-	0,8	0,8	-	0,8	0,8
Dérivés de couverture de juste valeur	-	-	-	-	-	-
Dérivés de transaction	-	2,9	2,9	-	0,4	0,4
Dérivés de couverture des flux d'investissement net à l'étranger	-	-	-	-	-	-
Total instruments dérivés passifs	-	3,7	3,7	-	1,2	1,2

Le tableau suivant présente, par type de risque, le lien économique entre les instruments dérivés et les éléments couverts :

2022	JV des dérivés	Variation JV des dérivés	Variation JV de l'élément couvert	Inefficacité de la couverture
KSA				
CFH				
Taux	4,1	4,5	(4,5)	0,0
Change	0,6	0,3	(0,3)	-
MP	1,0	(3,6)	3,6	-
Trading				
Taux	-	-	-	-
Change	(1,3)	(1,5)	-	-
MP	(0,3)	(0,2)	-	-

2021	JV des dérivés	Variation JV des dérivés	Variation JV de l'élément couvert	Inefficacité de la couverture
KSA				
CFH				
Taux	(0,4)	1,7	(1,6)	0,1
Change	0,3	0,3	(0,3)	-
MP	4,6	6,5	(6,5)	-
Trading				
Taux	-	0,6	-	-
Change	0,3	(1,2)	-	-
MP	(0,1)	7,3	-	-

Les impacts sur les capitaux propres recyclables (autres éléments du résultat global) se détaillent comme suit :

Capitaux Propres recyclables - en M Euros	
Ouverture au 1 janvier 2021	(4,5)
Recyclé en Résultat	(3,9)
Variation de valeur efficace sur instruments de couverture de flux de	12,0
Couverture de risque de taux	0,6
Couverture de risque de change	0,3
Dont transactions futures couvertes	-
Couverture de risque de prix	11,1
Variation du coût de couverture	-
Couverture de risque de taux	-
Couverture de risque de change	-
Couverture de risque de prix	-
Ecart de change	(0,1)
Clôture au 31 décembre 2021	3,5
Ouverture au 1 janvier 2022	3,5
Recyclé en Résultat	(28,8)
Variation de valeur efficace sur instruments de couverture de flux de	29,4
Couverture de risque de taux	3,8
Couverture de risque de change	0,7
<i>Dont transactions futures couvertes</i>	-
Couverture de risque de prix	24,9
Variation du coût de couverture	-
Couverture de risque de taux	-
Couverture de risque de change	-
Couverture de risque de prix	-
Ecart de change	(0,0)
Clôture au 31 décembre 2022	4,2

Rupture des relations de couverture

Une relation de couverture est rompue dès lors que les conditions d'efficacité ne sont plus remplies au sens de la norme IFRS 9, ou lorsque l'instrument dérivé concerné arrive à échéance, est résilié, ou vendu, ou lorsque l'élément couvert est résilié ou vendu. Par ailleurs, le Groupe peut à tout moment décider de mettre un terme à une relation de couverture. Dans ces cas, la relation de couverture n'est plus applicable.

2022	Soldes des réserves de couverture sur relations de couverture maintenues	Soldes des réserves de couverture sur relations de couverture arrêtées	Réserves de couverture recyclées car l'élément couvert a influé sur le résultat	Réserves de couverture recyclées car l'élément couvert ne se réalise plus
KSA				
CFH				
Taux	3,4	-	0,2	-
Change	0,6	-	(0,4)	-
MP	0,7	-	(28,7)	-

2021	Soldes des réserves de couverture sur relations de couverture maintenues	Soldes des réserves de couverture sur relations de couverture arrêtées	Réserves de couverture recyclées car l'élément couvert a influé sur le résultat	Réserves de couverture recyclées car l'élément couvert ne se réalise plus
KSA				
CFH				
Taux	(0,6)	-	1,2	-
Change	0,3	-	-	-
MP	4,4	-	(4,6)	-

Les instruments de couverture de taux déqualifiés font notamment suite au remboursement de certaines lignes de financement auxquelles des instruments dérivés étaient associés.

Gestion du risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt provient de son endettement financier. Le Groupe couvre le risque de hausse de taux en utilisant des instruments financiers dérivés.

Les instruments financiers dérivés éligibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés en couverture de flux de trésorerie. Les instruments financiers dérivés non éligibles sont comptabilisés en transaction.

La dette nette du Groupe se présente de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts et dettes financières retraités des passifs financiers de concession*	281,0	437,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(103,9)	(247,0)
Intérêts courus non échus à recevoir	(3,3)	(2,9)
Prêts et créances	(642,0)	(670,5)
Dépôts et cautionnements	(8,1)	5,2
Dérivés actifs	(6,9)	(1,3)
Participation des salariés	(0,6)	(0,6)
Endettement financier net	(483,8)	(479,6)

*y compris participation des salariés

L'endettement financier net est un indicateur interne à Keolis. Il exclut les obligations locatives générées par l'application de la norme IFRS 16 (y compris les dettes de location financement qui ont été intégralement reclassées en obligations locatives en application de la norme IFRS 16) et les engagements de rachats de participations ne donnant pas le contrôle. Il exclut également les passifs financiers de concession.

Le Groupe est soumis à la variabilité des taux d'intérêt sur la partie de son endettement financier net à taux variable.

La ventilation par taux des emprunts et dettes financières, avant et après prise en compte des instruments dérivés (de couverture et de transaction), se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Structure initiale de la dette		Structure après couverture	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Taux fixe	89,6	104,0	196,6	217,3
Taux variable	191,4	333,5	84,4	220,2
Total des emprunts et dettes	281,0	437,5	281,0	437,5

Analyse de la sensibilité :

Au 31 décembre 2022, sur la base de la structure de la dette au 31 décembre 2022, une variation de la courbe de taux d'intérêt de +/- 50 points de base sur la durée de vie résiduelle de la dette (maximum 10 ans) impacterait le coût de l'endettement financier de la manière suivante :

<i>en millions d'euros</i>	+50 bp P&L	+50 bp Recyclable reserves	-50 bp P&L	-50 bp Recyclable reserves
Instruments financiers à taux variable (après prise en compte des couvertures de JV)	67,0	-	(67,0)	-
Dettes en juste valeur sur option	-	-	-	-
Dérivés non qualifiés de couverture	-	-	-	-
Dérivés qualifiés en couverture de flux de trésorerie	(46,1)	412,7	(11,2)	(326,1)
Sensitivity analysis	20,9	412,7	(78,2)	(326,1)

Les instruments financiers dérivés sont inscrits dans l'état de la situation financière à leur juste valeur pour les montants suivants :

	JUSTE VALEUR AU BILAN 31/12/2022					JUSTE VALEUR AU BILAN 31/12/2021				
	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	Couverture des flux d'investissement net à l'étranger	TOTAL	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	Couverture des flux d'investissement net à l'étranger	TOTAL
<i>en millions d'euros</i>										
Swaps receveurs de taux fixe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swap payeurs de taux fixe	1,9	-	-	-	1,9	0,0	-	-	-	0,0
Options de taux	3,0	-	-	-	3,0	0,4	-	-	-	0,4
Instruments dérivés actifs	4,9	-	-	-	4,9	0,4	-	-	-	0,4
Swaps receveurs de taux fixe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swap payeurs de taux fixe	-	-	-	-	-	0,9	-	-	-	0,9
Options de taux	0,8	-	-	-	0,8	-	-	-	-	-
Instruments dérivés passifs	0,8	-	-	-	0,8	0,9	-	-	-	0,9
Position nette taux	4,1	-	-	-	4,1	(0,4)	-	-	-	(0,4)

Les montants nominaux des instruments financiers dérivés sont détaillés ci-dessous :

	31/12/2022		31/12/2021	
	Dettes nettes long terme	Dettes nettes court terme	Dettes nettes long terme	Dettes nettes court terme
<i>en millions d'euros</i>				
Swaps receveurs de taux fixe	-	-	-	-
Swaps payeurs de taux fixe	29,8	34,7	72,9	-
Swaps d'index	-	-	-	-
Options de taux	18,8	23,8	40,4	-

Au 31 décembre 2022, les échéances des instruments financiers dérivés de couverture des risques de taux portent sur les années 2023 à 2027. Pour les couvertures synthétiques composées de plusieurs instruments, nous ne considérons que le nominal couvert.

Gestion du risque de change

Le Groupe met en place des prêts ou emprunts intra-groupe libellés en devises étrangères et enregistrés en comptes courants. Afin de couvrir le risque de change qui en résulte, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés qui lui permettent de figer les cours de change des prêts ou emprunts intra-groupe, à hauteur de 100% des montants nominaux exposés sur un plan économique.

Le Groupe réalise également des investissements dans des entités étrangères. Afin de gérer le risque de change induit par ces investissements, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour des montants limités, l'objectif de gestion étant dans ce cas de préserver le cours de change de référence défini pour l'année.

Enfin, le Groupe effectue des achats d'actifs libellés en devises étrangères. Afin de couvrir les potentielles évolutions des cours de change entre la signature du contrat d'achat des actifs et leur

livraison effective, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés lui permettant de figer ou limiter le risque d'évolution des cours.

Une partie des instruments financiers dérivés détenus par le Groupe est éligible à la comptabilité de couverture d'investissement net au sens de la norme IFRS 9, une autre partie est éligible à la comptabilité de couverture de flux de trésorerie au sens de la norme IFRS 9, et une dernière partie est comptabilisée en transaction. Au 31 décembre 2022, il n'y a pas d'instrument financier de couverture d'investissement net.

Les instruments financiers dérivés sont inscrits dans l'état de la situation financière pour leur juste valeur pour les montants suivants :

	JUSTE VALEUR AU BILAN 31/12/2022					JUSTE VALEUR AU BILAN 31/12/2021				
	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	Couverture des flux d'investissement net à l'étranger	TOTAL	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	Couverture des flux d'investissement net à l'étranger	TOTAL
<i>en millions d'euros</i>										
Swaps cambistes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de devises	0,1	-	1,0	-	1,1	-	-	0,7	-	0,7
Achat à terme de devises	0,5	-	0,5	-	0,9	0,1	-	-	-	0,1
Vente à terme de devises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options sur devises	-	-	-	-	-	0,1	-	-	-	0,1
Instruments dérivés actifs	0,6	-	1,4	-	2,0	0,2	-	0,7	-	0,9
Swaps de devises	-	-	2,7	-	2,7	-	-	0,4	-	0,4
Achat à terme de devises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Vente à terme de devises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options sur devises	-	-	-	-	-	(0,1)	-	-	-	(0,1)
Instruments dérivés passifs	-	-	2,7	-	2,7	(0,1)	-	0,4	-	0,3
Position nette s/devises	0,6	-	(1,3)	-	(0,7)	0,3	-	0,3	-	0,5

Les instruments financiers dérivés couvrent notamment les opérations en devises suivantes : AED, AUD, CAD, DKK, GBP, SEK, USD.

Au 31 décembre 2022, l'ensemble des échéances des instruments financiers dérivés de change porte sur l'année 2023.

Gestion du risque de variation du prix des matières premières

Dans le cadre de son activité opérationnelle, le Groupe est exposé à un risque de fluctuation de prix de certaines matières premières, en particulier de gazole. Le Groupe couvre ce risque en utilisant des instruments financiers dérivés. Sur un plan économique, Keolis a couvert 82% des volumes budgétés de gazole exposés en 2022.

Les instruments financiers dérivés de matières premières éligibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés en couverture de flux de trésorerie au sens de la norme IFRS 9. Les instruments financiers dérivés non éligibles sont comptabilisés en transaction.

Les instruments financiers dérivés sont inscrits dans l'état de la situation financière à leur juste valeur pour les montants suivants :

	JUSTE VALEUR AU BILAN 31/12/2022				JUSTE VALEUR AU BILAN 31/12/2021			
	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	TOTAL	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	TOTAL
<i>en millions d'euros</i>								
Swaps s/produits pétroliers	3,5		-	3,5	3,9		-	3,9
Swaptions s/ produits pétroliers	-		-	-	-		-	-
Achats à terme d'électricité	-		-	-	-		-	-
Tunnels - actif	0,9	-	-	0,9	1,1	-	-	1,1
Instruments dérivés sur matières premières actifs	4,4	-	-	4,4	5,0			5,0
Swaps s/produits pétroliers	2,8		0,3	3,1	0,1		0,1	0,2
Tunnels - passif	0,7		-	0,7	0,3		-	0,3
Achats à terme d'électricité	-		-	-	-		-	-
Instruments dérivés sur matières premières passifs	3,5	-	0,3	3,7	0,4		0,1	0,5
Position nette sur matière	1,0	-	(0,3)	0,7	4,6	-	(0,1)	4,5

Au 31 décembre 2022, les échéances des instruments financiers dérivés de matières premières représentent un volume de 59 788 tonnes (contre 53 155 tonnes au 31 décembre 2021).

Risque de contrepartie

Les transactions qui génèrent potentiellement un risque de contrepartie pour le Groupe sont essentiellement :

- les placements de liquidités ;
- les instruments financiers dérivés ;
- les créances clients.

En 2013, le Groupe a défini et mis en place une procédure de risque de contrepartie vis-à-vis des contreparties bancaires de ses placements et instruments financiers dérivés. Cette procédure s'articule autour des principes ci-dessous :

- Définition de trois catégories au sein desquelles sont réparties les contreparties bancaires du Groupe :
 - Banques Autorisées ;
 - Banques sous surveillance ;
 - Banques Non Autorisées.

Ces catégories sont définies en fonction de facteurs propres aux banques (rating) ou à Keolis S.A. (financement du Groupe) ;

- Les placements de liquidités, les instruments financiers dérivés, ne sont traités qu'avec des contreparties appartenant à la catégorie « Banques Autorisées » ;
- Le portefeuille de placements de liquidités respecte des limites de pondération ;
- La "juste valeur à risque" (juste valeur en faveur du Groupe) du portefeuille d'instruments financiers dérivés fait l'objet d'un suivi régulier, de manière à répartir le risque sur les différentes contreparties ;
- Les banques et les catégories font l'objet d'un suivi régulier.

Si une banque, contrepartie du Groupe, sort de la catégorie « Banques autorisées », le portefeuille d'instruments financiers dérivés fait l'objet d'une restructuration de manière à respecter de nouveau le critère de catégorie.

Au 31 décembre 2022 :

- tous les placements réalisés et tous les instruments financiers dérivés détenus par le Groupe ont été conclus avec des contreparties bancaires de la catégorie « Banques Autorisées » ;
- l'analyse des justes valeurs à risque montre qu'aucun risque de contrepartie significatif n'est à signaler.

Enfin, les calculs d'ajustement de juste valeur au crédit / au débit en fonction du risque de contrepartie, requis par la norme IFRS 13, montrent que l'impact du risque de contrepartie sur la valorisation des portefeuilles d'instruments financiers dérivés du Groupe est négligeable.

Risque de liquidité

Au 31 décembre 2022, la ligne de crédit syndiquée disponible, confirmée et non tirée, est de 670 M€. Cette ligne de crédit est disponible au niveau de Groupe Keolis S.A.S. et de Keolis SA.

En 2022, au niveau d'une filiale de Keolis SA, un emprunt à taux variable de 40 MUSD a été renouvelé le 30 septembre 2022 pour une durée de 3 ans.

Le tableau suivant présente le profil de remboursement des lignes de Keolis SA (hors ligne de crédit syndiquée), ainsi que le profil de la charge d'intérêts prévisionnelle correspondante après prise en compte des instruments financiers dérivés de couverture de taux.

(en millions d'euros)	< =1an	2 ans	3 à 5 ans	> 5 ans
Dettes financières	11,1	26,1	57,2	0,0
Charge de la dette	(1,0)	(0,6)	(0,3)	-
dont couvertures de taux	0,6	0,4	0,4	-

La charge d'intérêts prévisionnelle de la dette est calculée sur la dette brute, sur la base des taux d'intérêt en date du 31 décembre 2022, auxquels s'ajoute la marge de crédit du Groupe.

Le Groupe s'assure de sa capacité à faire face à ses engagements financiers. Pour ce faire, le Groupe établit chaque année un tableau prévisionnel des flux de trésorerie pluriannuels visant à déterminer les besoins de financement et leur saisonnalité.

5.14. Provisions

Analyse par nature

(en millions d'euros)						
	31/12/2022			31/12/2021		
	A plus d'un an	A moins d'un an	Total	A plus d'un an	A moins d'un an	Total
Retraites	45,7	13,1	58,8	51,3	11,7	63,0
Autres avantages accordés aux salariés	18,5	1,8	20,3	26,9	2,2	29,1
Risques sociaux et fiscaux	22,9	30,9	53,9	22,3	36,2	58,5
Pertes sur contrats	17,4	1,8	19,2	13,8	0,9	14,8
Gros entretiens et remise en état	0,2	7,3	7,5	2,5	5,1	7,6
Autres	18,4	7,2	25,7	10,3	6,7	17,0
Total	123,3	62,1	185,4	127,2	62,8	189,9

Variations de l'exercice

(en millions d'euros)						
	01/01/2022	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	Autres mouvements	31/12/2022
Retraites	63,0	5,9	(7,5)	0,0	(2,6)	58,8
Autres avantages accordés aux salariés	29,1	0,0	(8,9)	-	0,1	20,3
Risques sociaux et fiscaux	58,5	14,2	(15,9)	(0,1)	(2,9)	53,9
Pertes sur contrats	14,8	12,7	(8,4)	-	0,2	19,2
Gros entretiens et remise en état	7,6	2,6	(0,0)	-	(2,6)	7,5
Autres	17,0	19,3	(13,5)	0,3	2,6	25,7
Total	189,9	54,7	(54,3)	0,2	(5,1)	185,4

Au 31 décembre 2022, les reprises de provisions de 54,3 M€ se répartissent en reprises utilisées pour un montant de 40,6 M€. Les reprises de provisions sans utilisation s'élèvent à 13,7 M€.

Retraites et avantages assimilés

Le montant des obligations comptabilisées dans l'état de la situation financière s'analyse comme suit:

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Obligations inscrites au passif de l'état de la situation financière :		
Retraites et avantages postérieurs à la retraite	58,5	63,0
Autres avantages accordés aux salariés	20,3	29,1
Total	78,8	92,1
Dont :		
· Non Courant	63,9	78,2
· Courant	14,9	13,9

Retraites et avantages postérieurs à la retraite

Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses économiques retenues pour l'évaluation des obligations relevant de régimes à prestations définies sont les suivantes :

	31/12/2022	31/12/2021
(en pourcentage)	France	France
Taux d'actualisation	3,28	0,56
Taux d'augmentation des salaires	4,44	4,06
Taux de rendement attendu des actifs	3,28	0,56

Les actifs des régimes sont composés comme suit :

(millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
	France	France
Actions	0	0
Obligations	0,1	0,2
Immobilier	0	0
Autres	0	0

La sensibilité aux taux d'actualisation est la suivante, par rapport aux hypothèses retenues :

(millions d'euros)	Engagement net 31/12/2022	Coût des services 2023	Coût financier 2023
taux d'actualisation affecté de -0,5%	60,9	4,7	1,5
taux d'actualisation (hypothèse de base)	58,7	4,5	1,7
taux d'actualisation affecté de +0,5%	57,0	4,2	1,9

Obligations inscrites dans l'état de la situation financière

Les obligations comptabilisées dans l'état de la situation financière s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Valeur actualisée des obligations non financées	57,4	61,8
Valeur actualisée des obligations financées	1,3	1,5
Valeur actualisée des obligations totales	58,7	63,3
Juste valeur des actifs des régimes	(0,2)	(0,3)
Valeur actuelle nette des obligations comptabilisées	58,5	63,0

Analyse de la variation des obligations et des actifs de couverture

La valeur actualisée des obligations s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Valeur actualisée des obligations à l'ouverture de l'exercice	63,3	74,0
Coût des services rendus	5,5	5,8
Coût financier (y compris Franchise Adjustment)	0,3	0,1
Prestations payées	(7,5)	(7,8)
Contributions des salariés	-	-
Modifications de régimes	0,1	-
Ecarts actuariels	(10,3)	(0,9)
Ecarts de conversion et changement de méthodes (1)	-	(8,7)
Effet des variations de périmètre	7,7	0,5
Effet des réductions et liquidations	-	0,2
Valeur actualisée des obligations à la clôture de l'exercice	58,7	63,3

(1) Au 31/12/2021, la ligne « Ecarts de conversion et changement de méthodes » comprend -8.8 M€ lié au changement de méthode comptable de l'IFRIC.

La juste valeur des actifs s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Juste valeur des actifs des régimes à l'ouverture	0,3	0,3
Rendement implicite des actifs	-	-
Ecart actuariels sur le rendement des fonds	-	-
Contributions de l'employeur	-	-
Contributions des salariés	-	-
Prestations payées	(0,2)	-
Ecart de conversion	-	-
Effet des variations de périmètre	-	-
Effet des réductions et liquidations	-	-
Juste valeur des actifs des régimes à la clôture	0,2	0,3

Les écarts actuariels relatifs aux changements d'hypothèses et aux gains et pertes d'expérience sont les suivants :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Impact des changements d'hypothèses	(11,0)	(1,8)
Pertes et (gains) d'expérience	(1,0)	(2,1)
Modification d'horizon	1,7	2,9
Ecarts actuariels de l'exercice	(10,3)	(0,9)

La répartition des obligations et des actifs par zone géographique s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2022	
	France	Total
Valeur actualisée de l'obligation	58,7	58,7
Juste valeur des actifs du régime	(0,2)	(0,2)
Valeur actuelle nette de l'obligation	58,5	58,5

Charge de l'exercice

Le montant de la charge comptabilisée en résultat se compose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Coût des services rendus	5,5	5,8
Coût financier	0,3	0,1
Rendement implicite des actifs	(0,0)	(0,0)
Modifications de régime	0,1	-
Effet des réductions et liquidations	-	0,2
Charge totale comptabilisée dans le compte de résultat	5,9	6,1

Le coût des services rendus est comptabilisé en charges de personnel.

Le coût financier et le rendement attendu des actifs du régime ont été comptabilisés respectivement en charges financières et produits financiers.

Variation de l'obligation nette inscrite au passif de l'état de la situation financière

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Provision à l'ouverture	63,0	73,7
Entrée de périmètre	7,7	0,5
Charge de l'exercice	5,9	6,1
Utilisations (Prestations/Cotisations payées)	(7,4)	(7,8)
Dotations / (Reprise) sur capitaux propres	(10,3)	(0,9)
Ecart de conversion et autres variations (1)	(0,2)	(8,7)
Provision à la clôture	58,5	63,0

(1) Au 31/12/2021, la ligne « autres variations » comprend -8.8 M€ lié au changement de méthode comptable de l'IFRIC.

La variation du cumul des dotations/ (reprises) sur capitaux propres est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Cumul des dotations / (reprises) à l'ouverture	(27,3)	(26,4)
Ecart actuariels de l'exercice	(10,3)	(0,9)
Franchise Adjustment y compris écart de conversion	-	-
Cumul des dotations / (reprises) à la clôture	(37,7)	(27,3)

Les variations pour l'année en cours et pour les 3 périodes précédentes :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Valeur actualisée de l'obligation de prestations définies	58,7	63,3	74,0	79,6
Juste valeur des actifs du régime	(0,2)	(0,3)	(0,3)	(0,6)
Excédent ou (déficit) du régime	58,5	63,0	73,7	79,0
Ajustements liés à l'expérience	(1,0)	(2,1)	(0,7)	(2,5)
Modification d'horizon	1,7	2,9	0,2	(78,9)

Autres avantages accordés au personnel

Description des engagements et hypothèses actuarielles

Les autres avantages accordés au personnel sont composés des médailles du travail des salariés employés en France et des frais médicaux des employés partis en pré-retraite aux Etats-Unis. Ces régimes ne sont pas financés par des actifs externes (contrats d'assurance). Les obligations résultant de régimes à prestations définies ont été évaluées selon des méthodes, des hypothèses identiques à celles retenues pour des régimes de retraite.

Les écarts actuariels relatifs aux changements d'hypothèses et aux gains et pertes d'expérience sont immédiatement reconnus dans l'état des charges et des produits de l'exercice.

Analyse de la variation des obligations

(millions d'euros)	01/01/2022	Dotations	Reprises	Var° périmètre	Autres	31/12/2022
France - médailles du travail	15,1	2,0	(0,8)	0,4	(9,3)	7,5
USA - frais médicaux des salariés retraités	14,1		(0,8)		(0,3)	12,9
Total	29,2	1,1	(0,8)	0,4	(9,6)	20,4

5.15. Dettes d'exploitation et diverses

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Clients : avances et acomptes reçus	70,9	101,3
Fournisseurs et comptes rattachés	699,0	624,9
Fournisseurs d'immobilisations	86,5	85,0
Dettes sur le personnel	564,6	551,7
Etat et collectivités	120,1	103,7
Produits constatés d'avance	193,3	199,3
Autres	237,5	260,3
Total	1 972,1	1 926,2

6. Engagements hors état de la situation financière et obligations contractuelles

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Lignes de crédit non utilisées	39,7	31,3
Cautions reçues en garantie	14,3	14,4
Total des engagements et cautions reçus	54,0	45,7
Cautions données en garantie d'achat	-	-
Cautions données en garantie d'exploitation	1 229,4	1 496,6
Sûretés accordées	-	-
Total des engagements et cautions donnés	1 229,4	1 496,6

Les droits de sillons (i.e. les droits d'accès aux rails) sont compris dans la ligne Cautions données en garantie d'exploitation pour un montant de 1,2 M€ au 31 décembre 2022 contre 1,7 M€ au 31 décembre 2021.

7. Litiges et passifs éventuels

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes relatives aux litiges en cours sont réexaminées de façon continue. En particulier, les litiges et procédures contentieuses en cours, notamment avec l'administration fiscale ou relatives à des recours sur appels d'offres, sur l'exécution de contrats ou sur garanties de passif ont fait l'objet par la direction d'un examen avec ses conseils ou avocats afin d'en refléter le risque sur la valorisation des actifs ou passifs.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les risques sont évalués à la juste valeur et font l'objet, dès lors qu'une sortie de ressources est probable, d'une provision à la clôture (cf. 5.14).

Le groupement de transporteurs Optile, dont Keolis est membre, est concerné par la décision du Conseil d'Etat relative à la récupération de subventions accordées par le Conseil Régional de l'Ile-de-France au motif qu'il aurait bénéficié du régime d'aides d'Etat de manière illégale. Le dispositif ayant été jugé compatible avec le marché intérieur, mais non notifié à la Commission, par arrêt rendu en date du 18.03.2020, le Conseil d'Etat a demandé à la région Ile-de-France de « prendre les mesures nécessaires pour assurer le paiement, par chaque entreprise ayant exercé une activité sur un marché ouvert à la concurrence et ayant bénéficié du régime d'aides illégalement mis à exécution, des montants correspondants aux intérêts...que l'entreprise aurait acquitté si elle avait dû emprunter... ». Le 8 juillet 2021, la Région Ile-de-France a adressé une lettre aux filiales du Groupe Keolis pour procéder à l'exécution de la décision du Conseil d'Etat du 18 mars 2020 dans laquelle il apparaît que le montant des intérêts à récupérer pourrait s'avérer non significatif dans le cadre de ce litige. Keolis a adressé le 4 Janvier 2022 une réponse à la Région en coordination avec le syndicat Optile. Compte tenu de ces éléments, et en l'absence de retour, Keolis n'a pas provisionné ce risque au 31 décembre 2022.

Les sociétés Govia Thameslink Railway Limited (GTR) et London South Eastern Railway (LSER) et leur société mère Govia Limited (Govia), détenue à 35% par Keolis UK, ont été impliquées dans trois actions collectives pour abus de position dominante dont deux relatives à la mise à disposition d'informations

tarifaires en zone frontalière (LSER et GTR) (les « Actions 1 et 3 ») et une relative aux pratiques en matière de tarification (GTR) (l'«Action 2 »).

Les sociétés mères de LSER (Govia Limited (Govia), The Go-Ahead Group Limited (Go-Ahead) et Keolis UK sont parties aux réclamations et il est allégué qu'elles sont conjointement et solidairement responsables avec LSER et GTR des actions de leurs filiales.

Les Actions 1 et 2 ont été certifiées par le Tribunal de la concurrence (TASC), les 19 octobre 2021 et 25 juillet 2022 respectivement. Cela signifie que les recours ont été jugés recevables.

Le 24 novembre 2021, l'Action 2 a été déposée, alléguant que GTR abuse d'une position dominante par le biais de ses pratiques tarifaires sur la ligne principale de Brighton.

Les procédures sur le fonds n'en sont encore qu'à leurs débuts suite à leur certification. Elles vont maintenant faire l'objet d'échanges contradictoires et d'audiences devant le TASC.

Celui-ci a indiqué que l'Action 2 ferait l'objet d'un procès en deux phases, la première intervenant fin 2023, et que le Ministère des Transports (DfT) était fondé à intervenir, conformément à ses souhaits. La conduite future des Actions 1 et 3, y compris la question de savoir si elles seront entendues conjointement, et si le DfT pourrait être autorisé à intervenir, sera déterminée lors d'une audience du TASC conjointe avec GTR et LSER prévue le 22 mars 2023.

Il n'y a pas de précédent juridique concernant ce type d'actions collectives, ou la façon dont elles seraient évaluées si elles étaient jugées valides, de sorte qu'aucune disposition n'a été prise en relation avec ces actions.

Par conséquent, Keolis UK ne peut pas faire une estimation fiable du passif éventuel ou des répercussions sur les flux de trésorerie à l'égard de ces actions au moment de la publication du présent rapport.

8. Transactions avec les parties liées

Keolis S.A. est détenu à 100,0 % par GROUPE KEOLIS S.A.S., lui-même détenu à hauteur de 69,69 % par SNCF Participations et de 30,00 % par la Caisse de Dépôt et Placement du Québec.

La SNCF est une société nationale à capitaux publics (société anonyme) dont le capital est intégralement détenu par l'Etat français.

8.1. Transactions avec GROUPE KEOLIS S.A.S. et le Groupe EFFIA

Les transactions avec Groupe Keolis S.A.S. correspondent essentiellement aux prestations de direction générale.

Les transactions avec le Groupe EFFIA correspondent à de la sous-traitance.

Ces transactions sont réalisées dans des conditions normales de marché.

8.2. Transactions avec les coentreprises et entreprises associées

Les transactions avec les coentreprises et entreprises associées sont réalisées selon des conditions normales du marché.

8.3. Rémunération des dirigeants clés du Groupe

Les dirigeants clés du Groupe sont définis comme étant les mandataires sociaux de KEOLIS S.A. et les membres du Comité Exécutif. Les rémunérations et autres avantages à court terme de ces dirigeants se sont élevés à 4,1 M€ en 2022 contre 3,8 M€ en 2021.

Il n'y a pas de jetons de présence alloués aux membres des organes d'administration et de direction du Groupe.

Il n'existe pas d'avance ni crédit alloué aux membres de organes d'administration et de direction du Groupe.

9. Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

10. Périmètre de consolidation

10.1. Filiales

Nom	Méthode d'intégration	% d'intérêt	Pays
Aerobag	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Aerolis	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Aéroport Angers Marcé	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Airelle	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Autocars Delion SAS	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Autocars Eschenlauer	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Autocars et Transports Grindler	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Autocars Striebig	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Autocars Trans-Azur	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Cars de Bordeaux	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Cars Verts Voyages *	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Compagnie du Blanc Argent	Globale (IG)	99.43	FRANCE
Cykleo	Globale (IG)	100.00	FRANCE
GEP Vidal	Globale (IG)	100.00	FRANCE
GR4 Crolles	Globale (IG)	48.00	FRANCE
Holding Rochette Participations Montverdun	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Holding Striebig	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Institut Keolis	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Agde	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Agen	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Aile	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Aile Foncière	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Alès	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Alpes Maritimes	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Amiens	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Angers	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Argenteuil Boucles de Seine	Globale (IG)	100.00	FRANCE

Keolis Armor	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Arras	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Artois	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Atlantique	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Auch	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Aude	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Autocars Planche	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Baie des Anges	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Bassin d'Arcachon	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Bassin de Pompey	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Bassin de Thau	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Beaune	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Besançon Mobilités	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Blois	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Bordeaux	Globale (IG)	99.99	FRANCE
Keolis Bordeaux Métropole	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Bordeaux Métropole Mobilité *	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Boulogne sur Mer	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Bourgogne	Globale (IG)	99.50	FRANCE
Keolis Bus Verts	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Caen	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Caen Mobilités	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Calvados	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Camargue	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Châlons-en-Champagne	Globale (IG)	99.24	FRANCE
Keolis Chambéry	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Château Thierry	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Châteauroux	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Châtelleraut	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Chaumont	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Chauny-Tergnier	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Chauny-Tergnier-La Fère scolaire	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Cherbourg	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis CIF	Globale (IG)	99.99	FRANCE
Keolis Conseil et Projets	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Contrôle et Humanisation	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Côte Basque - Adour	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Côte d'Opale	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Creil	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Dijon	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Dijon Mobilités	Globale (IG)	70.00	FRANCE
Keolis Dijon Multimodalité *	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Dole	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Drouais	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis en Cévennes	Globale (IG)	99.19	FRANCE
Keolis Epinal	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Eure et Loir	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Flandre Maritime	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Fouache	Globale (IG)	100.00	FRANCE

Keolis Garonne	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Gascogne	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Gironde	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Grand Bassin de Bourg-en-Bresse	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Grand Nancy	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Haguenau	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Hainaut Valenciennois *	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Haut-Bugey	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Languedoc	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Laval	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Lille	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Lille Métropole	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Littoral	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Lorient	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Lyon	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Manche	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Maritime Brest	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Marmande	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Marne	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Méditerranée	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Menton Riviera	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Métropole Orléans	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Mobilité Essonne *	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Mobilité Paris	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Mobilité Roissy	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Mobilité Seine et Marne	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Mobilité Val-de-Marne	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Montargis	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Montluçon	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Montluçon Mobilités	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Mont-Saint-Michel *	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Morlaix	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Moulins	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Narbonne	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Nevers	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Nîmes	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Nord	Globale (IG)	99.99	FRANCE
Keolis Normandie Seine	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Obernai	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Oise	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Oise 2	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Orléans	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Orly Airport	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Orly Rungis	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Ouest Val-de-Marne	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Pays d'Aix	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Pays d'Artois	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Pays des Volcans	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Pays Dolois	Globale (IG)	100.00	FRANCE

Keolis Pays du Forez	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Pays Nancéien	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Pays Normands	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Perpignan Méditerranée *	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis PMR Rhône	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Porte de l'Isère *	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Porte des Alpes	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Portes du Dauphiné	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Portes et Val de Brie *	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Pyrénées	Globale (IG)	97.11	FRANCE
Keolis Quimper	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Rennes	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Réseau Départemental Sud Oise	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Riom	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Roissy Services Aéroportuares	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Saintes	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Salon-de-Provence	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Seine Essonne	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Seine et Oise Est	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Seine Maritime	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Seine Sénart	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Seine Val-de-Marne	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Solutions	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Somme	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Sophia Antipolis	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Sud Allier	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Sud Lorraine	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Tarbes Lourdes Pyrénées	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Territoires Nancéiens	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Thionville-Fensch	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Touraine	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Tours	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Tours Access	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Travel Services	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Trois Frontières	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Urbest	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Val d'Oise	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Val de Saône	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Val d'Essonne 2 Vallées *	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Val d'Yerres Val de Seine *	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Val Hainaut	Globale (IG)	96.32	FRANCE
Keolis Vélizy	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Vélizy Vallée de la Bièvre *	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Versailles	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Vesoul	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Villefranche-sur-Saône	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Voyages	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Westeel	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Yvelines	Globale (IG)	100.00	FRANCE

KO Haguenau	Globale (IG)	100.00	FRANCE
KO Porte de l'Isère	Globale (IG)	100.00	FRANCE
KORRIVA	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Les Cars du Bassin de Thau	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Les Coccinelles	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Les Courriers Catalans	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Les Courriers Du Midi	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Les Kangourous 2	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Monts Jura Autocars	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Ormont Transports	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Orset Investissement	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Pacific Car	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Phocéens Cars	Globale (IG)	100.00	FRANCE
STEFIM	Globale (IG)	100.00	FRANCE
SAP Cariane Provence	Globale (IG)	100.00	FRANCE
SATRVAM	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Sodetrav	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Société Rennaise Transports et Services	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Société Transports Robert	Globale (IG)	100.00	FRANCE
TPR	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Transports de la Brière	Globale (IG)	95.00	FRANCE
Transports Evrard	Globale (IG)	100.00	FRANCE
TRAM	Globale (IG)	100.00	FRANCE
TRANSBUSEVRY	Globale (IG)	55.62	FRANCE
Transkeo T11	Globale (IG)	51.00	FRANCE
Transkeo T13	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Transport Daniel MEYER	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Transports Pagès *	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Voyages Autocars Services	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Voyages Chargelègue	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Schloemer Verkehrsbetrieb GmbH	Globale (IG)	100.00	ALLEMAGNE
Striebig Deutschland	Globale (IG)	100.00	ALLEMAGNE
Striebig GmbH	Globale (IG)	100.00	ALLEMAGNE
Australian Transit Enterprises Pty Ltd	Globale (IG)	51.00	AUSTRALIE
Hornibrook Bus Lines Pty Ltd	Globale (IG)	51.00	AUSTRALIE
Hornibrook Transit Management Pty Ltd	Globale (IG)	51.00	AUSTRALIE
KD Hunter Pty Ltd	Globale (IG)	51.00	AUSTRALIE
KD Northern Beaches Pty Ltd	Globale (IG)	51.00	AUSTRALIE
KDR Gold Coast Pty Ltd	Globale (IG)	51.00	AUSTRALIE
KDR Victoria Pty Ltd	Globale (IG)	51.00	AUSTRALIE
Keolis Australie Pty	Globale (IG)	100.00	AUSTRALIE
Keolis Downer	Globale (IG)	51.00	AUSTRALIE
Keolis Downer Adelaide	Globale (IG)	51.00	AUSTRALIE
Keolis Downer Bus and Coachlines Property Pty Ltd	Globale (IG)	51.00	AUSTRALIE
Keolis Downer Bus and Coachlines Pty Ltd	Globale (IG)	51.00	AUSTRALIE
Keolis Downer South Australia	Globale (IG)	51.00	AUSTRALIE
Link SA Pty Ltd	Globale (IG)	51.00	AUSTRALIE
Path Transit Pty Ltd	Globale (IG)	51.00	AUSTRALIE
South West Transit Pty Ltd	Globale (IG)	51.00	AUSTRALIE

Southlink Pty Ltd	Globale (IG)	51.00	AUSTRALIE
Autobus Dony	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Autobus Lienard	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Cardona-Deltenre	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Cars Gembloutois	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
CINTRA	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
CINTRAL	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Compagnie des Autobus Liégeois	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
De Turck BVBA	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Eurobus Holding	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Eurobussing Brussels	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Eurobussing Wallonie	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Flanders Bus	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Garage du Perron	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Gino Tours	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Heyerick	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Keolis Vlaanderen	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Keolis Belgium	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Modern Toerisme NV	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
NV Autobusbedrijf Bronckaers	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
NV Autobussen De Reys	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Nice Traveling SPRL	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
NV Aotocars De Boeck	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Picavet	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Reniers & C°	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
SADAR	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Satracom	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Sophibus	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
SPRL Taxis Melkior	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
SPRL Voyages F. Lenoir	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
STACA (KBO)	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
T.C.M. Cars	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Transports Penning	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Trimi	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Van Rompaye NV	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Keolis Canada Inc	Globale (IG)	100.00	CANADA
Keolis Grand River LP	Globale (IG)	100.00	CANADA
Keolis China	Globale (IG)	100.00	CHINE
Keolis Shangai	Globale (IG)	100.00	CHINE
Keolis Wuhan	Globale (IG)	100.00	CHINE
Keolis Côte d'Ivoire *	Globale (IG)	100.00	COTE D'IVOIRE
Keolis Danmark	Globale (IG)	100.00	DANEMARK
Etablissement Abu Dhabi	Globale (IG)	100.00	EMIRATS ARABES UNIS
Keolis -MHI Rail Management and Operation LLC	Globale (IG)	70.00	EMIRATS ARABES UNIS
Keolis Middle East DMCC	Globale (IG)	100.00	EMIRATS ARABES UNIS
Keolis España	Globale (IG)	100.00	ESPAGNE
Keolis America Inc.	Globale (IG)	100.00	ETATS UNIS
Keolis Commuter Services LLC	Globale (IG)	60.00	ETATS UNIS
Keolis Rail Service America	Globale (IG)	100.00	ETATS UNIS

Keolis Rail Service Virginia	Globale (IG)	100.00	ETATS UNIS
Keolis Transit America	Globale (IG)	100.00	ETATS UNIS
Keolis Amey Consulting Ltd	Globale (IG)	64.00	GRANDE BRETAGNE
Keolis Amey Operations/Gweithrediadau Keolis Amey Limited – the Operating Entity	Globale (IG)	64.00	GRANDE BRETAGNE
Keolis Amey Wales Cymru Limited – the Operating Delivery Partner	Globale (IG)	60.00	GRANDE BRETAGNE
Keolis UK	Globale (IG)	100.00	GRANDE BRETAGNE
Keolis-Amey Docklands Ltd	Globale (IG)	70.00	GRANDE BRETAGNE
KeolisAmey Metrolink	Globale (IG)	60.00	GRANDE BRETAGNE
Nottingham Trams Ltd	Globale (IG)	80.00	GRANDE BRETAGNE
Keolis Hyderabad Mass Rapid Transit System Private Limited	Globale (IG)	100.00	INDE
Keolis Ré *	Globale (IG)	100.00	LUXEMBOURG
Kilux	Globale (IG)	100.00	LUXEMBOURG
Keolis Mobilities BV	Globale (IG)	100.00	PAYS BAS
Keolis Nederland BV (ex-Syntus)	Globale (IG)	100.00	PAYS BAS
Keolis Asia Pte.Ltd.	Globale (IG)	100.00	SINGAPOUR
Keolis Nordic	Globale (IG)	100.00	SUEDE
Keolis Spår AB	Globale (IG)	100.00	SUEDE
Keolis Sverige	Globale (IG)	100.00	SUEDE
Terminal G *	Globale (IG)	100.00	SUEDE

*** dont entrées dans le périmètre en 2022 (rappel ci-dessous)**

Nom	Méthode d'intégration	% d'intérêt	Pays
Cars Verts Voyages	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Bordeaux Métropole Mobilité	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Dijon Multimodalité	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Hainaut Valenciennois	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Mobilité Essonne	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Mont-Saint-Michel	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Perpignan Méditerranée	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Porte de l'Isère	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Portes et Val de Brie	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Val d'Essonne 2 Vallées	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Val d'Yerres Val de Seine	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Vélizy Vallée de la Bièvre	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Transports Pagès	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Côte d'Ivoire	Globale (IG)	100.00	COTE D'IVOIRE
Keolis Ré	Globale (IG)	100.00	LUXEMBOURG
Terminal G	Globale (IG)	100.00	SUEDE

Sociétés sorties du périmètre en 2022

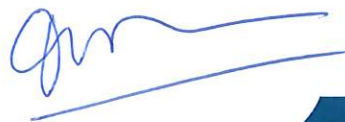
Nom	Méthode d'Intégration (avant sortie)	% d'intérêt (avant sortie)	Pays
Keolis Blois Mobilités	Globale (IG)	100.00	FRANCE

Keolis Brest	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Centre	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Charente Maritime	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Côte d'Azur	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Laval Mobilités	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Oyonnax	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Pays de Montbéliard	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Saint Malo	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Saintes Mobilités	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Vichy	Globale (IG)	100.00	FRANCE
KO Nevers	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Loisirs et Voyages	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Santa Azur	Globale (IG)	100.00	FRANCE
SCAC	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Société d'Exploitation de l'Aéroport Dole Jura	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Train Bleu St Marcellin	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Voyages Monnet	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Autobus Dujardin	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Eltebe	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Voyages Nicolay	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Keolis Norge AS	Globale (IG)	100.00	SUEDE

10.2 Co-entreprises et entreprises associées

Nom	Méthode d'Intégration	% d'intérêt	Pays
Albatrans	Mise en équivalence (ME)	36.20	FRANCE
CTCOP	Mise en équivalence (ME)	50.00	FRANCE
Hello Paris	Mise en équivalence (ME)	50.00	FRANCE
Hello Paris Participations	Mise en équivalence (ME)	50.00	FRANCE
Hello Paris Services	Mise en équivalence (ME)	50.00	FRANCE
Orgebus	Mise en équivalence (ME)	50.00	FRANCE
RDK France	Mise en équivalence (ME)	50.00	FRANCE
Scodec	Mise en équivalence (ME)	35.00	FRANCE
TICE	Mise en équivalence (ME)	19.00	FRANCE
Trans Pistes	Mise en équivalence (ME)	40.00	FRANCE
Transports de l'agglomération de Metz Métropole	Mise en équivalence (ME)	25.00	FRANCE
Shangai Keolis Public Transport Operation Management Co.	Mise en équivalence (ME)	49.00	CHINE
First / Keolis Holdings Limited	Mise en équivalence (ME)	45.00	GRANDE BRETAGNE
First / Keolis Transpennine	Mise en équivalence (ME)	45.00	GRANDE BRETAGNE
First / Keolis Transpennine Holding Ltd	Mise en équivalence (ME)	45.00	GRANDE BRETAGNE
Govia	Mise en équivalence (ME)	35.00	GRANDE BRETAGNE
Govia Thameslink Railway Limited	Mise en équivalence (ME)	35.00	GRANDE BRETAGNE
London Midland	Mise en équivalence (ME)	35.00	GRANDE BRETAGNE
London&South Eastern Railway - LSER	Mise en équivalence (ME)	35.00	GRANDE BRETAGNE
New Southern Railway	Mise en équivalence (ME)	35.00	GRANDE BRETAGNE

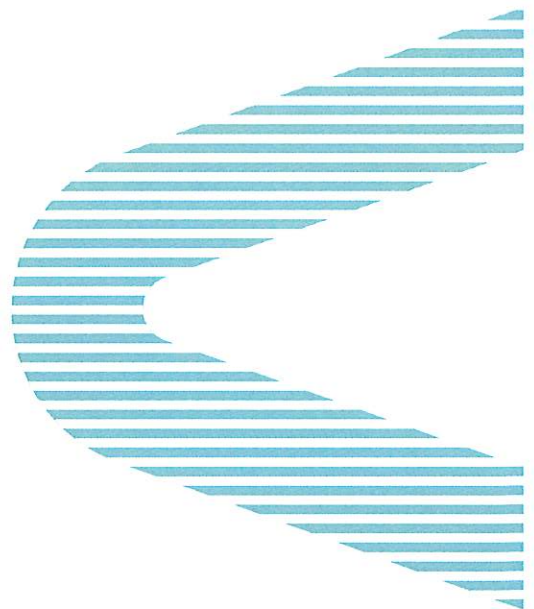
Southern Railway Ltd	Mise en équivalence (ME)	35.00	GRANDE BRETAGNE
Thameslink Rail Limited	Mise en équivalence (ME)	35.00	GRANDE BRETAGNE
RDK LLC (Qatar)	Mise en équivalence (ME)	50.00	QATAR
RKH Qitarat LLC	Mise en équivalence (ME)	30.50	QATAR



1

RAPPORT DE GESTION

1.1	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ET SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022	4
1.1.1	Activité de la Société	4
1.1.2	Commentaires sur les comptes et les résultats	6
1.1.3	Évolution prévisible et perspectives d'avenir	9
1.1.4	Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	10
1.1.5	Information extra-financière	10
1.1.6	Informations diverses	10
1.1.7	Présentation des résolutions soumises au vote des associés	10
1.1.8	Administration et contrôle de la Société	11
1.1.9	Ratification du transfert de siège social	11
1.2	RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	12



1.1 RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ET SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires pour vous rendre compte de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et soumettre à votre approbation les comptes consolidés et annuels dudit exercice.

Vos Commissaires aux comptes vous donneront par ailleurs lecture de leurs rapports.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

1.1.1 ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

1.1.1.1 Activité commerciale et développement

France

- › L'année 2022 a été marquée par le renforcement de la part de marché du Groupe en France. Des gains commerciaux significatifs ont été enregistrés, notamment ceux de Valenciennes et Perpignan pour un montant total cumulé de plus de 700 M€ sur la durée des contrats, le gain de trois lots Optile et du PAM91 en Ile-de-France, ainsi que le gain de l'appel d'offres offensif du Mont Saint-Michel. Par ailleurs, Keolis a renouvelé avec succès les contrats de Bordeaux et Dijon, ainsi que plusieurs réseaux en Ile-de-France via les lots Optile. Au total, les contrats gagnés en 2022 représentent plus de 700 M€ de chiffre d'affaires en année pleine et le solde positif entre les contrats offensifs gagnés et les contrats défensifs perdus se traduit par une croissance nette de 110 M€ en année pleine.
- › La fréquentation des réseaux de transport est en hausse par rapport à 2021 dans les Grands Réseaux et Grands Urbains (+ 18 % dans les Grands Urbains) mais toujours en retrait en cumulé par rapport à 2019, (94 % dans les Grands Urbains), avec une nette amélioration en fin d'année.
- › La France n'a pas connu de restrictions liées à l'épidémie de Covid-19 en 2022, toutefois on note un impact lié au développement du télétravail dans les plus grandes agglomérations.
- › Les difficultés persistantes de recrutement impactent significativement les opérations dans plusieurs réseaux urbains et dans la majorité des filiales interurbaines, qui ont temporairement mis en œuvre des PTA (Plan de Transport Adapté) afin d'assurer le meilleur service possible pour nos clients voyageurs.
- › Le retour à une inflation soutenue en 2022 joue défavorablement pour les contrats soumis au décalage d'indexation et pour la part d'activité non indexée. Keolis est néanmoins parvenu à en limiter les effets négatifs grâce aux différentes aides gouvernementales et à la maîtrise de ses coûts.

International

- › La reprise post Covid-19 de la fréquentation à l'International est plus progressive qu'en France. Au deuxième semestre 2022, les taux de fréquentation par rapport à 2019 se situent entre 70 % et 80 % pour la plupart des contrats, en amélioration continue à fin 2022, avec des pics de fréquentations au-delà des 100 % à l'occasion d'événements exceptionnels comme la coupe du monde de football. La Chine fait exception avec la fin récente de sa politique zéro Covid et l'augmentation significative des cas liés à la fin des restrictions.
- › La plupart des pays connaissent des difficultés de recrutement qui impactent négativement les opérations.
- › Les derniers dispositifs de soutien mis en place par les gouvernements et les Autorités Organisatrices par suite du Covid-19 ont pris fin cette année, avec encore quelques aides notamment aux Pays-Bas et au Canada.
- › Selon les contrats, l'inflation est tantôt couverte par les indices ou prise en charge par le délégant, tantôt partiellement couverte du fait des décalages temporels d'indexation comme en Belgique où les nombreuses hausses successives de salaires ne sont pas encore totalement compensées.
- › Au niveau commercial, Keolis a remporté plusieurs contrats en Suède dans les villes de Göteborg et Lund, renouvelé le contrat de Skyport au Canada et étendu le contrat GTR en Angleterre pour trois ans.
- › La filiale norvégienne a été cédée le 30 octobre 2022. Aucun engagement contractuel ne subsiste à la suite de la cession.
- › Aux Pays-Bas, la concession d'urgence IJssel-Vecht d'une durée de deux ans a pris fin le 14 décembre 2022.

1.1.1.2 Acquisitions et prises de participations

Le Groupe a réalisé une petite acquisition en 2022, la société Transports Pagès basée à Thuir (Pyrénées orientales).

1.1.1.3 Situation financière de la Société

Au 31 décembre 2022, le Groupe présente une créance financière nette de 484 M€, constituée principalement de créances financières envers d'autres entités du Groupe Keolis pour un montant de 653 M€, de lignes de financement externes mises en place au niveau de Keolis SA en France pour un montant de 99 M€ ainsi que de lignes de financement externes dans des filiales de Keolis SA à l'International dont les échéances vont jusqu'en 2032.

Pour gérer le risque de liquidité, le Groupe dispose de découverts bancaires, de lignes de financement court terme ainsi que de placements liquides quotidiens.

Le Groupe gère le risque de contrepartie bancaire en prenant des engagements exclusivement auprès d'une catégorie de banques « autorisées ». Cette catégorie est définie en fonction du rating des banques et de leur participation au financement du Groupe.

Le Groupe est exposé aux risques de marchés financiers résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement :

- › risque de taux d'intérêt ;
- › risque de change ;
- › risque de matières premières.

Pour gérer ces expositions, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés standards, liquides et disponibles sur les marchés :

- › achats et ventes à terme ;
- › swaps ;
- › achats d'options ;
- › ventes d'options associées à des achats d'options pour constituer des tunnels symétriques ou asymétriques.

Compte tenu de sa situation en créance nette, l'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt est limitée.

Le Groupe réalise des investissements dans des entités étrangères. Afin de gérer le risque de change induit par ces investissements, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés afin de préserver le cours de change de référence défini pour l'année.

Le Groupe est exposé à un risque de fluctuation du prix du gazole, en partie couvert dans les contrats de délégation signés avec les Autorités Publiques. Sur l'exposition résiduelle, le Groupe met en place une politique de couverture par instruments dérivés dont l'objectif est de limiter la volatilité du résultat du Groupe.

1.1.1.4 Principaux risques et incertitudes

Le Groupe exerce ses activités dans un environnement économique, concurrentiel et technique en constante évolution. L'identification, l'anticipation et la recherche de la maîtrise des risques sont au cœur de ses préoccupations.

Son implantation géographique, sa position de leader et de référent sur les différents modes de transports, la nature du métier de transport de personnes exposent le Groupe à des risques tant intrinsèques qu'exogènes :

- › les risques de pérennité résultent d'événements soudains et graves, portant atteinte à la continuité de l'activité, ainsi que potentiellement à l'image et la crédibilité du Groupe. Il peut s'agir d'un accident majeur de personnes, d'un acte terroriste, d'une intrusion informatique étendue ;
- › les risques de performance menacent les résultats de l'entreprise. Ils relèvent d'une logique de pilotage, comme notamment le non-gain des contrats prioritaires, la maîtrise insuffisante de la complexité des opérations ferroviaires, les difficultés de recrutement sur les métiers de production et la non-conformité aux obligations réglementaires, comme la prévention de la corruption ou du trafic d'influence ;

- › les risques de transformation menacent l'avenir de l'entreprise et demandent une adaptation profonde et rapide. L'exploitation déficiente des données, l'arrivée de nouveaux entrants avec un modèle disruptif ou le retard dans la transition énergétique illustrent les risques de cette nature.

L'année 2022 aura été principalement marquée par une très forte poussée inflationniste qui a eu pour effet de générer de nouveaux risques, notamment celui lié à la fourniture d'énergie (prix et volume de gaz et de l'électricité).

Certains des risques déjà existants en 2022 se sont aggravés : la fréquence des cyberattaques/cyberfraudes, les difficultés de recrutement et de rétention de ressources.

1.1.1.5 Résultats du Groupe

La reprise de la fréquentation s'est poursuivie en 2022 sans toutefois revenir aux niveaux 2019 pré-Covid. Une inflation soutenue, alimentée par la perturbation des chaînes d'approvisionnement à la suite du Covid et par la guerre en Ukraine, a fait son apparition propulsant notamment les prix de l'énergie à des niveaux records. Dans le même temps, le secteur des transports fait face à une pénurie de conducteurs.

Chiffre d'affaires

Dans ce contexte, le chiffre d'affaires récurrent consolidé du Groupe pour l'année 2022 s'élève à 6 372,6 M€, en augmentation brute de + 360 M€ soit + 6,0 %, et en augmentation organique (i.e. hors effet change, périmètre et technique) de + 531 M€ soit + 8,8 %, par rapport à 2021.

L'effet change est favorable à +104 M€, notamment sur le dollar américain et australien.

L'effet périmètre est défavorable à hauteur de - 280 M€ et vient principalement de la cession des activités en Allemagne fin 2021, de la sortie de Wales & Borders au Pays de Galles en février 2021 et de la cession des activités en Norvège fin octobre 2022.

La croissance organique est portée par l'effet portefeuille des contrats gagnés/perdus pour + 232 M€ avec les effets année pleine d'Adélaïde et des contrats de bus dans la région de Sydney en Australie + 76 M€ (démarrés respectivement en février et novembre 2021), de Dubaï + 72 M€ (démarré en septembre 2021), les gains Optile en Ile-de-France + 66 M€, Perpignan + 14 M€ (démarré en septembre 2022), Cherbourg - 5 M€ (fin juillet 2021), Suède + 17,4 M€ (fin de Jönköping en juin 2021, démarrages région d'Uppsala en juin 2022 et Göteborg en décembre 2021).

La croissance organique est également portée par les contrats existants à hauteur de + 299 M€. L'indexation contribue favorablement pour + 261 M€ notamment en France et en Suède. En dépit des perturbations opérationnelles liées au manque de conducteurs, les revenus réguliers comme les revenus occasionnels et touristiques sont en hausse par rapport à 2021.

EBIT K

L'EBIT K récurrent consolidé du Groupe pour l'année 2022 s'établit à + 151,4 M€, en variation brute de - 2,3 M€ soit - 1,5 %, et en variation organique de - 22 M€ soit - 14,3 %, par rapport à 2021.

L'effet change est défavorable à - 2,3 M€ du fait de la couronne suédoise principalement.

L'effet périmètre est favorable à hauteur de + 21,4 M€ et vient principalement de la cession des activités non profitables en Allemagne fin 2021 et en Norvège fin octobre 2022, partiellement compensé par la sortie de Wales & Borders au Pays de Galles en février 2021.

L'effet portefeuille des contrats gagnés/perdus s'élève à - 12,4 M€ dont - 3,7 M€ en France et - 8,7 M€ à l'International

Les contrats existants sont en baisse de - 9,8 M€ par rapport à 2021. En France, les contrats de transports baissent de - 3,5 M€ affectés par la pénurie de conducteurs qui engendre des perturbations de services et des pénalités, et par l'envolée des coûts d'énergie. Ces effets défavorables sont partiellement compensés par l'augmentation des revenus réguliers et occasionnels, les aides gouvernementales (plan de résilience), et la maîtrise des coûts. À l'International, la baisse est de - 2,2 M€ avec une moindre performance de l'Australie - 10,7 M€ (hausse des coûts opérationnels dans un contexte de pénurie de conducteurs, baisse des recettes), de la Belgique - 7 M€ (principalement décalages d'indexation), de l'Amérique du Nord - 6,1 M€ (services réduits pour les activités de transit aux États-Unis et moindres subventions au Canada) ; hausse des coûts de développement dans les nouveaux territoires - 3,4 M€, partiellement compensée par la bonne performance de la Suède

+ 15 M€ (effet indexation nette favorable et baisse des investissements) et des Pays-Bas + 9,3 M€ (reprise de la fréquentation et soutien du gouvernement). Les coûts de Holding augmentent de - 3,3 M€ par rapport à 2021 principalement en raison des coûts informatiques.

L'écart entre l'EBIT K (indicateur de gestion du Groupe Keolis) et le résultat opérationnel courant correspond principalement à la CVAE et aux coûts d'appels d'offres non récurrents intégrés par convention à l'EBIT K et qui sont respectivement présentés au niveau de l'impôt sur le résultat et du résultat opérationnel avant participations mises en équivalence (et donc exclus du résultat opérationnel courant). Le résultat opérationnel courant intègre les mouvements de certaines provisions d'exploitation non intégrées à l'EBIT K (ex : litiges sociaux, restructuration, etc.).

EBIT K 2022	CVAE	Coûts des appels d'offres non récurrents	+ Dot/Rep. Provision	Résultat opérationnel courant 2022
151,4 M€	+ 14,9 M€	+ 3,7 M€	- 1,4 M€	168,6 M€

Résultat net part du Groupe

À fin 2022, le résultat opérationnel récurrent s'élève à + 168,6 M€, en baisse de - 6,9 M€ par rapport à 2021.

Le résultat net (part du Groupe) atteint + 60,1 M€ en 2022 contre + 51,6 M€ en 2021, soit une hausse de + 8,5 M€.

Le passage entre le résultat opérationnel récurrent et le résultat net (part du Groupe) s'explique, d'une part, par des éléments non récurrents pour - 36,5 M€ dont principalement les provisions relatives aux plans de rémunération à long terme, les provisions pour contrats onéreux, les provisions pour restructuration.

D'autre part, le résultat financier impacte également le résultat net à hauteur de - 8,4 M€ et les charges d'impôts (y compris CVAE) pour - 63,3 M€. Les entreprises associées représentent une contribution positive à hauteur de + 15,9 M€ dont + 8,6 M€ liés à la fin de la dispute avec le *Department for Transport* pour le contrat de London & South Eastern Railway, + 7,9 M€ liés à Govia Thameslink Railway. La part du résultat revenant aux intérêts minoritaires s'élève à 16,2 M€.

Dette nette

En 2022, les créances financières sont supérieures à la dette financière hors dette de location comme en 2021. Par conséquent, le Groupe a une créance financière nette positive de 483,8 M€ à fin 2022 contre 479,6 M€ à fin 2021.

La dette de location financière s'élève à 835,2 M€ à fin 2022 contre 802,2 M€ à fin 2021.

1.1.2 COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ET LES RÉSULTATS

1.1.2.1 Comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne.

Les produits des activités ordinaires ressortent à 6 410,5 M€.

Après prise en compte de l'ensemble des coûts d'exploitation, le résultat opérationnel après participations mises en équivalence s'établit à 148,0 M€.

Le résultat net part du Groupe est un profit de 60,1 M€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

1.1.2.2 Comptes sociaux

Les comptes sociaux sont établis en conformité avec les règles comptables françaises.

Le résultat d'exploitation, y compris la quote-part sur opérations faites en commun est de - 6,4 M€.

Le résultat financier s'établit à 154,0 M€.

Après constatation d'un résultat exceptionnel de - 9,8 M€ et d'un impôt société de 0,6 M€, les comptes sociaux de Keolis se soldent par un bénéfice de 137,3 M€.

1.1.2.3 Filiales et Participations

Toutes les informations concernant l'activité des filiales et participations de notre Société sont répertoriées au chapitre 3 Comptes annuels exercice clos le 31 décembre 2022, 8.10 Renseignements concernant les filiales et participations.

1.1.2.4 Franchissements de seuil et prises de contrôle

Au cours de l'exercice 2022, Keolis SA a acquis ou pris le contrôle des sociétés suivantes :

Constitutions de sociétés

Dénomination	Date	Pourcentage
Keolis Côte d'Ivoire	22/06/2022	100 % KSA
Keolis Val d'Essonne 2 Vallées	31/03/2022	100 % KSA
Keolis Val d'Yerres Val de Seine	31/03/2022	100 % KSA
Keolis Velizy Val de Bièvre	31/03/2022	100 % KSA
Keolis Dijon Multimodalité	14/12/2022	70 % KSA (20 % EFFIA Stationnement 10 % Cykleo)
KLP 63 - KLP 64 - KLP 65 - KLP 66 - KLP 67 - KLP 68 - KLP 69 - KLP 70 - KLP 71 - KLP 72*	13/12/2022	100 % KSA

* Sociétés sans activité à date, créées par anticipation pour les besoins des réponses à appel d'offres 2023.

Acquisition de sociétés

Dénomination	Date	Pourcentage
Transports Pagès	30/06/2022	100 % KSA

Au cours de l'exercice 2022, Keolis Sverige, détenue à 100 % par Keolis SA, a acquis la société suivante :

Dénomination	Date	Pourcentage
Terminal G AB	06/05/22	100 %

Dans le même temps, des cessions de titres sont intervenues.

Cessions de titres

Durant l'exercice 2022, la filiale Keolis Nordic AG, détenue à 100 % par Keolis SA, a cédé la société suivante :

Dénomination	Date	Pourcentage
Keolis Norge	31/10/2022	100 %

1.1.2.5 Activités en matière de recherche et de développement

Le Groupe a engagé au cours de l'exercice, des dépenses en matière de Développement, correspondant essentiellement à des frais de personnel et à des dépenses de sous-traitances et de prestataires.

1.1.2.6 Information sur les délais de paiement des fournisseurs

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous précisons la décomposition, à la clôture du dernier exercice, du solde des dettes à l'égard de nos fournisseurs et de nos clients par date d'échéance :

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice

(en milliers d'euros)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	436	-	-	-	-	324
Montant total des factures concernées (TTC)	59 539	25	(174)	29	561	112
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	67 %	-	-	1	-	-
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	-	-	-	-	-	-
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues (HT)	-	-	-	-	1	-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)						
Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement			<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels <input type="checkbox"/> Délais légaux			

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice

(en milliers d'euros)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	608	-	-	-	-	425
Montant total des factures concernées (HT)	14 945	3 070	911	524	62 249	10 753
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	6 %	1	-	-	2 %	4 %
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	-	-	-	-	-	-
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues (HT)	-	-	-	-	-	-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)						
Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement			<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels <input type="checkbox"/> Délais légaux			

1.1.2.7 Information sur les établissements secondaires

Les établissements secondaires de la Société sont répertoriés dans le tableau ci-dessous :

Adresses des établissements secondaires

Direction Régionale Sud-Est

116, cours LA FAYETTE
69489 LYON CEDEX

CSP Keolis SA

116, cours LA FAYETTE
69489 LYON CEDEX

Direction Régionale Nord-Ouest

4, avenue des Peupliers
35510 CESSON CEVIGNE

Direction Régionale Centre Sud-Ouest

11, rue de Tauzia
CS 41897
33081 BORDEAUX CEDEX

Direction Branche Ile-de-France

266, avenue du Président Wilson – Bâtiment le Stadium
93210 LA PLAINE SAINT-DENIS

Direction Régionale Nord-Est

46/48, rue des Canoniers
59000 LILLE

1.1.2.8 Information sur les prêts interentreprises

L'article L. 511-6 du Code monétaire et financier prescrit de fournir une information sur les prêts consentis à des entreprises économiquement liées au sens de l'article R. 511-2-1-1 du Code monétaire et financier. Nous vous précisons que notre Société n'a consenti aucun prêt entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 511-6 3 bis du Code monétaire et financier.

1.1.3 ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'année 2023 devrait être marquée par la poursuite de conditions macro-économiques compliquées liées à la crise Ukrainienne en Europe ainsi qu'à une inflation soutenue au niveau mondial. Enfin, l'impact des difficultés de recrutement et de rétention des employés à travers le monde est appelé à perdurer en 2023.

France

- 2023 sera une année très intense en appels d'offres défensifs pour des contrats venant à échéance fin 2024, notamment sur l'urbain avec le renouvellement de Lyon (dont l'allotissement a été décidé), ainsi que les réseaux d'Amiens, Bayonne-Biarritz, Besançon, Caen, Chambéry et Orléans. En offensif en Ile-de-France, Keolis aura pour ambition de continuer à se positionner sur les derniers lots en appel d'offres du réseau Optile, sur les réseaux bus de Paris et petite couronne, sur le Grand Paris Express et sur les trams-trains.
- De nombreux projets de transition énergétique auront lieu, avec notamment le financement d'infrastructures nécessaires au déploiement des énergies vertes que sont l'électrique et le GNV (principalement les aménagements des dépôts pour les recharges électriques ou alimentation en GNV), et l'exploitation de lignes de bus électriques (à Lyon, à Rennes, sur le réseau des Alpes Maritimes...).
- L'impact de la hausse des prix de l'énergie (notamment électricité) sera fort sur nos Grands Réseaux, avec des négociations à venir avec les Autorités Organisatrices pour en limiter les effets non couverts par les mécanismes contractuels.
- La difficulté croissante de recrutement de conducteurs ou de mainteneurs pourrait compliquer la capacité des réseaux à délivrer le service attendu en 2023.

International

- 2023 sera une année très intense en appels d'offres. Sur les appels d'offres défensifs, le Groupe souhaitera continuer à défendre les réseaux exploités aux États-Unis et continuera sa stratégie de développement dans les principaux pays où Keolis est présent.
- L'amélioration continue de la fréquentation des réseaux à l'International permettra de compenser la fin du soutien gouvernemental et des Autorités Organisatrices en Suède et au Canada. Le soutien aux Pays-Bas devrait rester mais à un niveau bien inférieur à 2022.
- L'inflation continuera à impacter notre base de coûts en 2023 sur nos contrats. Néanmoins, la majorité de nos contrats à l'International sera moins exposée que nos contrats français à la hausse des coûts énergétiques, sauf en Belgique et au Canada.
- La décarbonation progressive de nos opérations continuera, avec notamment l'électrification progressive des flottes en Belgique, au Danemark et en Australie.
- La difficulté de recrutement de conducteurs ou de mainteneurs pourrait continuer à impacter la capacité des réseaux à délivrer le service attendu en 2023. Le succès de nos campagnes de recrutement et de fidélisation de nos salariés sera clé.

1.1.4 ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant.

1.1.5 INFORMATION EXTRA-FINANCIÈRE

Dans une volonté d'amélioration continue, depuis 2021 le Groupe Keolis a décidé d'élargir le périmètre de sa Déclaration de Performance Extra-Financière au-delà du périmètre requis portant sur Keolis SA, pour viser celui du périmètre de consolidation de GROUPE KEOLIS S.A.S.

Ainsi, la Déclaration de Performance Extra-Financière est désormais publiée dans le rapport de gestion de GROUPE KEOLIS S.A.S.. Le plan de vigilance du Groupe est annexé à la Déclaration de Performance Extra-Financière.

1.1.6 INFORMATIONS DIVERSES

1.1.6.1 Actionnariat

Au 31 décembre 2022, GROUPE KEOLIS S.A.S. détient 100 % du capital de la Société.

1.1.6.2 Participation des salariés au capital

Au 31 décembre 2022, il n'y a pas de participation des salariés au capital de la Société.

1.1.7 PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS SOUMISES AU VOTE DES ASSOCIÉS

1.1.7.1 Propositions d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice, qui ressort à 137 291 603,66 € au poste Report à Nouveau.

Le poste Report à Nouveau présentant un solde de - 184 813 192,26 € s'élèvera après affectation du résultat de l'exercice à un montant de - 47 521 588,60 €.

Conformément à la loi, il vous est demandé de prendre acte de ce que le montant du dividende mis en distribution et celui de l'avoir fiscal correspondant au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende	Montant des revenus distribués éligibles à la réfaction	Montant des revenus distribués non éligibles à la réfaction
2021	Néant	-	-
2020	Néant	-	-
2019	Néant	-	-

Dépenses non déductibles fiscalement

Nous vous indiquons que des dépenses non déductibles fiscalement au sens des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, ont été engagées au cours de l'exercice écoulé à hauteur de 403 168,10 €.

1.1.7.2 Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Il vous sera donné lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions intervenues au cours de l'exercice et autorisées par votre Conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

1.1.8 ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

1.1.8.1 Nomination des nouveaux administrateurs représentant les actionnaires

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 2 mars 2022, les actionnaires ont été appelés à (i) prendre acte de l'expiration à cette date des mandats des administrateurs représentant les actionnaires et (ii) procéder à leur renouvellement, pour une durée de six années à compter de la première réunion du nouveau Conseil d'administration mis en place, soit à compter du 2 mars 2022. À l'issue de cette Assemblée, les administrateurs représentant les actionnaires étaient : Mme Marie-Ange Debon, Mme Isabelle Balestra, Mme Anne Lieure, M. Clément Michel, Mme Christelle Villadary et M. Arnaud Van Troeyen.

1.1.8.2 Élection des administrateurs représentant des salariés – 2022

Les élections des représentants des salariés au Conseil d'administration ont été organisées les 2 et 3 février 2022. À l'issue de ces élections, ont été élus M. Marc Hinfray, Mme Alexandra Kubly et Mme Pascale Nicolas. Leurs mandats ont pris effet pour une durée de six années à compter de la première réunion du Conseil d'administration mis en place, soit à compter du 2 mars 2022.

Postérieurement à ces élections, Mme Alexandra Kubly a été élue en tant que membre du CSE de Keolis SA et a renoncé à son mandat d'administrateur représentant les salariés.

1.1.9 RATIFICATION DU TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Corrélativement au transfert des bureaux de la Société à Courbevoie, le Conseil d'administration de Keolis SA, réuni le 7 octobre 2022, a décidé de transférer le siège social de Keolis SA du 20-22 rue Le Peletier, 75009 Paris, au 34 avenue Léonard de Vinci, 92400 Courbevoie à compter du 17 octobre 2022, sous réserve de la ratification de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

1.1.8.3 Démission d'un administrateur

Par lettre adressée à la Présidente du Conseil d'administration le 18 novembre 2022, Mme Isabelle Balestra a annoncé sa décision de démissionner de son mandat d'administrateur représentant les actionnaires à compter du 30 novembre 2022.

Par lettre adressée à la Présidente du Conseil d'administration le 1^{er} janvier 2023, Mme Anne Lieure a annoncé sa décision de démissionner de son mandat d'administrateur représentant les actionnaires à compter du 4 janvier 2023.

Par décision en date du 1^{er} mars 2023, le Conseil d'administration a décidé de coopter Mme Céline Bieber en remplacement de Mme Anne Lieure pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière. Il sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle prévue le 1^{er} juin 2023 de procéder à la ratification de cette cooptation.

Par ailleurs il sera proposé à l'Assemblée Générale de désigner Mme Oyhana Bernard en tant qu'administrateur en remplacement de Mme Isabelle Balestra et pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière.

1.1.8.4 Expiration des mandats des Commissaires aux comptes

Les mandats des Commissaires aux comptes de la Société expirent à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle prévue le 1^{er} juin 2023.

Il vous sera proposé de procéder en conséquence au renouvellement des mandats des cabinets Ernst & Young Audit et Pricewaterhousecoopers Audit en qualité de Commissaires aux comptes titulaires, pour une durée de six exercices, soit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2028.

En application de l'article L. 823-1 du Code de commerce, il ne sera pas nommé de Commissaires aux comptes suppléants.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juin 2023, la ratification de cette décision sera soumise au vote des actionnaires.

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vont vous être soumises.

Le Conseil d'administration

1.2 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1.2.1 MODALITÉ D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Nous vous indiquons que le Conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. Le mandat de Mme Marie-Ange Debon, de Présidente Directrice Générale a pris effet le 7 septembre 2020.

Étant arrivé à expiration cette année, son mandat en tant qu'administrateur et Présidente du Conseil d'administration a été renouvelé lors du Conseil d'administration du 2 mars 2022.

1.2.2 MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX

Au 31 décembre 2022, la composition du Conseil d'administration était la suivante :

- Mme Marie-Ange Debon, Présidente du Conseil d'administration ;
- Mme Anne Lieure, administrateur représentant les actionnaires ;
- M. Clément Michel, administrateur représentant les actionnaires ;
- M. Arnaud Van Troeyen, administrateur représentant les actionnaires ;
- Mme Christelle Villadary, administrateur représentant les actionnaires ;
- M. Marc Hinfray, administrateur représentant les salariés ;
- Mme Pascale Nicolas, administrateur représentant les salariés.

Nous vous indiquons ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice :

Marie-Ange Debon	Présidente Directrice Générale	Keolis SA
	Présidente et membre unique du Directoire	GROUPE KEOLIS S.A.S.
	Administrateur indépendant et Présidente du Comité d'audit et des comptes	ARKEMA
	Administrateur et Présidente du Comité d'audit	Technip-Energies
	Présidente	Union des Transports Publics et ferroviaire (UTP)
Isabelle Balestra	Administrateur	Keolis SA (jusqu'au 30 novembre 2022)
	Administrateur	Keolis Lille (jusqu'au 30 novembre 2022)
	Administrateur	Keolis Lille métropole (jusqu'au 30 novembre 2022)
	Administrateur	Keolis Lyon (jusqu'au 30 novembre 2022)
	Membre de l'Advisory Board	Peschaud International
Anne Lieure	Administrateur	Keolis SA (jusqu'au 4 janvier 2023)
	Administrateur	Keolis Rennes (jusqu'au 4 janvier 2023)
	Administrateur	Keolis Bordeaux Métropole (jusqu'au 4 janvier 2023)
	Administrateur	Transports de l'Agglomération de Metz Métropole (jusqu'au 4 janvier 2023)
	Administrateur	Keolis Amiens (jusqu'au 4 janvier 2023)
	Administrateur	UTP
Clément Michel	Administrateur	Keolis SA
	Président et administrateur	Institut Keolis
	Administrateur	Keolis America (jusqu'au 1 ^{er} janvier 2023)

Arnaud Van Troeyen	Administrateur	Keolis SA
	Administrateur	Keolis Sverige AB
	Administrateur	Keolis Nordic Aktiebolag
	Administrateur	Shanghai Keolis Public Transport Operation Managment co
	Administrateur	Keolis Danmark A/S
	Supervisor	Keolis Shanghai Rail Transit
	Administrateur	Keolis China
	Administrateur	Keolis Aarhus Letbane A/
	Director	Keolis Asia
Christelle Villadary	Administrateur	Keolis SA (à compter du 5 mai 2021)
	Administrateur	Keolis Lille Métropole
	Administrateur	Keolis Downer
	Administrateur	KDR Victoria
	Administrateur	KDR Gold Coast
Laurent Agnesina	Administrateur représentant les salariés	Keolis SA (jusqu'au 02 mars 2022)
Marc Hinfray	Administrateur représentant les salariés	Keolis SA
Alexandra Kubly	Administrateur représentant les salariés	Keolis SA (jusqu'au 20 octobre 2022)
Pascale Nicolas	Administrateur représentant les salariés	Keolis SA

1.2.3 LISTE DES CONVENTIONS INTERVENUES DIRECTEMENT OU PAR PERSONNES INTERPOSÉES, ENTRE D'UNE PART L'UN DES MANDATAIRES SOCIAUX OU L'UN DES ACTIONNAIRES DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPÉRIEUR À 10 % DE LA SOCIÉTÉ ET D'AUTRE PART, UNE AUTRE SOCIÉTÉ DONT LA SOCIÉTÉ POSSÈDE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PLUS DE LA MOITIÉ DU CAPITAL, À L'EXCEPTION DES CONVENTIONS PORTANT SUR DES OPÉRATIONS COURANTES ET CONCLUES À DES CONDITIONS NORMALES

Néant.

1.2.4 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL, PAR APPLICATION DES ARTICLES L. 225-129-1 ET L. 225-129-2 DU CODE DE COMMERCE, ET FAISANT APPARAÎTRE L'UTILISATION FAITE DE CES DÉLÉGATIONS AU COURS DE L'EXERCICE

Néant.

8.10 Renseignements concernant les filiales et participations

(situation au 31 décembre 2022)

Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Société astreinte à la publication.

A – Filiales (50 % au moins du capital détenu par la Société)

Sociétés ou groupes de sociétés (en milliers d'euros)	Capitaux propres										
	Autres capitaux propres		Quote-part du capital détenu en pourcentage au 31 dec. 2022	Valeur brute des titres détenus au 31 dec. 2022		Valeur nette des titres détenus au 31 dec. 2022	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés au 31 dec. 2022	Montant des cautions et avals fournis par la Société au 31 dec. 2022	Chiffre d'affaires HT de l'exercice clos le 31 dec. 2022	Bénéfice net ou perte (-) de l'exercice clos le 31 dec. 2022	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice 2022
	Capital	Autres capitaux propres		Valeur	Valeur						
	au 31 dec. 2022	au 31 dec. 2022	2022	31 dec. 2022	31 dec. 2022	31 dec. 2022	31 dec. 2022	2022	2022	2022	
1) FILIALES FRANÇAISES											
Keolis Chalons en Champagne Chemin des Grèves - BP 68 - 51000 Chalons-en-Champagne	148	3 297	99	861	861	(5 705)	-	8 167	284	-	
Keolis Château-Thierry 5 rue Vallée - 02400 Château-Thierry	67	(13)	100	67	-	690	-	2 773	(44)	-	
Keolis Chauny-Tergnier 150 avenue Jean Jaurès - 02300 Chauny	45	267	100	45	45	(495)	-	2 073	(8)	-	
Keolis Montluçon Rue des Canaris - 03100 Montluçon	197	395	100	197	197	(174)	-	70	(34)	-	
Keolis Sud Allier 14 boulevard Alsace Lorraine - 03300 Cusset	644	(1 180)	100	23 780	0	1 767	-	8 572	(1 473)	-	
Keolis Alpes Maritimes 840 avenue Émile Hugues - 06140 Vence	6 439	8 778	100	8 251	8 250	(6 050)	-	38 361	314	-	
Keolis Garonne ZI de Bonzom - 09270 Mazères	1 410	(925)	100	2 980	2 188	56	-	5 834	(722)	-	
Keolis Aude Pech Loubat - 11000 Narbonne	3 335	(2 759)	100	4 409	2 237	147	-	10 681	(272)	-	
Keolis Baie des Anges 742 route de Grenoble - 06200 Nice	8 695	(8 192)	100	12 180	-	(434)	-	488	35	-	
Keolis Camargue 20, rue de la Villette - 69328 Lyon	58	2 464	100	13 304	-	(2 134)	-	241	16	-	
Société des Transports Robert 31 avenue José Nobre - BP 57 - 13500 Martigues	2 638	(2 586)	100	3 421	-	110	-	5 776	(569)	-	
Société des Autocars de Provence 289 rue des Roseaux - 13320 Bouc Bel Air	6 128	(5 263)	100	6 922	-	867	-	11 823	27	-	
Keolis Pays d'Aix Rue des roseaux - Quartier du verger - 13320 Bouc Bel Air	10 010	(4 187)	100	10 010	10 010	(19 509)	-	44 783	2 475	-	
Keolis Calvados 19, chemin de Courcelle - BP 127 - 14128 Mondeville	1 100	5 038	100	1 152	1 152	(5 995)	-	3 663	519	1 500	
Keolis Bus Verts 19 chemin de Courcelles - 14120 - Mondeville	1 100	10 174	100	1 100	1 100	(12 484)	-	33 957	2 167	2 500	

Sociétés ou groupes de sociétés (en milliers d'euros)	Capitaux propres									
	Autres capitaux propres		Quote-part du capital détenu en pourcentage au 31 dec. 2022	Valeur brute des titres détenus au 31 dec. 2022	Valeur nette comptable des titres détenus au 31 dec. 2022	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés au 31 dec. 2022	Montant des avals four-nis par la Société au 31 dec. 2022	Chiffre d'affaires HT de l'exercice clos le 31 dec. 2022	Bénéfice net ou perte (-) de l'exercice clos le 31 dec. 2022	Divi-dendes encaissés par la société au cours de l'exercice 2022
	Capital									
Keolis Pays Normands ZI la Madeleine, rue de l'Île du Marais Carentan - 50500 Carentan	276	2 358	100	1 268	1 268	(2 432)	-	8 576	384	400
Keolis Caen 15 rue de la Geôle - 14000 Caen	1 065	2 864	100	2 251	2 251	(3 896)	-	79	9	-
Keolis Littoral 2 avenue du Pont Neuf - 17300 Rochefort	4 259	3 903	100	4 258	4 258	(8 797)	-	20 160	2 085	4 259
Compagnie du Blanc Argent Gare de Romorantin - 41200 Romorantin	279	3 381	99	4 139	4 139	(3 963)	-	4 491	393	989
Keolis Bourgogne 17, rue du Bailly - ZI Dijon Saint Apollinaire - 21000 Dijon	153	5 989	100	1 917	1 917	(6 232)	-	16 093	1 264	3 980
Keolis Beaune 17, rue du Bailly - ZI Dijon Saint Apollinaire - 21000 Dijon	60	100	100	60	60	(453)	-	2 207	13	-
Keolis Dijon 49, rue des ateliers - 21000 Dijon	1 206	1 782	100	1 414	1 414	(3 307)	-	-	44	-
Keolis Dijon Mobilité 49, rue des ateliers - 21000 Dijon	1 200	1 889	70	830	830	(16 852)	-	80 753	472	-
Monts Jura Autocars 4, rue Berthelot - 25000 Besançon	6 329	(2 623)	100	14 196	10 745	(2 711)	-	22 623	692	-
Keolis Urbest 4 rue Berthelot - 25000 Besançon	640	425	100	801	801	(1 003)	-	-	23	400
Keolis Drôme Ardèche 26, rue Laurent de Lavoisier - 26800 Portes-lès-Valence	596	5 365	100	4 156	649	(4 941)	-	16 041	148	-
Keolis Eure 2 rue Lakanal - ZI n° 2 - 27031 Evreux	467	7 126	100	1 555	1 555	(2 850)	-	17 609	564	2 000
Keolis Eure et Loir Les Fenots - 28100 Dreux	538	4 066	100	2 363	2 363	(4 142)	-	14 420	315	1 000
Keolis Drouais Les Fenots - 28100 Dreux	82	351	100	82	82	(848)	-	12 320	40	50
Keolis Quimper 1 Rond Point de Quistinidal - 29000 Quimper	259	652	100	257	257	(3 882)	-	18 365	68	100
Keolis Morlaix ZI de Kérivin - 29600 St Martin des Champs	59	214	96	57	57	(621)	-	6 506	38	36
Keolis Maritime Brest 1 rue Éperon - Port de Commerce - BP 80713 - 29200 Brest	8	19	100	8	8	(1 751)	-	11 730	122	-
Keolis en Cévennes 389 chemin du Viguet - 30100 Alès	97	24	99	95	0	(120)	-	-	-	-
Keolis Alès 389 chemin du Viguet - 30100 Alès	120	105	100	120	120	(2 229)	-	13 108	55	-

Sociétés ou groupes de sociétés (en milliers d'euros)	Capitaux propres									
	Capital	Autres capitaux propres	Quote-part du capital détenu en pourcentage au 31 dec. 2022	Valeur brute des titres détenus au 31 dec. 2022	Valeur nette comptable des titres détenus au 31 dec. 2022	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés au 31 dec. 2022	Montant des avals fournis par la Société au 31 dec. 2022	Chiffre d'affaires HT de l'exercice clos le 31 dec. 2022	Bénéfice net ou perte (-) de l'exercice clos le 31 dec. 2022	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice 2022
Keolis Nîmes 34 avenue Léonard de Vinci - 92700 Courbevoie	750	3 191	100	10 081	2 981	(5 591)	-	(469)	117	-
Keolis Auch 7 Place de la Libération - 32000 Auch	218	58	100	221	221	(414)	-	2 257	89	-
Cars de Bordeaux 8, rue d'Artagnan - 33000 Bordeaux	264	1 369	50	379	379	(450)	-	9 946	566	243
Keolis Gironde ZA les Artignons Issac - 33160 Saint Médard en Jalles	684	10 282	91	6 658	6 658	(7 777)	-	23 715	1 759	4 528
Keolis Bassin d'Arcachon 1431 boulevard de l'Industrie - 33260 La Teste de Buch	217	799	100	2 931	754	(658)	-	3 232	(52)	-
Keolis Bordeaux Métropole 12 boulevard Antoine Gautier - 33000 Bordeaux	5 000	30 608	100	5 000	5 000	(27 542)	-	254 637	2 893	-
Keolis Bordeaux 12 Boulevard Antoine Gautier - 33000 Bordeaux	10 000	2 493	100	18 058	11 441	(12 969)	-	-	23	-
Keolis Narbonne avenue de Pech Loubat - 1100 Narbonne	1 259	(1 329)	100	1 259	-	(1 492)	-	14 653	(275)	-
Les Courriers du Midi 9, rue de l'Abrivado - BP 85121 - 34073 Montpellier Cedex 3	2 039	(1 356)	100	5 117	1 340	756	-	21 370	(649)	-
Keolis Languedoc 927, avenue Joliot Curie - 30000 Nîmes	645	(238)	100	1 454	-	(1 552)	-	11 938	(633)	-
Cars du Bassin de Thau 9, rue de l'Abrivado - BP 85121 - 34073 Montpellier Cedex 3	278	83	100	278	-	(99)	-	524	23	-
Keolis Armor 26, rue du Bignon - CS 27403 - 35135 Chantepie	1 505	13 624	78	12 755	12 755	(10 581)	-	42 237	2 763	1 955
Société Rennaise de Transports & Services Handistar 26 rue Bignon - 35135 Chantepie	43	265	100	44	44	(930)	-	4 200	43	30
Keolis Rennes Rue Jean Marie Huchet - CS94001 - 35040 Rennes	6 198	572	100	6 196	6 196	(37 720)	-	159 613	515	-
Keolis Châteauroux 6 allée de la Garenne - ZI - 36000 Châteauroux	170	289	100	169	169	(221)	-	6 487	33	30
Keolis Touraine Impasse de Florence - 37700 St Pierre des Corps	6 087	(1 159)	100	7 472	7 472	(5 319)	-	15 706	229	-
Keolis Tours avenue de Florence - 37700 Saint Pierre des Corps	1 910	1 968	100	1 906	1 906	(15 441)	-	68 002	140	184
Keolis Porte d'Isère avenue du Lemand - 38090 Villefontaine	300	2 304	100	300	300	(3 632)	-	7 977	249	-

Sociétés ou groupes de sociétés (en milliers d'euros)	Capitaux propres									
	Capital	Autres capitaux propres	Quote-part du capital détenu en pourcentage au 31 dec. 2022	Valeur brute des titres détenus au 31 dec. 2022	Valeur nette comptable des titres détenus au 31 dec. 2022	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés au 31 dec. 2022	Montant des avals four-nis par la Société au 31 dec. 2022	Chiffre d'affaires HT de l'exercice clos le 31 dec. 2022	Bénéfice net ou perte (-) de l'exercice clos le 31 dec. 2022	Divi-dendes encaissés par la société au cours de l'exercice 2022
	au 31 dec. 2022									
Keolis Gascogne 215 Route de Benquet - ZA de la Téoulière - 40280 Saint Pierre du Mont	135	754	53	594	594	(1 126)	-	6 168	(50)	162
Keolis Atlantique 3, rue de la Garde - ZI Bois Briand - 44300 Nantes	2 076	8 818	100	9 926	9 926	(7 710)	-	43 721	1 246	1 297
Transports de la Brière 7, rue Pierre Vergniaud - Penhoet - 44600 Saint - Nazaire	92	185	95	1 369	251	(285)	-	-	(8)	-
Keolis Voyages 3, rue de la Garde-Zone de Bois Briand - 44300 Nantes	8	(391)	100	7	-	-	-	921	(44)	-
Keolis Montargis 16 rue de la Baraudière - 45700 Villemandeur	163	261	100	163	163	(1 191)	-	5 202	25	50
Keolis Orléans Val de Loire 64 rue Pierre Louget- 45800 Saint Jean de Braye	802	2 544	100	802	802	(3 325)	-	-	35	-
Keolis Agen Rue Georges Clemenceau - 47240 Bon Encontre	224	219	100	224	224	(1 892)	-	8 688	36	144
Keolis Marmande Impasse Doumayne - ZA de Giraufat - 47200 Marmande	135	41	100	135	135	(288)	-	-	2	103
Société de Gestion de l'Aéroport d'Angers Marcé Aéroport d'Angers-Marcé - 49140 Marcé	8	(430)	100	8	-	388	-	-	17	-
Keolis Angers Rue du Bois Rinier - 49124 Saint Barthélémy d'Anjou	922	2 518	100	921	921	(4 073)	-	1	51	-
Keolis Manche La Fosse Yvon - 50440 Beaumont Hague	497	3 632	100	3 102	3 102	(4 584)	-	5 280	439	1 000
Keolis Cherbourg 491 rue de la Chasse aux Loups - 50110 Tourlaville	299	1 514	100	1 961	1 483	(2 168)	-	35	71	-
Keolis Chaumont Rue du Vieux Moulin - 52000 Chaumont	149	343	100	149	149	(1 538)	-	4 096	30	-
Keolis Laval Centre JM Moron - rue Henri Batard - BP 0909 - 53009 Laval Cedex	369	406	100	369	-	(2 811)	-	14 209	63	-
Keolis Sud Lorraine 1 rue de la Sablière - 54136 Bouxières Aux Dames	2 575	1 984	100	2 576	2 576	(2 292)	-	29 865	(575)	2 747
Keolis Bassin de Pompey 3 rue de la Sablière - 54136 Bouxières Aux Dames	95	73	100	95	95	(158)	-	118	27	181
Keolis Lorient Boulevard Yves Demaine - 56323 Lorient Cedex	489	326	100	563	563	(995)	-	-	5	-

Sociétés ou groupes de sociétés (en milliers d'euros)	Capitaux propres									
	Capital	Autres capitaux propres	Quote-part du capital détenu en pourcentage au 31 dec. 2022	Valeur brute des titres détenus au 31 dec. 2022	Valeur nette comptable des titres détenus au 31 dec. 2022	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés au 31 dec. 2022	Montant des avals fournis par la Société au 31 dec. 2022	Chiffre d'affaires HT de l'exercice clos le 31 dec. 2022	Bénéfice net ou perte (-) de l'exercice clos le 31 dec. 2022	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice 2022
	au 31 dec. 2022	au 31 dec. 2022	2022	2022	31 dec. 2022	31 dec. 2022	31 dec. 2022	31 dec. 2022	2022	2022
Keolis 3 Frontières 5 rue de l'Abbé Grégoire - 57050 Metz	1 976	3 475	100	5 869	5 869	(4 849)	-	33 664	(51)	3 122
Keolis Nord Parc d'activités Maurice Schumann - Rue Antoine Lavoisier - 59560 Comines	1 101	(1 108)	100	2 027	2 027	(3 642)	-	25 500	(3 497)	2 599
Keolis Val Hainaut 36, rue Ernest Macarez - 59300 Valenciennes	165	735	96	3 231	3 231	(1 921)	-	4 377	240	5 223
Keolis Lille Château Rouge - 276 avenue de la Marne - 59700 Marcq en Baroeuil	65 484	(58 509)	100	65 981	6 739	(14 939)	-	-	537	-
Transports Évrard 304 avenue du Tremblay- ZI de Vaux - 60100 Creil	1 320	1 076	100	8 450	8 450	2 194	-	10 212	213	-
Keolis Oise 21, avenue Felix Louat - 60300 Senlis	183	3 791	100	4 027	4 027	3 075	-	16 879	371	-
Keolis Arras Rue Mongolfier ZI Est - 62000 Arras	581	623	100	669	669	(3 616)	-	16 340	79	-
Keolis Artois Gohelle 59 avenue Van Pelt - 62300 Lens	908	1 852	100	677	677	(2 925)	-	-	1	-
Keolis Côte d'Opale Parc Opalopolis - route d'Hilbert - 62630 Etaples	2 160	(977)	100	2 465	2 465	(1 332)	-	3 527	342	-
Keolis Pays d'Artois 2 rue du four à chaux - 62223 Sainte Catherine	1 097	(499)	100	1 407	1 407	(525)	-	4 825	300	-
Keolis Fouache 48 rue des canoniers - 59800 Lille	400	1 442	100	4 301	1 228	(1 672)	-	18	413	-
Keolis Boulogne sur Mer 46/48 Rue des Canoniers - 59000 Lille	359	156	100	559	559	(530)	-	-	1	90
Westeel Voyages 2, rue F. Jiolat - 62430 Sallaumines	3 325	2 938	100	5 520	5 520	(5 454)	-	25 698	713	2 032
Keolis Pays des Volcans 12 bis route de Maringues - 63920 Peschadoires	2 062	(928)	76	4 670	-	192	-	10 787	(1 478)	-
Transport Palois Réunis Chemin de la Saligue - 64140 Lons	567	860	100	2 296	2 296	(767)	-	9 121	176	142
Keolis Pyrénées Quartier Lasbats - Route de Pau - 65420 Ibos	1 367	1 597	97	2 681	2 681	(2 988)	-	11 451	282	1 873
Keolis Grand Tarbes Centre Kennedy - Rue Jean Loup Chretien - 65000 Tarbes	179	142	100	747	747	(1 630)	-	10 076	23	91
Les Courriers Catalans 116 cours Lafayette - CS 23512 - 69489 Lyon	2 160	(1 625)	100	3 401	600	(541)	-	-	2	-

Sociétés ou groupes de sociétés (en milliers d'euros)	Capitaux propres										
	Autres capitaux propres		Quote-part du capital détenu en pourcentage au 31 dec. 2022	Valeur brute des titres détenus au 31 dec. 2022	Valeur nette comptable des titres détenus au 31 dec. 2022	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés au 31 dec. 2022	Montant des avals four-nis par la Société au 31 dec. 2022	Chiffre d'affaires HT de l'exercice clos le 31 dec. 2022	Bénéfice net ou perte (-) de l'exercice clos le 31 dec. 2022	Divi-dendes encaissés par la société au cours de l'exercice 2022	
	Capital										
Transports GEP Vidal 965 avenue de Bruxelles - zone Saint Charles - 66000 Perpignan	2 105	(879)	100	3 118	3 118	6 892	-	9 865	159	-	
Holding Striebig 198 avenue de Strasbourg - 67170 Brumath	2 540	(2 732)	100	11 495	-	352	-	-	(86)	-	
Keolis Obernai 7 rue de la Gare - 67210 Obernai Cedex	31	26	100	31	31	(145)	-	850	(3)	21	
Autocars Striebig 198 avenue de Strasbourg - 67170 Brumath	7 148	(12 833)	100	7 918	526	1 468	-	16 955	(7 956)	-	
Autocars Eschenlauer Route de Dresenheim - 67620 Soufflenheim	390	(2 259)	93	1 690	305	(564)	-	6 292	(3 231)	-	
Keolis Autocars Planche 69 rue du Champ du Garet - 69400 Arnas	5 195	8 971	100	15 632	12 002	(9 757)	-	36 870	499	5 975	
Keolis PMR Rhône ZI La Bandonnière - 4, rue Maurice Audibert - 69800 Saint-Priest	1 639	370	100	1 639	1 639	(2 096)	-	4 224	276	-	
Keolis Lyon 19, boulevard Vivier Merle - 69212 Lyon Cedex 03	56 346	(14 766)	100	56 398	56 398	(113 792)	-	442 175	5 658	-	
Keolis Val de Saône 30, rue de Guerlande - Zone Verte - 71880 Chatenay le Royal	953	1 757	99	1 006	-	(2 474)	-	11 733	118	295	
Keolis Mobilité Paris 58 avenue des Terroirs de France - 75012 Paris	766	1 748	100	766	766	(3 581)	-	14 220	1 128	-	
Institut Keolis 34 avenue Léonard de Vinci - 92700 Courbevoie	37	3 261	100	37	37	(2 987)	-	52	2 621	12 998	
Keolis Seine Maritime 55/57, le Nid de Verdier - 76400 Fécamp	185	10 240	100	5 631	5 631	(8 169)	-	16 708	1 262	2 000	
Les Courriers de l'Île-de-France 34, rue de Guivry - 77980 Le Mesnil-Amelot	344	44 960	100	560	560	(31 871)	-	119 089	7 752	-	
Airelle 266 avenue du Président Wilson - Immeuble Le Stadium - 93200 Saint Denis	6 108	(11 495)	100	6 104	-	4 821	-	-	(11)	-	
Keolis Mobilité Roissy 34 rue de Guivry - 77990 Le Mesnil Amelot	3 703	6 441	100	3 703	3 703	(1 902)	-	12 581	(108)	-	
Keolis Roissy Services Aéroportuaires Rue de Paris - Lieu-dit La Maladerie - 77990 Le Mesnil Amelot	572	792	100	572	572	(2 544)	-	8 476	228	86	
Cie des Transports Collectifs de l'Ouest Parisien 18, rue de la Senette - 78755 Carrières sous Poissy	40	1 201	50	20	20	(165)	-	401	(33)	-	

Sociétés ou groupes de sociétés (en milliers d'euros)	Capitaux propres									
	Autres capitaux Capital propres		Quote-part du capital détenu en pourcen- tage au	Valeur brute des titres détenus au	Valeur nette comptable des titres détenus au	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés au	Montant des avals four- nis par la Société au	Chiffre d'affaires HT de l'exercice clos le	Bénéfice net ou perte (-) de l'exer- cice clos	Divi- dendes encaissés par la société au cours de l'exercice
	au 31 dec. 2022	31 dec. 2022	31 dec. 2022	31 dec. 2022	31 dec. 2022	31 dec. 2022	31 dec. 2022	31 dec. 2022	31 dec. 2022	31 dec. 2022
Keolis Versailles 12 avenue du Général de Gaulle - Les Manèges - 78000 Versailles	680	25 434	100	2 960	2 960	(22 770)	-	36 165	3 428	-
Keolis Yvelines 12 avenue du Général de Gaulle - Les Manèges - 78000 Versailles	358	1 042	100	959	959	1 417	-	5 382	271	-
Keolis Somme Z1 du Frier - 80290 Poix de Picardie	219	256	100	219	219	(801)	-	1 986	219	-
Keolis Littoral Place de la Gare - 59820 Gravelines	2 822	(2 021)	100	2 824	2 824	(1 169)	-	5 049	-	-
Société Départementale des Transports du Var 175 Chemin du Palyvestre - 83400 Hyères	1 000	1 420	100	7 505	-	1 441	-	18 240	(21)	-
Keolis Châtellerault 6 rue Le Prince Ringuet - 86100 Châtellerault	113	79	100	111	111	(373)	-	4 555	9	197
Keolis Épinal ZAC de la Magdeleine - 88000 Épinal	141	2 909	100	141	141	(1 948)	-	6 438	329	-
Keolis Seine Senart 19, rue Charles Mory - 91210 Draveil	47	12 935	100	5 783	5 783	(8 769)	-	11 802	926	-
Transports Daniel Meyer 123 rue Paul Fort - 91310 Monthery	240	32 366	100	39 039	35 883	-	-	40 674	3 624	-
Keolis Seine Val de Marne 172 avenue François Mitterrand - 91200 Athis Mons	230	3 389	100	5 594	5 594	2 283	-	27 001	(240)	518
Keolis Seine Essonne 110, route Nationale 191 - La belle Etoile - 91540 Mennecy	3 003	(520)	100	5 705	3 036	1 997	-	13 563	1 024	-
Keolis Orly Airport 1 à 3 avenue François. Mitterrand - 93200 Saint Denis	282	(10 903)	100	759	-	8 924	-	183	172	-
Société & Exp. Francilienne Inter Modalité (STEFIM) 1 à 3 avenue François Mitterrand - Immeuble Le Jade - 93200 Saint Denis	40	(2 456)	100	40	-	1 990	-	193	(93)	-
Autocars Delion 12 rue Jean Perrin - 92000 Nanterre	482	(1 894)	100	2 557	2 557	4 297	-	16 495	(2 649)	1 612
Keolis Travel Services 12 rue Jean Perrin - 92000 Nanterre	30	374	100	4 114	1 895	643	-	4 331	282	-
Voyages Autocars Services 52 rue Jean Lemoine - 93230 Romainville	5 136	(7 972)	100	7 092	-	3 078	-	59	(137)	-
Pacific Cars 20 rue du Bailly - 93210 La Plaine Saint-Denis	1 300	(3 900)	100	4 581	-	2 285	-	-	(198)	-

Sociétés ou groupes de sociétés (en milliers d'euros)	Capitaux propres									
	Autres capitaux propres		Quote-part du capital détenu en pourcentage au 31 dec. 2022	Valeur brute des titres détenus au 31 dec. 2022	Valeur nette comptable des titres détenus au 31 dec. 2022	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés au 31 dec. 2022	Montant des avals fournis par la Société au 31 dec. 2022	Chiffre d'affaires HT de l'exercice clos le 31 dec. 2022	Bénéfice net ou perte (-) de l'exercice clos le 31 dec. 2022	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice 2022
	Capital									
Keolis Val d'Oise 1, chemin Pavé - 95340 Bernes sur Oise	128	1 980	100	130	130	374	-	9 585	974	3 391
Aérobag Lieu-dit La Maladrerie - Rue de Paris au Mesnil Amelot (77990)	8	(11 493)	100	8	-	7 558	-	-	(959)	-
Aerolis Lieu-dit La Maladrerie - Rue de Paris au Mesnil Amelot (77990)	10 939	(35 632)	100	12 457	-	17 346	-	-	610	-
Keolis Conseil & Projets 116 cours Lafayette - CS 23512 - 69489 Lyon	8	689	100	8	8	279	-	4 120	638	1 900
Keolis Solution 34 avenue Léonard de Vinci - 92700 Courbevoie	7 235	(11 179)	100	7 235	-	8 107	-	2 132	(1 323)	-
SCI Héron Verdier 55/57 Le Nid de Verdier - 76400 Fécamp	2	233	96	228	228	-	-	-	-	-
Keolis Marne 3 place Gambetta - 88300 Neufchâteau	420	(70)	100	418	418	(415)	-	5 085	(11)	-
Keolis Amiens 45 rue Dejean - 80000 Amiens	654	1 423	100	654	654	(12 977)	-	37 909	207	300
Keolis Creil ZI du Marais sec - rue du pont de la brèche sud - Villers Saint-Paul 60780	250	1 077	84	210	210	(1 281)	-	-	(9)	-
Voyages Chargélègue 20 rue Grand rue Vasles - 79340 Menigoute	1 291	(1 535)	100	1 772	-	203	-	-	(5)	-
Transkeo T11 266 avenue du Président Wilson - Immeuble Le Stadium - 93200 Saint Denis	1 500	4 573	51	765	765	(9 433)	-	18 464	1 405	-
Les Coccinelles 33 rue Ernest Renan - 94200 Ivry sur Seine	35	1 395	100	4 069	1 998	1 340	-	4 658	(311)	868
Keolis Val de Marne 41 rue Le Corbusier - 94000 Créteil	1 519	(1 255)	100	1 519	1 520	(637)	-	3 535	105	-
Keolis Côte Basque Adour Chemin de Marouette - 64100 Bayonne	950	(777)	100	950	950	(1 078)	-	34 018	(409)	-
Keolis Chauny-Tergnier - La Fère Scolaire 150 avenue Jean Jaurès - 02300 Chauny	10	127	100	10	10	(604)	-	1 885	16	-
RDK 54 quai de la rapée - 75012 Paris	60	17 345	50	1 845	1 845	(2 521)	-	-	8 640	4 648
Hello Paris Participations 266 avenue du Président Wilson - Immeuble Le Stadium - 93200 Saint Denis	-	47	50	0	0	20	-	500	11	-
Keolis Lille Métropole 276 avenue de la Marne - 59700 Marcq en Baroeul	5 000	(956)	100	5 000	5 000	(12 935)	-	317 310	(3 828)	-

Sociétés ou groupes de sociétés (en milliers d'euros)	Capitaux propres										
	Autres capitaux Capital propres		Quote-part du capital détenu en pourcentage au	Valeur brute des titres détenus au	Valeur nette comptable des titres détenus au	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés au	Montant des avals four- nis par la Société au	Chiffre d'affaires HT de l'exercice clos le	Bénéfice net ou perte (-) de l'exer- cice clos	Divi- dendes encaissés par la société au cours de l'exercice	
	au 31 dec. 2022	31 dec. 2022	31 dec. 2022	31 dec. 2022	31 dec. 2022	31 dec. 2022	31 dec. 2022	2022	2022	2022	
Keolis Saintes rue des Perches - ZI des Charriers - 17100 Saintes	125	94	100	125	125	(472)	-	4 970	43	93	
Keolis Caen Mobilité 15 rue de Geôle - 14000 Caen	1 100	548	100	1 100	1 100	(8 024)	-	66 716	250	-	
Keolis Besançon Mobilités 5 rue Edouard Branly - 25000 Besançon	931	380	100	931	931	(7 629)	-	38 355	176	340	
Keolis Chambéry 18 avenue des Chevaliers Tireurs - 73000 Chambéry	755	(574)	100	755	755	(2 149)	-	25 720	(278)	-	
Keolis RIOM 5 rue Joaquin Perez Carretero - 63200 RIOM	225	(69)	100	225	-	(499)	-	3 259	19	-	
Keolis Métropole Orléans 64 rue Pierre Louquet - 45800 Saint Jean de Braye	3 433	(2 347)	100	3 433	3 433	(7 199)	-	73 709	195	-	
Keolis Tours Access Impasse de Florence - 37700 Saint Pierre des Corps	50	4	100	50	50	(247)	-	2 530	1	-	
Keolis Grand Nancy 59 rue Marcel Brot - 54000 Nancy	1 200	1 479	100	1 200	1 200	(7 000)	-	66 947	(367)	-	
Keolis Grand Bassin de Bourg En Bresse 8 rue Jean Gutenberg - 01000 Bourg En Bresse	200	74	100	200	200	(1 358)	-	14 483	30	-	
Phocéens cars 62 avenue de l'Arbre inférieur - 06000 Nice	700	1 711	73	3 441	-	1 719	-	2 594	(70)	-	
Keolis Moulins 140 route de Lyon - 03400 Yzeure	250	20	100	250	-	1 304	-	4 031	16	-	
Keolis Menton Riviera Gare routière avenue de Sospel - 06500 Menton	425	67	100	425	425	(192)	-	12 259	60	-	
Keolis Sophia Antipolis 205 rue Henri Laugier - 06600 Antibes	1 025	(713)	100	1 025	1 025	(3 958)	-	28 768	(419)	-	
Keolios Ailes 8 allée du Piémont Technoland - 69800 St Priest	28 050	(32 074)	100	11 364	11 364	22 036	-	5 681	7 296	-	
Keolis Ouest Val de Marne 1 voie du Bouvray - 94310 Orly	346	(1 823)	100	346	346	9 380	-	20 742	(1 720)	-	
Korriva 266 avenue du Président Wilson - Immeuble Le Stadium - 93200 Saint Denis	588	(541)	100	588	588	771	-	1 858	(109)	-	
Keolis Territoires Nancéiens 3 rue de la Sablière - 54136 Bouxières Aux Dames	765	(464)	100	765	765	(1 145)	-	9 025	5	-	
Keolis Nevers 120 rue de Marzy - 58000 Nevers	250	101	100	250	250	(945)	-	7 598	35	-	

Sociétés ou groupes de sociétés (en milliers d'euros)	Capitaux propres									
	Autres capitaux propres		Quote-part du capital détenu en pourcentage au 31 dec. 2022	Valeur brute des titres détenus au 31 dec. 2022	Valeur nette comptable des titres détenus au 31 dec. 2022	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés au 31 dec. 2022	Montant des cautions et avals fournis par la Société au 31 dec. 2022	Chiffre d'affaires HT de l'exercice clos le 31 dec. 2022	Bénéfice net ou perte (-) de l'exercice clos le 31 dec. 2022	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice 2022
	Capital	propre								
Keolis Contrôle et Humanisation 266 avenue du Président Wilson - Immeuble Le Stadium - 93200 Saint Denis	446	(64)	100	446	446	(3 087)	-	14 313	218	-
Keolis Blois 22 rue de Laplace - 41000 Blois	301	(4)	100	301	301	(1 700)	-	13 302	35	-
Keolis Haut-Bugey 21 rue de la Tuilerie - 01100 Arbent	75	228	100	75	75	(473)	-	2 635	123	-
Cykleo 91 avenue de la République - 75011 Paris	1 100	15 253	100	22 419	22 419	(13 160)	-	20 597	2 329	-
Orset Investissement 34 avenue Léonard de Vinci - 92700 Courbevoie	10	237	100	10	10	549	-	-	-	215
KLP 01 34 avenue Léonard de Vinci - 92700 Courbevoie	10	-	100	10	10	-	-	-	-	-
Keolis Hainaut Valenciennois 452 rue du Président Lécuyer - 59880 Saint Saulve	1 000	-	100	1 000	1 000	-	-	-	-	-
Keolis Haguenau 10 place Désiré Brumbt - 67500 Haguenau	120	164	100	120	120	(681)	-	4 925	165	-
Keolis Argenteuil Boucle de Seine 34 avenue Léonard de Vinci - 92700 Courbevoie	1 200	(3 847)	100	1 200	-	(3 794)	-	37 793	(3 358)	-
Keolis Mobilités Seine et Marne 195 rue Lavoisier - 77240 Cesson	105	170	100	105	105	(55)	-	4 969	121	-
Keolis Mobilité Essonne 3 rue du Gévaudan - 91090 Lisses	20	11	100	42	42	197	-	422	11	-
Keolis Portes et Val de Brie 25 grande rue de Villemeneux - 77170 Brie Comte Robert	750	(203)	100	750	750	11	-	250	(203)	-
Keolis Montluçon Mobilités Rue des Canaris - 03100 Montluçon	150	175	100	150	150	(487)	-	4 957	175	-
Keolis Thionville-Fensch Dépôt Citeline, 6 rue de Longwy - 57190 Florange	1 116	(2 236)	100	1 116	-	(3 674)	-	20 715	(1 811)	-
KLP 50 34 avenue Léonard de Vinci - 92700 Courbevoie	10	-	100	10	10	-	-	-	-	-
KLP 51 34 avenue Léonard de Vinci - 92700 Courbevoie	10	-	100	10	10	-	-	-	-	-
Keolis Seine et Oise Est 34 avenue Léonard de Vinci - 92700 Courbevoie	1 400	(3 634)	100	1 400	1 400	(4 096)	-	38 965	(2 469)	-
KLP 53 34 avenue Léonard de Vinci - 92700 Courbevoie	10	-	100	10	10	-	-	-	-	-
KLP 54 34 avenue Léonard de Vinci - 92700 Courbevoie	10	-	100	10	10	-	-	-	-	-

Sociétés ou groupes de sociétés (en milliers d'euros)	Capitaux propres									
	Autres capitaux propres		Quote-part du capital détenu en pourcentage au 31 dec. 2022	Valeur brute des titres détenus au 31 dec. 2022	Valeur nette comptable des titres détenus au 31 dec. 2022	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés au 31 dec. 2022	Montant des avals fournis par la Société au 31 dec. 2022	Chiffre d'affaires HT de l'exercice clos le 31 dec. 2022	Bénéfice net ou perte (-) de l'exercice clos le 31 dec. 2022	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice 2022
	Capital	propre								
Keolis Porte de l'Isère avenue du Lémand - 38090 Villefontaine	290	116	100	290	290	367	-	4 075	116	-
Keolis Mont Saint Michel Lieu-dit « Le Bas Pays » - 50170 Beauvoir	119	69	100	109	109	(990)	-	1 130	79	-
KLP 57 34 avenue Léonard de Vinci - 92700 Courbevoie	10	-	100	10	10	-	-	-	-	-
KLP 58 34 avenue Léonard de Vinci - 92700 Courbevoie	10	-	100	10	10	-	-	-	-	-
KLP 59 34 avenue Léonard de Vinci - 92700 Courbevoie	10	-	100	10	10	-	-	-	-	-
KLP 61 34 avenue Léonard de Vinci - 92700 Courbevoie	10	-	100	10	10	-	-	-	-	-
KLP 62 34 avenue Léonard de Vinci - 92700 Courbevoie	10	-	100	10	10	-	-	-	-	-
Keolis Perpignan Méditerranée 15 boulevard Léon Jean Grégory - 66300 Thuir	500	(39)	100	500	500	3 471	-	14 346	(39)	-
Keolis Val d'Essonne 2 Vallées 110 avenue des Roissy Hauts - 91540 Ormoy	550	(105)	100	550	550	(1 627)	-	4 591	(106)	-
Keolis Val d'Yerres Val de Seine 19 rue Charles Mory - 91 210 Draveil	850	(130)	100	850	850	(6 175)	-	14 350	(130)	-
Keolis Velizy Val de Bièvre 19 rue Général Valérie André - 78140 Vélizy-Villacoublay	610	(210)	100	610	610	(3 376)	-	6 586	(210)	-
Transports Pagès 15 boulevard Léon Jean Grégory - 66300 Thuir	38	3 725	100	7 615	7 615	11	-	2 790	175	-
Keolis Bordeaux Métropole Mobilités 10/12 boulevard Gautier - 33000 Bordeaux	5 000	-	100	5 000	5 000	-	-	-	-	-
Keolis Dijon Multimodalités 49 rue des Ateliers - 21000 Dijon	1 000	-	100	700	700	-	-	-	-	-
KLP 63 34 avenue Léonard de Vinci - 92700 Courbevoie	10	-	100	10	10	-	-	-	-	-
KLP 64 34 avenue Léonard de Vinci - 92700 Courbevoie	10	-	100	10	10	-	-	-	-	-

Sociétés ou groupes de sociétés (en milliers d'euros)	Capitaux propres										
	Autres capitaux propres		Quote-part du capital détenu en pourcentage au 31 dec. 2022	Valeur brute des titres détenus au 31 dec. 2022	Valeur nette comptable des titres détenus au 31 dec. 2022	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés au 31 dec. 2022	Montant des avals four-nis par la Société au 31 dec. 2022	Chiffre d'affaires HT de l'exercice clos le 31 dec. 2022	Bénéfice net ou perte (-) de l'exer-cice clos le 31 dec. 2022	Divi-dendes encaissés par la société au cours de l'exercice 2022	
	Capital										
KLP 65 34 avenue Léonard de Vinci - 92700 Courbevoie	10	-	100	10	10	-	-	-	-	-	
KLP 66 34 avenue Léonard de Vinci - 92700 Courbevoie	10	-	100	10	10	-	-	-	-	-	
KLP 67 34 avenue Léonard de Vinci - 92700 Courbevoie	10	-	100	10	10	-	-	-	-	-	
KLP 68 34 avenue Léonard de Vinci - 92700 Courbevoie	10	-	100	10	10	-	-	-	-	-	
KLP 69 34 avenue Léonard de Vinci - 92700 Courbevoie	10	-	100	10	10	-	-	-	-	-	
KLP 70 34 avenue Léonard de Vinci - 92700 Courbevoie	10	-	100	10	10	-	-	-	-	-	
KLP 71 34 avenue Léonard de Vinci - 92700 Courbevoie	10	-	100	10	10	-	-	-	-	-	
KLP 72 34 avenue Léonard de Vinci - 92700 Courbevoie	10	-	100	10	10	-	-	-	-	-	
2) FILIALES ÉTRANGÈRES											
Keolis Nordic* c/o Advokatfirman Vinge KB - Box 1703 - 111 87 Stockholm - Suède	100 SEK	350 334 SEK	100	46 034	46 034	-	-	- SEK	240 153 SEK	28 906	
Keolis Espagne Via Augusta, 291 - 08017 Barcelona - Espagne	4 508	(510)	100	20 445	3 997	(3 925)	-	-	-	-	
Keolis Canada inc* 1 place Ville Marie - H3B 4M7 Montréal - Canada	29 569 CAD	(67 286) CAD	100	20 892	-	31 057	-	79 243 CAD	(9 945) CAD	-	
Keolis UK* Evergreen Buiding North - 160 Euston Road - NW1 2DX Londres - Royaume-Uni	2 000 GBP	64 198 GBP	100	3 059	3 059	(19 354)	-	2 936 GBP	5 495 GBP	16 913	
Keolis Bus Danmark 2/4, Thorvald Borgs Gade - 2300 Copenhagen - Danemark	1 800 DKK	294 205 DKK	100	21 680	21 680	-	-	1 175 163 DKK	16 873 DKK	-	
Striebig Deutschland lundelbrunnstrasse 6 - 76887 bad bergzabern - Allemagne	60	(87)	100	1 000	-	90	-	-	72	-	
Keolis Deutschland Verwaltungsgesellschaft GmbH KG Postfach-103255 - 40023 Düsseldorf - Allemagne	-	-	100	26	-	-	-	-	-	-	
Keolis Vlaanderen Oosterring 17 - 3600 Genk - Belgique	7 349	3 100	100	22 708	22 708	-	-	105	2 177	15 300	

Sociétés ou groupes de sociétés (en milliers d'euros)	Capitaux propres									
	Autres capitaux Capital propres		Quote-part du capital détenu en pourcent- age au 31 dec. 2022	Valeur brute des titres détenus au 31 dec. 2022	Valeur nette comptable des titres détenus au 31 dec. 2022	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés au 31 dec. 2022	Montant des cautions et avals four- nis par la Société au 31 dec. 2022	Chiffre d'affaires HT de l'exercice clos le 31 dec. 2022	Bénéfice net ou perte (-) de l'exer- cice clos le 31 dec. 2022	Divi- dendes encaissés par la société au cours de l'exercice 2022
	au 31 dec. 2022	au 31 dec. 2022								
Keolis America* c/o National Corporate Research, 615 South Dupont Highway Dover, Kent County 19901 Delaware - USA	142 405 USD	(65 833) USD	100	120 064	28 425	83 229	-	17 096 USD	(3 366) USD	-
Keolis Australie* 140 William Street - VIC 3000 Melbourne	32 020 AUD	47 540 AUD	100	22 616	22 616	390	-	240 AUD	26 133 AUD	11 349
Keolis Tramway d'Alger* 2 impasse Bossuet - Alger - Algérie	DZD	DZD		198	-	-	-	-	-	-
Eurobus Holding SA 62 av. de Navagne - 4600 Visé - Belgique	25 000	3 809	100	131 453	131 453	-	-	563	1 244	8 300
Keolis Hyderabad Mass Rapid Transit System Private Limited Cyber Tower - Q3 L4 - 500081 Hyderabad - Inde	3 500 INR	109 439 INR	100	50	50	-	-	1 211 405 INR	41 758 INR	964
Kilux Weiswampach - Grand Duché - Luxembourg	13	(1 070)	100	20	20	-	-	486	(1 049)	-
Keolis Ré	17 000	-	100	17 000	17 000	-	-	-	-	-
KIBEL 62 av. de Navagne - 4600 Visé - Belgique	37 671	2 733	100	81 708	81 708	(105 698)	-	4 766	(471)	3 740
SYNTUS 5 Visbystraat - 7418 Be Deventer - Pays-Bas	272	(27 535)	100	59 248	59 248	16 229	-	287 415	(9 794)	-
Keolis Nederland 5 Visbystraat - 7418 Be Deventer - Pays-Bas	18	(657)	100	588	520	-	-	-	-	-
Keolis Asia* 61 Robinson Road - 068893 Singapour	2 808 SGD	(570) SGD	100	1 740	1 740	(1 541)	-	- SGD	(214) SGD	-
Keolis Middle East* 54 quai de la rapée - 75012 Paris	50 AED	(649) AED	100	12	12	2 826	-	2 020 AED	60 AED	-
Keolis -MHI Rail Management and Operation LLC* Unit 2001 - 2005 20F Citadel Tower, Marasi Dr., Business Bay - 114190 Dubaï - Émirats Arabe Unis	70 000 AED	(33 199) AED	70	11 154	11 154	-	-	524 799 AED	(17 213) AED	-
Keolis Côte d'Ivoire Abidjan Plateau - rue du commerce - Abidjan - Côte d'Ivoire	5 248 FCFA	- FCFA	100	8	8	80	-	-	(123 603) FCFA	-

B – Participations (10 à 50 % au moins du capital détenu par la Société)

Sociétés ou groupes de sociétés (en milliers d'euros)	Capitaux propres		Quote-part du capital détenu en pourcentage au 31 dec. 2022	Valeur brute des titres détenus au 31 dec. 2022	Valeur nette comptable des titres détenus au 31 dec. 2022	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés au 31 dec. 2022	Montant des cautions et avals fournis par la Société au 31 dec. 2022	Chiffre d'affaires HT de l'exercice clos le 31 dec. 2022	Bénéfice net ou perte (-) de l'exercice clos le 31 dec. 2022	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice 2022
	Capital	Autres capitaux propres								
1) FILIALES FRANÇAISES										
TRAM 10 rue Émile Léonard - 06300 Nice	1 632	4 303	43	6 902	3 358	(2 860)	-	10 324	185	-
SATRVAM 74 chemin de l'Arbre Inférieur - 06000 Nice	264	(18)	21	743	1	-	-	-	-	-
T.I.C.E 352 rue des Champs Elysées - 91026 Evry	182	1 153	19	35	35	(4)	-	-	-	-
Scodec Voyages SCOP La Tuilerie du Vignault - 79140 Cerisay	339	1 038	35	111	111	92	-	-	-	-
Trans Pistes 37-39 rue d'Athènes - 13127 Vitrolles	-	-	40	32	-	-	-	-	-	-
Transports de l'Agglomération de Metz Metropole 10 rue des intendants Joseph et Ernest Joba - 57000 Metz	2 000	3 084	25	500	500	-	-	46 007	228	-
Keolis Velizy 12 avenue du Général De Gaulle - 78000 Versailles	359	10 949	40	310	310	(10 066)	-	12 341	2 597	-
Transbusevry 266 avenue du Président Wilson - 93200 Saint Denis	415	257	31	138	138	1	-	-	(25)	-
Compagnie des Autobus de Monaco 3, avenue du Président Kennedy 98000 Monaco	480	n/c	10	366	366	-	-	n/c	n/c	26
Lillas Autopartage 28 rue de Tournai - 59000 Lille	235	n/c	35	83	83	-	-	n/c	n/c	-
2) FILIALES ÉTRANGÈRES										
Goldinq Holdings Pty Ltd (création 2013)* Level 2,7 Bay Street -Southport Qld 4215 - Australie	25 159 CAD	n/c	10	5 787	5 787	-	-	n/c	n/c	-
Shanghai KEOLIS Public Transport Operation Management Co.* 5F Building No.1 - 909 Gullin Road - 201 103 Shangai - Chine	10 000 CNY	31 779 CNY	49	724	724	-	-	239 426 CNY	8 941 CNY	-
STAR* Abidjan plateau - avenue Nogue Immeuble Brodway - 011450 Abidjan - Côte d'Ivoire	1 000 CFA BEAC	n/c	25	-	-	-	-	n/c	n/c	-
Viajes Eurolines Calle Santa Eulalia, 178 - L'Hospitalet de Llobregat - 08902 Barcelone - Espagne	180	n/c	25	61	-	-	-	n/c	n/c	-
Keolis Canda Investissement1 Inc. 740 rue notre dame H3C3X6 Montréal - Québec - Canda	n/c	n/c	100	1 875	1 875	-	-	n/c	n/c	-

* Filiales présentées en devise pour les Capitaux propres, CA et Bénéfice net.

KEOLIS SA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

ERNST & YOUNG Audit
Tour First -TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

Aux Actionnaires
KEOLIS SA
34 avenue Léonard de Vinci
92026 Courbevoie

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société KEOLIS SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Estimations comptables

Le groupe procède à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 2.3, 2.4.5, 2.4.10 et 5.1 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et avons vérifié que les annexes aux comptes consolidés donnent une information appropriée.

Les notes 2.3, 2.4.18, 5.14 et 7 précisent les modalités de prise en compte des risques liés aux litiges en cours et à la rentabilité des contrats. Nos travaux ont consisté à examiner leur évaluation, leur traduction comptable et à apprécier les estimations qui en résultent.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

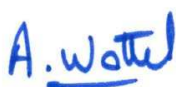
- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 7 mars 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

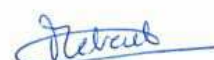
ERNST & YOUNG Audit



Amélie Wattel



Jérôme Guirauden



Marie Le Treut

KEOLIS S.A.
Etats financiers consolidés
31 décembre 2022

Table des matières

A. Etats financiers consolidés	3
1. Compte de Résultat	3
2. Etat du résultat Global	4
3. Etat de la situation financière	5
4. Tableau de variation des capitaux propres	6
5. Tableau des flux de trésorerie	7
B. Notes annexes aux états financiers consolidés.....	8
1. Informations générales	8
2. Principales méthodes comptables	8
2.1. Référentiel comptable.....	8
2.2. Evolution en matière de principes comptables	8
2.3. Recours à des appréciations du Management dans l'application des normes comptables Groupe ...	9
2.4. Principes comptables.....	10
3. Faits marquants de l'exercice 2022	29
4. Notes relatives au compte de résultat consolidé	31
4.1. Charges de personnel	31
4.2. Résultat opérationnel.....	31
4.3. Calcul de l'EBITDA	32
4.4. Quote-part du résultat net des participations mises en équivalence.....	32
4.5. Résultat financier.....	32
4.6. Impôt.....	33
5. Notes relatives à l'état de la situation financière consolidée	35
5.1. Goodwill.....	35
5.2. Autres immobilisations incorporelles.....	37
5.3. Immobilisations corporelles	37
5.4. Droits d'utilisation	38
5.5. Titres mis en équivalence	39
5.6. Actifs financiers courants et non courants	40
5.7. Stocks.....	40
5.8. Créances d'exploitation et diverses	41
5.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie	41
5.10. Capitaux propres	42
5.11. Emprunts et dettes financières	43
5.12. Actifs et passifs par catégorie.....	44
5.13. Gestion des risques et instruments financiers dérivés.....	45
5.14. Provisions	54
5.15. Dettes d'exploitation et diverses	59
6. Engagements hors état de la situation financière et obligations contractuelles	60
7. Litiges et passifs éventuels	60
8. Transactions avec les parties liées	61
8.1. Transactions avec GROUPE KEOLIS S.A.S. et le Groupe EFFIA	61
8.2. Transactions avec les coentreprises et entreprises associées	61
8.3. Rémunération des dirigeants clés du Groupe.....	62
9. Evénements postérieurs à la clôture	62
10. Périmètre de consolidation	62
10.1. Filiales	62
10.2. Co-entreprises et entreprises associées.....	69

A. Etats financiers consolidés

1. Compte de Résultat

(en millions d'euros)	Note	31/12/2022	31/12/2021
Chiffre d'affaires		6 372,6	6 013,0
Autres produits liés à l'activité		37,9	15,5
Produits des activités ordinaires		6 410,5	6 028,5
Sous-traitance		(233,8)	(185,2)
Achats consommés et charges externes		(1 917,3)	(1 802,1)
Impôts et taxes		(24,3)	(24,5)
Charges de personnel, intéressement, participation	4.1	(3 703,5)	(3 437,4)
Autres produits opérationnels		1,2	7,4
Autres charges opérationnelles		(16,5)	(17,2)
Dotations nettes aux provisions sur actifs courants		(0,4)	0,6
Dotations nettes aux amortissements et autres provisions		(353,0)	(400,7)
Résultat de cession sur immobilisations récurrent		(5,6)	(3,6)
Quote-part de reprise de subvention		11,4	9,7
Résultat opérationnel récurrent		168,6	175,5
Autres produits non récurrents	4.2	20,1	80,5
Autres charges non récurrentes	4.2	(53,5)	(81,9)
Dotation aux amortissements des droits contractuels et autres	4.2	(4,3)	(3,9)
Résultat de cession des immos non récurrent		1,2	6,7
Résultat opérationnel avant participations mises en équivalence	4.2	132,1	176,9
Quote-part du résultat des entreprises associées	4.4	15,9	(11,6)
Résultat opérationnel après participations mises en équivalence		148,0	165,3
Coût endettement financier net	4.5	4,6	3,6
Autres produits financiers	4.5	23,2	1,4
Autres charges financières	4.5	(36,1)	(29,4)
Résultat financier		(8,4)	(24,4)
Résultat net avant impôt		139,6	140,9
Charges d'impôts	4.6	(63,3)	(66,5)
Résultat net de l'exercice		76,3	74,4
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-
Résultat net consolidé		76,3	74,4
Part du résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		(16,2)	(22,8)
Résultat net (part du groupe)		60,1	51,6

2. Etat du résultat Global

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net	76,3	74,4
Gains (pertes) actuariels liés aux régimes de retraites à prestations définies	10,3	0,5
Gains (pertes) latents liés à réévaluation à la juste valeur des titres de participation non consolidés	0,0	(0,1)
Impôts sur écarts actuariels des régimes à prestations définies	(2,7)	(0,2)
Quote-part dans les autres éléments du résultat global non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Éléments non recyclables en résultat	7,6	0,3
Écarts de conversion et autres	(17,8)	(1,6)
Impôts sur variation des écarts de conversion	0,6	0,0
Gains (pertes) latents	0,7	8,6
<i>instruments de couverture</i>	<i>0,7</i>	<i>8,7</i>
<i>variation de juste valeur des actifs</i>	<i>0,0</i>	<i>(0,1)</i>
Impôts sur les éléments recyclables	0,3	(2,4)
Quote-part dans les autres éléments du résultat global recyclables des entreprises mises en équivalence	(1,5)	2,5
Éléments recyclables en résultat	(17,6)	7,0
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	(10,0)	7,3
Résultat global	66,3	81,7
Dont part du Groupe	48,4	56,2
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle	17,9	25,5

3. Etat de la situation financière

Actif

(en millions d'euros)	Note	31/12/2022	31/12/2021
Ecart d'acquisition	5.1	290,7	284,1
Autres immobilisations incorporelles	5.2	115,3	130,6
Droits d'utilisation	5.4	844,3	796,6
Immobilisations corporelles	5.3	491,5	533,5
Titres mis en équivalence	5.5	47,7	40,9
Actifs financiers non courants	5.6	805,2	917,4
Impôts différés actifs	4.6	66,7	71,9
Actifs non courants		2 661,4	2 775,0
Stocks et encours	5.7	190,3	182,0
Créances d'exploitation	5.8	642,8	535,2
Créances diverses	5.8	510,7	510,5
Actifs financiers courants	5.6	12,4	6,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.9	577,3	549,8
Actifs courants		1 933,4	1 783,9
TOTAL ACTIF		4 594,8	4 559,0

Passif

(en millions d'euros)	Note	31/12/2022	31/12/2021
Capital social	5.10	399,8	399,8
Réserves et primes	5.10	181,0	145,4
Résultat net part du groupe	5.10	60,1	51,6
Capitaux propres part du groupe		640,9	596,8
Réserves attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		65,4	75,7
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		16,2	22,8
Capitaux propres		722,5	695,3
Provisions pour risques et charges non courantes	5.14	123,3	127,2
Obligations locatives - non courant	5.4	645,2	614,3
Dettes financières non courantes	5.11	243,3	415,4
Impôts différés passifs	4.6	77,0	70,2
Passifs non courants		1 088,8	1 227,1
Provisions pour risques et charges courantes	5.14	62,1	62,8
Obligations locatives - courant	5.4	189,9	187,9
Dettes financières courantes	5.11	85,9	157,1
Trésorerie passive	5.9	473,4	302,8
Dettes d'exploitation et autres dettes	5.15	1 972,1	1 926,2
Passifs courants		2 783,4	2 636,7
TOTAL PASSIF		4 594,8	4 559,0

4. Tableau de variation des capitaux propres

	CAPITAL		RESERVES ET AUTRES				Sous-total	Capitaux propres
	Capital social	Réserves	Eléments recyclables en résultat		Autres gains (pertes) latents, nets, non recyclables en résultat			
			Ecart de conversion	Autres gains (pertes) latents, nets				
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2020	619,8	(19,1)	(12,2)	(4,3)	18,9	(16,7)	603,1	
Attribuable aux actionnaires de Groupe Keolis SA	619,8	(88,0)	(12,3)	(4,5)	19,4	(85,4)	534,4	
Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales	-	68,9	0,1	0,2	(0,5)	68,7	68,7	
Dividendes versés aux actionnaires de Groupe Keolis SA	-	(0,0)	-	-	-	(0,0)	(0,0)	
Impact baisse taux d'impôt France	-	-	-	-	(0,3)	(0,3)	(0,3)	
Changement de méthode IAS19 sur décision de l'IFRIC en 2021	-	6,4	-	-	-	6,4	6,4	
Réduction de capital par apurement du report à nouveau	(220,0)	220,0	-	-	-	220,0	220,0	
Autres variations	-	(0,7)	0,0	(0,0)	0,9	0,2	0,2	
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE Groupe Keolis SA (A)	(220,0)	225,6	0,0	(0,0)	0,6	226,2	226,2	
Dividendes distribués aux actionnaires minoritaires des filiales	-	(0,6)	-	-	-	(0,6)	(0,6)	
Augmentation de capital souscrite par les actionnaires minoritaires	-	4,8	-	-	-	4,8	4,8	
Autres variations	-	0,0	-	-	0,0	0,0	0,0	
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES MINORITAIRES DES FILIALES (B)	-	4,3	-	-	0,0	4,3	4,3	
Résultat net	-	74,4	-	-	-	74,4	74,4	
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	0,9	6,1	0,3	7,3	7,3	
RESULTAT GLOBAL (C)	-	74,4	0,9	6,1	0,3	81,7	81,7	
VARIATIONS DE LA PERIODE (A+B+C)	(220,0)	304,3	0,9	6,1	0,9	312,2	92,2	
Attribuables aux actionnaires de Groupe Keolis SA	-	277,3	(1,9)	6,2	0,9	282,4	62,4	
Attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales	-	27,0	2,9	(0,2)	0,0	29,8	29,8	
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2021	399,8	285,2	(11,3)	1,8	19,8	295,5	695,3	
Attribuable aux actionnaires de Groupe Keolis SA	399,8	189,3	(14,3)	1,7	20,2	197,0	596,8	
Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales	-	95,9	3,0	0,0	(0,5)	98,5	98,5	
Dividendes versés aux actionnaires de Groupe Keolis SA	-	(0,0)	-	-	-	(0,0)	(0,0)	
Impact baisse taux d'impôt France	-	-	-	-	(0,2)	(0,2)	(0,2)	
Impact IFRIC sur la capitalisation des coûts de configuration des logiciels en SaaS	-	(3,0)	-	-	-	(3,0)	(3,0)	
Autres variations	-	(2,1)	-	0,0	1,0	(1,1)	(1,1)	
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE Groupe Keolis SA (A)	-	(5,1)	-	0,0	0,8	(4,3)	(4,3)	
Dividendes distribués aux actionnaires minoritaires des filiales	-	(18,2)	-	-	-	(18,2)	(18,2)	
Variation des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales	-	0,0	-	-	-	0,0	0,0	
Augmentation de capital souscrite par les actionnaires minoritaires	-	(16,7)	-	-	-	(16,7)	(16,7)	
Autres variations	-	0,0	-	(0,0)	0,0	0,0	0,0	
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES MINORITAIRES DES FILIALES (B)	-	(34,7)	-	(0,0)	0,0	(34,7)	(34,7)	
Résultat net	-	76,3	-	-	-	76,3	76,3	
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	(18,6)	0,9	7,6	(10,0)	(10,0)	
RESULTAT GLOBAL (C)	-	76,3	(18,6)	0,9	7,6	66,3	66,3	
VARIATIONS DE LA PERIODE (A+B+C)	-	36,4	(18,6)	1,0	8,4	27,2	27,2	
Attribuables aux actionnaires de Groupe Keolis SA	-	55,0	(20,2)	1,0	8,4	44,1	44,1	
Attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales	-	(18,5)	1,6	(0,0)	0,0	(16,8)	(16,8)	
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2022	399,8	321,7	(29,9)	2,8	28,2	322,8	722,5	
Attribuable aux actionnaires de Groupe Keolis SA	399,8	244,3	(34,5)	2,7	28,6	241,1	640,9	
Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales	-	77,4	4,6	0,0	(0,4)	81,6	81,6	

5. Tableau des flux de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31/12/2022	31/12/2021
Résultat opérationnel avant participations mises en équivalence		132,1	176,9
Eléments non décaissables		351,6	342,4
EBITDA	4.3	483,7	519,3
Elimination de provisions sur actifs circulants		0,4	(0,6)
Variation du BFR		(97,2)	(72,8)
Impôts payés		(35,2)	11,1
A) Excédent Brut d'Exploitation		351,7	457,0
Investissements industriels		(140,9)	(192,6)
Cessions des immobilisations corporelles et incorporelles (prix de vente)		50,2	79,2
Subventions d'investissements reçues		20,9	25,9
Variations des actifs financiers de concession (IFRIC 12)		10,1	(1,8)
Investissements financiers		(29,1)	(210,0)
Cessions d'actifs financiers		42,4	15,6
Trésorerie sur variations de périmètre (1)		(9,2)	(80,3)
B) Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(55,6)	(364,0)
Disponible après investissement		296,1	93,0
Dividendes versés		(18,0)	(0,6)
Dividendes reçus		9,1	5,8
Variation des capitaux propres (Autres transactions avec les actionnaires)		(16,4)	5,1
Nouveaux emprunts	5.11	11,8	221,7
Remboursements d'emprunts	5.11	(178,3)	(168,9)
Intérêts reçus		12,0	9,4
Intérêts versés		(7,1)	(6,8)
Variation des autres dettes financières	5.11	0,0	(0,1)
Remboursement des obligations locatives	5.4	(222,5)	(246,0)
Intérêts financiers nets versés sur obligations locatives	5.4	(16,7)	(29,6)
Autres		(0,9)	(1,7)
C) Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement		(427,0)	(211,8)
D) Incidence des variations des cours de devises		(12,2)	10,3
Variation de trésorerie nette (A+B+C+D)		(143,1)	(108,6)
Trésorerie d'ouverture	5.9	247,1	355,6
Trésorerie de clôture	5.9	103,9	247,1
Variation de trésorerie nette		(143,1)	(108,6)

(1) La trésorerie sur variation de périmètre est principalement liée à la sortie de l'Allemagne en 2021.

B. Notes annexes aux états financiers consolidés

1. Informations générales

La société KEOLIS S.A. et ses filiales (« le Groupe ») développent des offres de mobilité sur-mesure, adaptées à chaque problématique locale : métro automatique, tramway, train, bus, cars, navettes fluviales et maritimes, vélo en libre-service, etc. Le Groupe Keolis exporte son savoir-faire en matière de multimodalité dans 13 pays du monde.

La société KEOLIS S.A., société tête du Groupe, est une société par actions simplifiée enregistrée et domiciliée en France, dont le siège social est situé au 34 Avenue Léonard de Vinci 92400 Courbevoie.

Les états financiers consolidés de KEOLIS S.A. clos au 31 décembre 2022 sont arrêtés par le Conseil d'Administration du 23 février 2023.

Les comptes du Groupe sont intégrés globalement dans ceux de GROUPE KEOLIS S.A.S que la SNCF consolide en intégration globale.

Les états financiers consolidés sont établis en euro (€), monnaie fonctionnelle du Groupe, et, sauf indication contraire, présentés en millions d'euros (M€). Le groupe ayant choisi de ne pas gérer les arrondis, des écarts minimes peuvent apparaître de ce fait.

2. Principales méthodes comptables

2.1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du Groupe au titre du 31 décembre 2022 sont établis conformément au référentiel IFRS (normes et interprétations) publié par l'IASB telles qu'adoptées par l'Union Européenne, et d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2022. Celles-ci sont disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/commission/index_fr

En l'absence d'instruments d'emprunt ou de capitaux propres négociés sur un marché réglementé, le Groupe a choisi de ne publier ni les informations relatives au résultat par action (IAS 33), ni les informations relatives aux secteurs opérationnels (IFRS 8).

2.2. Evolution en matière de principes comptables

2.2.1. Application de normes, amendements de normes et d'interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2022

Améliorations annuelles des IFRS (2018-2020)

Ces améliorations annuelles concernent les trois normes suivantes :

- IFRS 1 « Première Application des Normes IFRS » : l'IASB propose une évolution de l'évaluation des écarts de conversion des filiales adoptant pour la première fois les normes IFRS,
- IFRS 9 « Instruments Financiers » : l'IASB propose d'inclure les honoraires dans l'évaluation du caractère substantiel de la modification ou de l'échange d'un contrat,
- L'IASB propose enfin de supprimer, dans la Norme IFRS 16 « Contrats de Location » l'un des exemples traitant des paiements au titre des améliorations locatives versés par le bailleur pour clarifier l'exposé.

Le Groupe n'a pas identifié d'impact significatif lié à l'application de ces amendements au 31 décembre 2022.

Interprétation IFRIC relative à la comptabilisation des développements de configuration, d'adaptation ou de personnalisation des programmes mis à disposition dans le cadre d'un contrat de service logiciel (SaaS)

Conformément à la décision de l'IFRIC publiée en avril 2021 relative à la comptabilisation des coûts de configuration d'adaptation ou de personnalisation liés à des contrats SaaS (Software as a Service), le Groupe a changé la méthode de comptabilisation des coûts des projets significatifs.

Lorsqu'ils ne remplissent pas les critères de comptabilisation rappelés par l'IFRIC (si l'entreprise ne contrôle pas leur code, en en détenant, par exemple, la propriété intellectuelle, ou s'il ne s'agit pas de développer une interface), ces coûts sont comptabilisés en charges.

S'ils ne peuvent être distingués du service logiciel lui-même, la charge relative à ces développements connexes est étalée sur la durée du contrat de prestation.

L'application rétrospective du changement de méthode a conduit au reclassement des coûts d'intégration de solutions SaaS capitalisées au 31 décembre 2021, en contrepartie des réserves consolidées à hauteur de 3,0 M€ net d'impôt différé. L'impact en résultat est négligeable (0,3M€).

Autres Amendements d'application obligatoire au 1er janvier 2022

Amendements à la Norme IAS 16 « Immobilisations Corporelles » : les produits antérieurs à l'utilisation prévue (produits générés pendant son transfert sur site ou pendant sa mise en état) sont obligatoirement enregistrés en résultat.

Amendements à la Norme à IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » : les amendements précisent la définition des coûts d'exécution d'un contrat dans le cadre de l'évaluation du caractère déficitaire d'un contrat : les coûts d'exécution d'un contrat ne se limitent pas aux seuls coûts marginaux mais incluent également les autres coûts directement liés au contrat tels que les amortissements ou les frais généraux de production.

Amendements à la Norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprise » : la référence au cadre conceptuel a été mise à jour, pour prendre en compte sa version révisée en 2018. Il y est également explicitement précisé qu'un acquéreur ne peut comptabiliser les actifs éventuels acquis lors d'un regroupement d'entreprise.

2.2.2. Normes, amendements de normes et interprétations sans application par anticipation

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation de normes et interprétations d'applications obligatoires à compter d'un exercice postérieur au 31 décembre 2022 qu'elles soient ou non adoptées par la Commission Européenne.

2.3. Recours à des appréciations du Management dans l'application des normes comptables Groupe

Pour établir les comptes du Groupe, conformément à la norme IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses, reposant notamment sur des plans d'actions en cours sur certaines opérations, qui affectent les montants figurant dans les états financiers. La direction est amenée à réviser ces estimations en cas de changement dans les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou par suite de nouvelles informations. La direction est également amenée à exercer son jugement dans le cadre de l'application des méthodes comptables. En conséquence, les estimations futures pourraient évoluer par rapport à celles retenues au 31 décembre 2022.

Les estimations et hypothèses concernent principalement les durées des relations contractuelles, les tests de dépréciation des actifs, les impôts différés actifs, les instruments financiers, les provisions, notamment les provisions pour retraites, les litiges, les pertes sur contrats déficitaires et la reconnaissance des produits à recevoir et des pénalités à supporter dans le cadre des relations contractuelles.

Enfin, en l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, la direction du Groupe fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, de sorte que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- traduisent la réalité économique des opérations

2.4. Principes comptables

2.4.1. Méthode générale d'évaluation

Les actifs et passifs compris dans les états financiers consolidés du Groupe sont évalués et comptabilisés selon différentes conventions d'évaluation autorisées par le référentiel IFRS correspondant principalement au coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés et des actifs financiers détenus à des fins de transaction ou classés comme disponibles à la vente, qui sont évalués à leur juste valeur.

2.4.2. Méthodes de consolidation

Les filiales sont consolidées à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé. Les produits et charges des sociétés sont intégrés dans le résultat du Groupe à compter de la date de prise de contrôle et jusqu'à la date de perte de contrôle.

Filiales consolidées selon la méthode de l'intégration globale

Les filiales sont toutes les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, le contrôle. Les états financiers consolidés du Groupe incluent les actifs, les passifs, et les produits et charges de ces sociétés.

Ce contrôle existe dès lors que Keolis S.A. a le pouvoir sur l'entité, l'exposition ou les droits à des rendements variables, et la capacité à influencer sur ces rendements. Pour apprécier ce contrôle, sont pris en compte les règles de gouvernance établies et les droits détenus par les autres actionnaires afin de s'assurer de leur caractère purement protectif. L'analyse des droits de vote potentiels immédiatement exerçables ou convertibles, y compris ceux détenus par une autre entité, est également effectuée pour déterminer ceux conférant des droits substantifs pertinents dans l'analyse du pouvoir, conformément à la norme IFRS 10 « Etats Financiers Consolidés ».

Entreprises associées et coentreprises mises en équivalence

Les entités associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sans toutefois exercer un contrôle sont des entreprises associées. Cette influence notable est présumée à partir de 20% des droits de vote.

Selon la méthode de mise en équivalence, les participations dans les entreprises associées ou coentreprises sont inscrites au bilan consolidé à leur coût d'acquisition. La part du Groupe dans le résultat des entreprises associées ou coentreprises est reconnue dans le compte de résultat alors que sa part dans les mouvements de réserves postérieurs à l'acquisition est reconnue en réserves. Les mouvements postérieurs à l'acquisition sont portés en ajustement de la valeur de l'investissement. La quote-part du Groupe dans les pertes enregistrées par une entreprise associée ou une coentreprise est constatée dans la limite de la valeur comptable de la participation ainsi que toute quote-part à long

terme éventuelle. Les pertes supplémentaires ne font pas l'objet d'une provision sauf si le Groupe a une obligation légale ou implicite de soutien envers cette entreprise associée ou coentreprise.

Participations ne donnant pas le contrôle

Une participation ne donnant pas le contrôle est la part d'intérêt, dans une filiale, qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à la société mère. Les participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées à la juste valeur à la date de prise de contrôle.

Clôtures décalées

Pour les sociétés dont la clôture n'est pas au 31 décembre, des états financiers intermédiaires à cette même date sont établis.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les opérations entre entreprises consolidées qui ont une incidence sur leur bilan ou leur compte de résultat sont éliminées. Les pertes réalisées sur des transactions entre sociétés consolidées qui sont indicatives d'une perte de valeur ne sont pas éliminées. La norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » s'applique aux différences temporaires résultant de l'élimination des profits et des pertes sur transactions intragroupe.

2.4.3. Conversion des opérations et des états financiers des sociétés étrangères

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes des sociétés consolidées étrangères, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro qui est la monnaie de présentation, sont convertis comme suit :

- les actifs et passifs sont convertis aux derniers cours officiels de change en vigueur à la date de clôture ;
- les produits et charges sont convertis au cours moyen de la période, sauf fluctuations importantes des cours de change ;
- les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur reconnus lors de l'acquisition d'entreprises dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont considérés comme des actifs et passifs de ces entreprises : ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle propre de ces entreprises et convertis au cours de clôture de chaque période ;
- les écarts résultant de ces conversions sont comptabilisés dans les capitaux propres consolidés au poste « réserves de conversion ».

Conversion des opérations en devises

Les sociétés du Groupe ont pour monnaie fonctionnelle leur monnaie locale. Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par les filiales dans leur monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros aux derniers cours officiels de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change correspondantes sont enregistrées en résultat financier.

2.4.4. Regroupement d'entreprises

Le regroupement d'entreprises s'entend dès l'obtention du contrôle. A la prise de contrôle, l'acquéreur comptabilise à la juste valeur les actifs acquis et passifs assumés de l'entreprise acquise et évalue le goodwill ou le profit en résultant.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont reconnues sur option pour chaque regroupement :

- soit à leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs acquis (méthode dite du goodwill partiel) ;
- soit à la juste valeur de la participation (méthode dite du goodwill complet).

Les frais d'acquisition sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Dans le cas d'une prise de contrôle par étapes, la participation antérieurement détenue avant prise de contrôle est réévaluée à sa juste valeur à la date de prise de contrôle et tout profit ou perte en résultant est comptabilisé au résultat opérationnel après les résultats de cession d'actifs.

Les engagements liés à des clauses de compléments de prix sont évalués à leur juste valeur dès la date d'acquisition.

Les ajustements de compléments de prix en trésorerie au cours du délai d'affectation de douze mois à la date d'acquisition doivent être analysés afin de déterminer :

- si l'ajustement est lié à de nouveaux éléments intervenus depuis la prise de contrôle : contrepartie en résultat ;
- si l'ajustement résulte de nouvelles informations collectées permettant d'affiner l'évaluation à la date de prise de contrôle : contrepartie en goodwill.

La variation ultérieure de la dette correspondant au complément de prix au-delà du délai d'affectation est comptabilisée en résultat.

Au-delà de la prise de contrôle, les acquisitions/cessions sans perte de contrôle sont traitées comme des transactions entre actionnaires et donc comptabilisées directement par capitaux propres.

2.4.5. Goodwill

Le Goodwill (écart d'acquisition positif) représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la part acquise par le Groupe dans la juste valeur des actifs acquis et passifs assumés de l'entité acquise à la date d'acquisition.

Le Goodwill constaté sur une entreprise associée est inclus dans la valeur de la participation, dans le poste de l'état de la situation financière « Titres mis en équivalence ».

Des corrections ou ajustements peuvent être apportés à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis dans les douze mois qui suivent l'acquisition pour les informations nouvelles relatives à des faits et circonstances qui prévalaient à cette date d'acquisition. Il en résulte alors une correction rétrospective de l'écart d'acquisition. Au-delà de ce délai, toute modification des actifs acquis et passifs assumés est comptabilisée via le compte de résultat.

Si les informations résultent d'événements intervenus après la date d'acquisition, elles sont comptabilisées en résultat.

Les Goodwill n'étant pas amortissables, ils font l'objet de tests de perte de valeur chaque année ou plus fréquemment quand les événements ou des changements de circonstances indiquent la possibilité d'une perte de valeur (cf. 2.4.10).

Les Goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies des regroupements effectués selon les modalités présentées dans la note 2.4.10.

Les badwill (écart d'acquisition négatif) sont comptabilisés au compte de résultat.

2.4.6. Actifs de concession

Présentation de l'interprétation IFRIC 12

Une convention est incluse dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 12 lorsque les actifs utilisés pour la réalisation du service public sont contrôlés par le délégant. Le contrôle est présumé quand les deux conditions suivantes sont remplies :

- le délégant contrôle ou régule le service public, c'est-à-dire qu'il contrôle ou régule les services qui doivent être rendus grâce à l'infrastructure objet de la délégation et détermine à qui et à quel prix le service doit être rendu ;
- et le délégant contrôle l'infrastructure lorsque la convention arrive à son terme, c'est-à-dire qu'il a le droit de reprendre l'infrastructure en fin de contrat.

Dans le cadre de ses activités de transports collectifs, le Groupe est notamment titulaire de contrats de délégation de service public.

En France, le Groupe exploite des délégations de service public principalement sous la forme de contrats de type affermage (gestion de service public) selon lequel l'exploitant est tenu de gérer et de maintenir en l'état les installations détenues et financées par les collectivités locales – autorités organisatrices (A.O.).

En application de l'interprétation IFRIC 12, les infrastructures utilisées qui sont contrôlées par le délégant ne peuvent pas dans ce cas être inscrites au bilan du délégataire en tant qu'immobilisation corporelle mais figurent sous la forme d'un actif incorporel (« modèle incorporel ») et/ou d'un actif financier (« modèle de l'actif financier ») :

- le « modèle actif financier » s'applique lorsque le délégataire obtient un droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier, soit directement soit indirectement par l'intermédiaire des garanties données par le délégant sur le montant des encaissements de la part du service public. La rémunération est indépendante de la fréquentation de l'infrastructure par les usagers.
- le « modèle incorporel » s'applique lorsque le délégataire reçoit un droit à facturer les utilisateurs du service public et supporte ainsi un risque de financement.

Dans le cas où le service est rendu grâce à l'utilisation d'infrastructures louées à des tiers et contrôlées par le délégant, le Groupe a considéré dans la valorisation de l'actif IFRIC 12 les paiements des redevances ou des loyers fixes et variables.

Modèle de l'actif financier

Dans le cadre des services de délégations, l'opérateur dispose du droit inconditionnel si le délégant lui garantit contractuellement le paiement :

- des montants définis ou déterminés dans le contrat ;
- ou de tout manque à gagner – de toute différence entre la rémunération payée par les utilisateurs pour l'utilisation du service et les montants définis ou déterminés dans le contrat.

Les actifs financiers résultant de l'application de l'interprétation IFRIC 12 sont inscrits dans l'état de la situation financière consolidée dans les rubriques « Actifs financiers non courants » détaillées dans l'annexe 5.6. Ils sont comptabilisés au coût amorti et font l'objet d'un remboursement.

Lorsque le service est rendu grâce à l'utilisation d'infrastructures louées à des tiers et contrôlées par le délégant, la contrepartie de l'actif financier est un passif financier de concession.

Le produit financier calculé sur la base du taux d'intérêt effectif, équivalent au taux de rentabilité interne du projet, est comptabilisé en produit des activités ordinaires.

Dans le cadre du modèle de l'actif financier, le produit des activités ordinaires n'est reconnu en chiffre d'affaires que dans les cas où le Groupe peut être considéré comme acteur principal.

Modèle de l'actif incorporel

Le modèle de l'actif incorporel s'applique lorsque l'opérateur est payé par les utilisateurs ou qu'il ne bénéficie d'aucune garantie contractuelle du délégant sur le montant à recouvrer. L'actif incorporel correspond au droit accordé par le délégant à l'opérateur de facturer les utilisateurs du service public.

Les actifs incorporels résultant de l'application de l'interprétation IFRIC 12 sont inscrits dans l'état de la situation financière consolidée dans la rubrique « Autres immobilisations incorporelles » détaillée dans l'annexe 5.2. Ces actifs sont amortis généralement de façon linéaire sur la durée du contrat. Lorsque le service est rendu grâce à l'utilisation d'infrastructures louées à des tiers et contrôlées par le délégant, la contrepartie de l'actif incorporel est une dette d'exploitation.

Dans le cadre du modèle de l'actif incorporel, le produit des activités ordinaires comprend :

- Le chiffre d'affaires à l'avancement des biens ou infrastructures en cours de construction ;
- La rémunération relative à la prestation de services.

Modèle mixte ou bifurcation

L'application du modèle de l'actif financier ou de l'actif incorporel repose sur l'existence de garanties de paiements accordées par le délégant.

Néanmoins, certains contrats peuvent comprendre un engagement de paiement du délégant couvrant partiellement l'investissement, le solde étant couvert via les redevances facturées aux usagers.

Dans ce cas, le montant garanti de l'investissement par le délégant est comptabilisé selon le modèle de l'actif financier et le solde selon le modèle de l'actif incorporel.

2.4.7. Actifs incorporels hors Goodwill

Les actifs incorporels figurent dans l'état de la situation financière à leur coût d'acquisition net du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Ils concernent principalement les brevets, licences, marques, droits contractuels, actifs de retraite, logiciels et actifs incorporels de délégation issus de l'application d'IFRIC 12.

Dans le cadre des réponses aux appels d'offres attribuant les contrats, le Groupe active les coûts de mobilisation répondant aux critères d'activation dès lors que le contrat est quasi-certain d'être obtenu. L'actif sur contrats correspondant est amorti sur la durée de vie du contrat.

Dans le cadre des acquisitions effectuées par le Groupe, la relation contractuelle entre la société acquise et son client (l'autorité organisatrice) est valorisée à sa juste valeur et comptabilisée distinctement de l'écart d'acquisition en tant que droit contractuel, celle-ci répondant aux critères d'identification prévus par IAS 38 et IFRS 3 révisée.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les actifs incorporels sont amortis selon la méthode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation prévue. Le mode d'amortissement et les durées d'utilité sont revus au moins à chaque exercice et révisés le cas échéant. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- marques : sur une durée comprise entre 5 et 15 ans ;
- droits contractuels (hors baux emphytéotiques) : sur une durée de deux à vingt ans, correspondant à leur durée d'utilité estimée prenant en compte un taux de renouvellement

des contrats lorsque le Groupe bénéficie d'un historique de renouvellement fort sur l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) concernée ;

- logiciels : sur une durée d'un à cinq ans ;
- actifs de délégation amortis sur la durée du contrat (cf. 2.4.6) ;
- actifs sur contrats amortis sur la durée du contrat.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les actifs incorporels ne sont pas amortis, ils font l'objet d'un test de perte de valeur (Cf. §2.4.10). Notamment, les agréments détenus pour une durée illimitée ne sont pas amortissables.

2.4.8. Actifs corporels

Les dépenses d'immobilisations corporelles du Groupe sont comptabilisées en tant qu'actif à leur coût d'acquisition lorsqu'elles satisfont aux critères suivants :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe ;
- le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations corporelles figurent dans l'état de la situation financière à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût d'une immobilisation comprend son coût d'achat ou de production ainsi que tous les coûts directement attribuables à sa mise en état d'utilisation.

Les immobilisations corporelles cessent d'être comptabilisées à l'actif lors de leur sortie (cession ou mise hors service) ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation ou de leur sortie. Tout gain ou perte résultant de la sortie de l'état de la situation financière d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat de l'exercice de sa sortie.

Compte tenu de la nature de l'activité du Groupe, il n'est pas dans la vocation des différentes filiales de détenir des actifs immobiliers de placement.

Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures encourues pour le remplacement d'une immobilisation corporelle sont inscrites en immobilisations corporelles uniquement si elles respectent les critères généraux mentionnés ci-dessus et constituent des composants.

Dans le cas contraire, ces dépenses sont comptabilisées dans le compte de résultat lorsqu'elles sont encourues.

Du fait de son activité de transport collectif de voyageurs, le Groupe engage des dépenses de gros entretien et grandes révisions pluriannuelles sur son parc « light rail » (métro, tramway) et ferroviaire. Ces dépenses sont immobilisées sous la forme d'un composant révision, qui est ensuite amorti. Par ailleurs, les dépenses qui constituent des remises à niveau ou des accroissements exigés du potentiel productif, et les modifications apportant de nouvelles fonctionnalités ou des allongements de durée de vie, sont des apports du délégataire immobilisables.

Amortissements

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées annuellement ou dès lors que surviennent des modifications durables des conditions d'exploitation.

A ce jour les valeurs résiduelles sont considérées comme non significatives à la fin de la durée d'utilité.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Constructions	15 – 20 ans
Matériels et outillages	5 – 10 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 – 10 ans
Matériel automobile :	
<i>Automobiles</i>	5 ans
<i>Autocars et Autobus</i>	10 - 15 ans
<i>Matériel ferroviaire</i>	15 - 30 ans

Subventions d'investissement publiques

Les subventions publiques qui couvrent partiellement ou totalement le coût d'une immobilisation sont comptabilisées au passif en « Dettes d'exploitations et autres dettes » et reprises dans le compte de résultat de manière systématique sur la durée d'utilité des immobilisations concernées.

2.4.9. Droits d'utilisation

L'existence d'une location dans un contrat repose principalement sur le contrôle exercé par le preneur sur le droit d'utiliser un actif identifié pendant une durée déterminée. Les contrats éligibles sont alors présentés au bilan par l'inscription :

- d'un actif qui correspond au droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat ;
- d'une dette correspondant à la valeur actualisée des paiements restant dus au bailleur.

Évaluation du droit d'utilisation des actifs

À la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût et comprend :

- le montant initial de l'obligation locative auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les paiements d'avance faits au bailleur, nets le cas échéant, des avantages incitatifs reçus de celui-ci ;
- les coûts directs initiaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat ;
- les coûts estimés de remise en état et de démantèlement du bien loué selon les termes du contrat.

Le droit d'utilisation est amorti sur la durée de location ou sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent lorsque le contrat prévoit une option d'achat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer.

Évaluation de l'obligation locative

À la prise d'effet du contrat, l'obligation locative est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat. Les montants pris en compte dans l'évaluation des obligations locatives sont :

- les loyers fixes (y compris les loyers fixes en substance, c'est-à-dire que même s'ils contiennent une variabilité dans la forme, ils sont en substance inévitables) ;
- les loyers variables basés sur un taux ou un index en utilisant le taux ou l'index à la date de prise d'effet du contrat ;
- les paiements à effectuer par le preneur en vertu d'une garantie de valeur résiduelle ;
- les pénalités à verser en cas d'exercice d'une option de résiliation ou de non renouvellement du contrat, si la durée du contrat a été déterminée en faisant l'hypothèse que le preneur l'exercerait.

Certains événements peuvent conduire à une réestimation des valeurs inscrites au bilan. Il s'agit notamment des situations suivantes :

- révision de la durée de location, du loyer ou du périmètre des actifs loués ;
- ré-estimation relative aux garanties de valeur résiduelle ;

- révision des taux ou index sur lesquels sont basés les loyers.

Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation locative est le taux implicite du contrat lorsqu'il est facilement déterminable, ou à défaut, le taux marginal d'endettement du preneur au commencement du contrat. Ce taux correspond au taux d'intérêt qu'obtiendrait le preneur au commencement du contrat de location, pour emprunter sur une durée, avec une garantie et dans un environnement économique similaires, les fonds nécessaires à l'acquisition d'un actif de valeur équivalente au droit d'utilisation.

La durée de location correspond à la durée contractuelle négociée. Les hypothèses de renouvellement ou de résiliation ne sont prises en compte que si un contexte particulier permet au Groupe d'être raisonnablement certain :

- d'exercer une option de renouvellement, par exemple, lorsque l'actif loué est considéré comme "stratégique" ou encore lorsqu'il a fait l'objet d'investissements "significatifs" alors que la durée résiduelle de location est significativement faible.
- De ne pas exercer l'option de résiliation prévue contractuellement, par exemple en cas de rupture anticipée du contrat de Délégation de Service Public.

2.4.10. Perte de valeur des éléments de l'actif immobilisé et des actifs non financiers

Un test de perte de valeur est réalisé annuellement et plus fréquemment en cas d'indices de perte de valeur, pour les écarts d'acquisition et les autres actifs incorporels à durée de vie indéfinie, donc non amortissables.

Pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est définie, et qui font donc l'objet d'un amortissement, un test de perte de valeur n'est réalisé qu'en cas d'indices de pertes de valeur.

Les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) correspondent au plus petit groupe d'actifs générant des flux de trésorerie largement indépendants d'autres groupes d'actifs. Elles correspondent aux activités en France et principalement par pays à l'étranger.

Pour la réalisation de ces tests, les actifs testés sont regroupés par UGT conformément aux dispositions d'IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

Par ces tests, la valeur nette comptable des actifs est comparée à leur valeur recouvrable, celle-ci étant égale à la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de vente potentiels ou de la valeur d'utilité. En l'absence de juste valeur observable sur un marché organisé, la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie est déterminée sur la base de leur valeur d'utilité.

La valeur comptable de chaque groupe d'actifs testé fait l'objet d'une comparaison avec sa valeur d'utilité définie comme égale à la somme des flux de trésorerie nets, issus des dernières prévisions pour chacun des groupes d'UGT élaborés selon les principales hypothèses et modalités suivantes :

- budgets et plan à moyen terme sur un horizon de 5 ans établis par la Direction sur la base d'hypothèses de croissance et de rentabilité tenant compte des performances passées, de l'évolution prévisible de l'environnement économique et du développement attendu des marchés. La meilleure estimation des conséquences de la crise sanitaire a également été prise en compte ;
- extrapolation du flux net de la dernière année ou de la moyenne des flux constatés sur les 5 dernières années par application d'hypothèses de croissance précisées dans la note 5.1 ;
- actualisation des flux prévisionnels ressortant de ces plans à un taux déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital (CMPC) du Groupe, adapté à chaque UGT.

Une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat, en autres charges non récurrentes, si la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. La perte de valeur est en premier lieu affectée à l'écart d'acquisition alloué à l'UGT ou aux groupes d'UGT testés, puis aux autres actifs de l'UGT ou du groupe d'UGT au prorata de leur valeur comptable.

Cette répartition ne doit pas avoir pour effet de ramener la valeur comptable d'un actif individuel en dessous de sa juste valeur, de sa valeur d'utilité ou de zéro.

Les éventuelles pertes de valeur affectées à un écart d'acquisition ne sont pas réversibles, contrairement aux pertes de valeur des autres actifs corporels et incorporels.

En cas de reprise de pertes de valeur, la valeur comptable de l'actif est plafonnée à la valeur comptable, nette des amortissements sans prise en compte d'aucune perte de valeur comptabilisée au cours des exercices antérieurs. Après la comptabilisation d'une perte de valeur ou d'une reprise de perte de valeur, la dotation aux amortissements est ajustée pour les périodes futures afin que la valeur comptable révisée de l'actif, diminuée de sa valeur résiduelle éventuelle, soit répartie de façon systématique sur la durée d'utilité restant à courir.

2.4.11. Actifs financiers

Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle le Groupe est engagé dans l'achat ou la vente d'actif. Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont inscrits dans l'état de la situation financière à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif (sauf pour la catégorie des actifs financiers évalués à leur juste valeur pour lesquels ces coûts sont comptabilisés au compte de résultat).

Les actifs financiers sont dé-comptabilisés de l'état de la situation financière dès lors que les droits aux flux futurs de trésorerie ont expiré ou ont été transférés à un tiers et que le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages ou le contrôle de ces actifs. Les actifs financiers dont la maturité (ou la détention prévue) est supérieure à un an sont classés dans la rubrique « Actifs financiers non courants ».

En application de la norme IFRS 9, le Groupe détermine la classification de l'actif financier dans l'une des catégories comptables prévues, à la date de comptabilisation initiale, en fonction du modèle de gestion appliqué pour ces actifs et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels (critères du « prêt basique »).

Instruments de capitaux propres

Un instrument de capitaux propres au sens d'IAS 32 offre à son détenteur un droit résiduel sur l'actif d'une entité après déduction du passif, sans que l'émetteur de l'instrument n'ait l'obligation :

- de lui remettre de la trésorerie ou un autre actif financier,
- ou encore d'échanger des instruments financiers dans des conditions qui lui seraient potentiellement désavantageuses.

Les instruments de capitaux propres du Groupe Keolis concernent les participations non consolidées. Le Groupe Keolis choisit la classification de ses instruments de capitaux propres actifs de manière irrévocable, soit dans la catégorie des titres dont la juste valeur varie en contrepartie des capitaux propres en « Eléments non recyclables en résultat » sans possibilité de recyclage par résultat (c'est le cas des investissements stratégiques dans les entités créées dans le cadre de partenariats publics-privés, et des participations historiques à la date de première application), soit dans la catégorie des titres dont la juste valeur varie en contrepartie du compte de résultat.

Instruments de dette

Les instruments de dettes sont définis par la norme IAS 32 comme étant des instruments financiers ne répondant pas à la définition d'instruments de capitaux propres énoncée ci-dessus.

Une analyse des flux de trésorerie générés par l'instrument ainsi que les intentions de la Direction dans le cadre de ces investissements, est alors effectuée par le Groupe afin de déterminer la classification des instruments financiers selon les 3 catégories suivantes :

- Instrument de dettes valorisés au coût amorti « hold to collect » : il s'agit des instruments de dettes dont les flux de trésorerie représentent des intérêts ou le remboursement d'un capital à des dates déterminées (respect des critères du « prêt basique »), et que la Direction a l'intention de conserver jusqu'à son échéance.
- Instruments de dettes valorisés à la Juste Valeur par Capitaux Propres (« Autres Eléments du résultat Global »), recyclés en résultat au moment de la cession « hold to collect and sell » : il s'agit des instruments de dettes dont les flux de trésorerie représentent des intérêts ou le remboursement d'un capital à des dates déterminées (respect des critères du « prêt basique »), que la Direction a l'intention de céder à moyen terme.
- Instruments de dettes valorisés à la Juste Valeur par résultat « hold to sell » : il s'agit
 - o soit des instruments de dettes dont les flux de trésorerie représentent des intérêts ou le remboursement d'un capital à des dates déterminées (respect des critères du « prêt basique »), que la Direction a l'intention de céder à court terme,
 - o ou des instruments de dettes dont on ne peut contractuellement affirmer que les flux de trésorerie représentent des intérêts ou le remboursement d'un capital à des dates déterminées.

Dans le cas d'instruments comportant une composante de dette et une autre de capitaux propres, la norme IFRS 9 n'autorise pas leur décomposition : l'analyse de l'instrument conduira à sa classification dans l'une ou l'autre des catégories. Par exemple, les prêts convertibles en actions sont classifiés dans la catégorie des instruments de dette dont la juste valeur varie par le compte de résultat.

Dépréciation des actifs financiers

A l'origine de la comptabilisation de l'actif financier, le Groupe considère les éventuelles pertes de crédits attendues non seulement sur la base d'une indication objective mais également au regard de statistiques issues de son expérience historique.

La valeur d'entrée d'un actif financier dépend donc du niveau de risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale.

Par la suite, une perte de valeur est constatée sur un actif ou un groupe d'actifs financiers non évalué à la juste valeur, dans le cas d'une augmentation significative du risque de crédit ou s'il existe une indication objective de la dépréciation, résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif et que cet événement générateur de pertes a un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, et si la valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

L'évaluation des créances commerciales est présentée en 2.4.13.

2.4.12. Stocks

Les stocks comprennent essentiellement les matières consommables, les marchandises ou fournitures diverses utilisées pour l'entretien et la réparation des véhicules ou bien destinées à la revente.

Ces stocks sont valorisés au coût d'achat. Une dépréciation est comptabilisée pour ramener le coût d'achat (déterminé suivant la méthode du « Coût Moyen Pondéré » (CMP) ou du « Premier entré - Premier sorti » (PEPS)) à la valeur nette de réalisation si elle est inférieure. Conformément à la norme IAS 2, la valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

2.4.13. Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, qui dans la plupart des cas, correspond à leur valeur nominale compte tenu des échéances de paiement qui sont généralement courtes. La valeur comptable est ultérieurement évaluée si requis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, éventuellement diminué des dépréciations pour pertes de valeur. A l'origine de la comptabilisation de la créance commerciale, le Groupe considère les éventuelles pertes de crédits attendues non seulement sur la base d'une indication objective mais également au regard de statistiques issues de son expérience historique.

Compte tenu du faible risque de crédit porté par ses clients (autorités publiques principalement), le Groupe Keolis applique la méthode simplifiée pour les créances commerciales et constate que la perte de crédit attendue à la comptabilisation de la créance est négligeable.

Par la suite, s'il y a une indication objective de dépréciation ou s'il existe un risque que le Groupe ne puisse pas collecter tous les montants contractuels (principal plus intérêts) aux dates fixées dans l'échéancier contractuel, une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat. Cette dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et les flux actualisés de trésorerie futurs estimés recouvrables, actualisés au taux d'intérêt effectif à l'origine.

2.4.14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les fonds en caisse, les dépôts à vue ainsi que les autres placements à court terme et instruments liquides facilement convertibles dont le risque de changement de valeur est négligeable, et dont la maturité est à moins de trois mois à la date d'acquisition.

2.4.15. Impôt sur le résultat

La société KEOLIS S.A et ses filiales françaises font partie du périmètre d'intégration fiscale de sa société mère : GROUPE KEOLIS S.A.S. D'autres régimes d'intégration fiscale existent également à l'International. L'effet de ces régimes est reconnu au compte de résultat.

La charge ou le produit d'impôt sur le résultat comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable de la période. Il inclut également les ajustements du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

Les impôts différés sont calculés par entité selon l'approche bilancielle, sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale, y compris les biens dont le Groupe a la disposition dans le cadre de locations financières.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôts différés repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant, selon la méthode du report variable, les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé ou maintenu à l'actif que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporaire déductible relative qui en est à l'origine pourra être imputée.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au niveau de chaque entité fiscale lorsque l'entité réalise l'actif et règle le passif sur la même échéance, conformément au respect des conditions suivantes :

- droit juridiquement exécutoire de compenser ;
- intention de régler ;
- calendrier de paiement.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, à l'exception de certaines différences entre la quote-part du Groupe dans les actifs nets des filiales, coentreprises et entreprises associées et leurs valeurs fiscales. Cette exception s'applique, en particulier, à des résultats de filiales non encore distribués dans l'hypothèse où leur distribution aux actionnaires générerait une taxation : dès lors que le Groupe a décidé de ne pas distribuer dans un avenir prévisible les profits conservés par la filiale, aucun impôt différé passif n'est comptabilisé.

2.4.16. Emprunts et dettes financières

Tous les emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur minorée des coûts liés à l'emprunt puis, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, la différence entre le coût et la valeur de remboursement étant comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts.

Le taux d'intérêt effectif correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur comptable d'un emprunt à l'origine en actualisant les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur sa durée de vie. La valeur comptable de l'emprunt à l'origine inclut les coûts de transactions de l'opération ainsi que toutes les primes d'émissions éventuelles.

A l'extinction anticipée de la dette, les coûts non amortis sont comptabilisés en charges.

En cas de renégociation d'un emprunt, la norme IFRS 9 volet 1 impose le maintien du taux d'intérêt d'origine, et la comptabilisation d'un impact immédiat dans le compte de résultat à hauteur de l'écart entre les flux contractuels attendus avant modification, et les flux contractuels attendus après modification.

2.4.17. Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer les expositions aux risques de marchés financiers résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement :

- Risque de taux d'intérêts ;
- Risque de change ;
- Risque de matières premières.

Les instruments financiers dérivés sont évalués et comptabilisés au bilan à leur juste valeur, à la date de mise en place puis à chaque date d'arrêté comptable.

Les justes valeurs sont calculées en utilisant les méthodes standard de valorisation et sur la base des conditions de marché "mid-market" communément utilisées sur les marchés. Les données de marché utilisées sont de niveau 2 au sens de la norme IFRS 13.

Le traitement des gains et pertes de réévaluation de juste valeur dépend de la désignation ou non de l'instrument dérivé en tant qu'instrument de couverture et de la nature de l'élément couvert.

Certains instruments financiers dérivés sont éligibles à l'une des trois catégories de comptabilité de couverture définies par la norme IFRS 9 :

- Couverture de juste valeur ;
- Couverture de flux de trésorerie ;
- Couverture d'investissement net.

Ils sont comptabilisés conformément aux règles de la comptabilité de couverture.

Les critères permettant d'appliquer la comptabilité de couverture sont principalement :

- une documentation générale de couverture qui décrit l'exposition du Groupe aux différents risques financiers et sa stratégie de couverture ;
- une relation de couverture clairement établie à la date de mise en place de chaque instrument financier dérivé ;

- une efficacité de la relation de couverture démontrée de façon prospective à la mise en place et à chaque arrêté comptable par le biais de tests d'efficacité.

Les instruments financiers dérivés de taux, de change et de matières premières sont traités avec des contreparties bancaires de première catégorie, en accord avec la politique de gestion du risque de contrepartie de Groupe. En conséquence, le risque de contrepartie peut être considéré comme négligeable.

Les instruments financiers dérivés éligibles à la comptabilité de couverture sont actuellement comptabilisés en couverture de flux de trésorerie. Les instruments financiers dérivés non éligibles sont comptabilisés en transaction.

Les variations de valeur intrinsèque des instruments financiers dérivés comptabilisés en couverture de flux de trésorerie sont intégralement comptabilisées en capitaux propres (réserves recyclables). La valeur temps initiale (prime) est traitée comme un coût de la couverture dont les variations de valeur ultérieures sont reconnues en OCI.

En application de la norme IFRS 9, la composante contango/backwardation, correspondant à l'écart de prix entre le cours à terme pour les swaps (ou le prix d'exercice pour les options) et le cours au comptant peut être au choix, traitée comme un coût de la couverture ou en résultat financier : au 31 décembre 2022, la composante contango/backwardation de toutes les transactions est considérée comme un coût de la couverture.

La variation de juste valeur des dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture (par exemple, la part asymétrique des tunnels) est comptabilisée en résultat financier.

L'application de l'amendement d'IFRS 9/IAS 39 et IFRS7 relatif à la réforme des taux de référence homologué en 2021 (phase 2) s'est poursuivi en 2022. Elle n'a pas remis en cause les relations de couverture des instruments de taux au 31/12/2022.

Les relations de couverture sont exposées aux taux de référence suivants :

- EUR Euribor 1 mois
- EUR Euribor 3 mois
- USD Libor 1 mois
- USD Libor 3 mois
- USD SOFR

Les financements sous-jacents concernés sont les financements syndiqués et bilatéraux détenus par Keolis SA (sur lequel 12% des instruments de couverture de taux du groupe sont adossés).

L'ensemble des instruments de couverture de taux est visé par l'exemption prévue dans l'amendement puisque toutes ces opérations sont :

- qualifiées en Cash Flow Hedge
- s'adossent à des contrats de financement en vie et dont le renouvellement est réputé hautement probable
- malgré le changement d'indice, les instruments de dette sous-jacents ne seront pas remboursés.
- le changement d'indice sur l'élément couvert ne sera pas un élément déclencheur de disparition de l'élément couvert déclenchant le recyclage en P&L
- un unique contrat de financement a fait l'objet d'une modification d'indice au 31 décembre 2022, au moment de la négociation de son extension. Aucune couverture n'est concernée.

L'encours des instruments de couverture détenus par Keolis SA selon le type d'indice est le suivant :

- Euribor 1m 2 M€
- Euribor 3m 40 M€
- USD Libor 1m 28 M€
- USD Libor 3m 38 M€.

Risques de taux d'intérêt sur son endettement à taux variable

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt provient de son endettement financier. Le Groupe couvre ce risque en utilisant des instruments financiers dérivés.

L'objectif de gestion est de protéger le résultat financier du Groupe contre la hausse des taux tout en bénéficiant au maximum de la baisse des taux.

La politique de couverture du risque de taux d'intérêt mise en place consiste à privilégier les instruments financiers dérivés à taux fixe. L'horizon de gestion retenu est généralement de 5 ans glissant mais peut toutefois aller au-delà si le besoin de couverture le requiert.

Les instruments financiers dérivés utilisés par le Groupe sont standards, liquides et disponibles sur les marchés :

- swaps ;
- achats de caps ;
- ventes de caps pour dénouer un cap existant ou pour réaliser un cap spread ;
- ventes de floors, dans la mesure où elles sont associées à des achats de caps pour constituer des tunnels symétriques ou asymétriques ;
- achats de floors, notamment pour racheter des floors constituant les parts asymétriques des tunnels ;
- achats de swaptions ;
- ventes de swaptions, dans la mesure où elles sont associées à des achats pour constituer des tunnels de swaptions.

Analyse de sensibilité

La sensibilité du résultat au risque de variation des taux d'intérêt est liée :

- à l'endettement net à taux variable après prise en compte des couvertures de juste valeur ;
- aux dettes en juste valeur sur option ;
- aux instruments dérivés non qualifiés de couverture au sens de la norme IFRS 9.

La sensibilité des réserves recyclables (capitaux propres) au risque de variation des taux d'intérêts est liée aux dérivés qualifiés en couverture de flux de trésorerie.

Risques de change

Le Groupe met en place des prêts ou emprunts intra-groupe libellés en devises étrangères et enregistrés en comptes courants. Afin de couvrir le risque de change qui en résulte, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés qui lui permettent de figer les cours de change des prêts ou emprunts intra-groupe.

Le Groupe réalise également des investissements nets en devises au capital de filiales étrangères. Afin de gérer le risque de change induit par ces investissements, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour des montants limités. L'objectif de gestion est de protéger la valeur au bilan de ces investissements en devises. La politique de couverture du risque de change mise en œuvre pour atteindre cet objectif consiste à préserver le cours de change de référence défini pour l'année.

Enfin, le Groupe effectue des achats d'actifs libellés en devises étrangères. Afin de couvrir les potentielles évolutions des cours de change entre la signature du contrat d'achat des actifs et leur

livraison effective, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés lui permettant de figer ou limiter le risque d'évolution des cours.

Les instruments financiers dérivés utilisés par le Groupe sont standards, liquides et disponibles sur les marchés :

- achats et ventes à terme ;
- swaps de change ;
- achats d'options ;
- ventes d'options associées à des achats d'options pour constituer des tunnels symétriques ou asymétriques.

Les instruments financiers dérivés couvrent notamment les opérations en devises suivantes : AED, AUD, CAD, DKK, GBP, SEK, SGD, USD.

Au 31 décembre 2022, l'ensemble des échéances des instruments financiers dérivés de change porte sur l'année 2023.

Risques de prix de matières premières

Du fait de leur activité de transport, en tant qu'exploitants de flottes de véhicules légers (autocars / autobus), les filiales du Groupe doivent réaliser des achats importants et réguliers de gazole. A ce titre, le Groupe est exposé à un risque de fluctuation du prix du gazole, risque en partie couvert dans les contrats de délégation signés avec les Autorités Publiques. Sur l'exposition résiduelle, le Groupe met en place une politique de couverture par instruments dérivés dont l'objectif est de limiter la volatilité du résultat du Groupe.

A cette fin, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés standards, liquides et disponibles sur les marchés :

- swaps ;
- achats de caps ;
- ventes de caps pour dénouer un cap existant ou pour réaliser un cap spread ;
- ventes de floors dans la mesure où elles sont associées à des achats de caps pour constituer un tunnel symétrique ou asymétrique ;
- achats de floors, notamment pour racheter des floors constituant les parts asymétriques des tunnels.

Les instruments financiers dérivés de matières premières éligibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés en couverture de flux de trésorerie au sens de la norme IFRS 9. Les instruments financiers dérivés non éligibles sont comptabilisés en trading.

Au 31 décembre 2022, les échéances des instruments financiers dérivés de matières premières couvrent la période allant de janvier 2023 à décembre 2025.

2.4.18. Provisions

Provisions pour les engagements de retraite et assimilés (IAS 19 révisée)

Le Groupe offre à ses salariés différents avantages sociaux dont ils bénéficient pendant leur période d'emploi ou postérieurement à l'emploi. Ces avantages résultent des législations applicables dans certains pays et d'accords contractuels conclus par le Groupe avec ses salariés, et relèvent de régimes à cotisations définies ou de régimes à prestations définies.

(a) Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements à des organismes, qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser au salarié les montants

qui lui sont dus. De ce fait, une fois les cotisations payées, aucun passif ne figure dans les comptes du Groupe.

(b) Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies. Le Groupe a l'obligation de provisionner les prestations à verser aux membres de son personnel en activité et de payer celles des anciens membres de son personnel. Le risque actuariel et le risque de placement incombent en substance au Groupe.

Ces régimes concernent essentiellement :

- des engagements de retraite : les régimes de rente de retraite, les indemnités de départ, d'autres engagements de retraite et compléments de retraite ;
- d'autres avantages long terme : les médailles du travail.

Description des engagements dans le cadre des régimes à prestations définies

En dehors des régimes de droit commun régis par la loi, le Groupe octroie suivant les pays et les législations locales des régimes d'indemnités de départ en retraite (France), de retraites à prestations définies (Royaume-Uni et Canada) et de frais de santé des retraités (Canada et Etats-Unis).

En France, les indemnités de départ à la retraite versées au salarié lors de son départ sont déterminées selon la convention collective nationale ou l'accord d'entreprise en vigueur dans l'entreprise. Les deux principales conventions collectives appliquées au sein du Groupe sont :

- La convention collective des transports publics urbains (CCN_3099) ;
- La convention collective des transports routiers (CCN_3085).

Ces régimes sont partiellement financés par des contrats d'assurance.

L'évaluation est effectuée sur la durée réelle des contrats de délégation de service public supposant le transfert des salariés au nouveau concessionnaire, à l'exception de la société KEOLIS S.A. pour laquelle l'évaluation est effectuée jusqu'à l'âge de départ à la retraite.

Une évaluation actuarielle des engagements des régimes à prestations définies est effectuée chaque année à la date de clôture principalement par des actuaires indépendants.

Les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite et d'indemnités de départ à la retraite sont évalués en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière (méthode dite des unités de crédit projetées) sur une base individuelle, qui repose sur des hypothèses de taux d'actualisation et de taux de rendement attendu à long-terme des fonds investis propres à chaque pays, ainsi que sur des hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires, de revalorisation des rentes, et d'actualisation des sommes à verser. Les hypothèses propres à chaque régime tiennent compte des contextes économiques et démographiques locaux.

La valeur inscrite dans l'état de la situation financière au titre des « Avantages au personnel et Autres avantages à long terme » correspond à la différence entre la valeur actualisée des obligations futures et la juste valeur des actifs du régime, destinés à les couvrir. Lorsque le résultat de ce calcul est un engagement net, une obligation est constatée au passif de l'état de la situation financière.

La provision évaluée au titre des avantages postérieurs à l'emploi des régimes plafonnés est comptabilisée sur la période de présence minimale nécessaire à l'acquisition du droit maximal en partant de la date théorique d'atteinte de ce maximum.

Lors de gains d'appels d'offres en France et à l'étranger, l'actif représentatif des droits de retraite et de tout autre avantage au personnel pris en compte au démarrage du contrat est déterminé à partir du montant des engagements de retraite et autres avantages au personnel sur la durée de vie estimée du contrat.

Les écarts actuariels portant sur les avantages postérieurs à l'emploi et résultant de l'effet d'expérience et des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés directement en capitaux propres l'année de leur survenance en contrepartie de l'augmentation ou de la diminution de l'obligation. Ils sont présentés dans l'état du résultat global.

Dans le compte de résultat, le coût des services rendus au cours de la période est compris dans le résultat opérationnel.

Les charges d'intérêts sur les obligations de retraites et assimilées ainsi que les produits financiers liés aux rendements attendus des actifs des régimes sont présentés en résultat financier.

En France, les médailles du travail sont évaluées selon les mêmes principes que les engagements de retraite, à l'exception de la reconnaissance des écarts actuariels. Les écarts actuariels sont comptabilisés au compte de résultat.

Autres natures de provisions :

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice :

- il existe une obligation actuelle juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé
- il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et
- le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable.

Le Groupe, du fait de son activité, est généralement soumis à une obligation contractuelle d'entretien et de grandes révisions pluriannuelles des installations gérées au titre du service public. Les frais en découlant sont analysés conformément à la norme IAS 37 sur les provisions et font l'objet le cas échéant de provisions pour gros entretien et grandes révisions voire pour contrat déficitaire dans le cas où les coûts inévitables engagés pour satisfaire à son obligation contractuelle sont supérieurs aux avantages économiques du contrat.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé formalisé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture.

Les provisions dont l'échéance est à plus d'un an sont actualisées lorsque l'impact est significatif.

2.4.19. Paiements en actions et assimilés

Le Groupe n'a pas de plan d'options de souscription d'actions ou bons de souscription d'actions en faveur de son personnel.

2.4.20. Fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, qui dans la plupart des cas, correspond à la valeur nominale, puis au coût amorti. Les dettes à court terme sont enregistrées au montant nominal sauf si l'actualisation au taux de marché a un impact significatif.

Dans le cas où les délais de paiement sont longs, les dettes fournisseurs sont actualisées.

Les autres créiteurs comprennent les produits constatés d'avance correspondant aux produits perçus sur les prestations non encore effectuées ainsi que les subventions d'investissement non encore reprises dans le compte de résultat.

2.4.21. Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité

Le chiffre d'affaires comprend les prestations de services à valeur ajoutée correspondant au savoir-faire du Groupe. Les activités concernées hors transport sont principalement relatives à la gestion des aéroports, et des vélos.

Les autres produits liés à l'activité comprennent les prestations de services correspondant essentiellement à des revenus qualifiés d'accessoires par le Groupe, ainsi que la rémunération des actifs financiers de concession.

Conformément à la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec les clients », le chiffre d'affaires des sociétés de transport urbain de voyageurs est comptabilisé en application des conditions du contrat signé avec l'autorité organisatrice et tient compte de tous les avenants et droits acquis (clauses d'indexation, mécanisme de révision des objectifs de recettes passagers, etc.).

Il en est de même pour le chiffre d'affaires des sociétés de transport interurbain de voyageurs auquel viennent s'ajouter les activités non contractualisées qui sont constatées en fonction des prestations réalisées.

Le chiffre d'affaires et les autres produits liés à l'activité sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Ils sont évalués net des remises et des avantages commerciaux consentis, dès lors que le service a été rendu. Aucun produit n'est comptabilisé lorsqu'il existe une incertitude significative quant à la recouvrabilité de la contrepartie à recevoir, aux coûts encourus ou à encourir associés à la prestation et lorsque le Groupe reste impliqué dans la gestion des produits.

2.4.22. Autres charges opérationnelles

De par leur caractère récurrent dans l'activité, les plus ou moins-values sur cessions de matériel de transport figurent sur une ligne à part et sont comprises dans le résultat opérationnel récurrent.

2.4.23. Résultat opérationnel récurrent

Le résultat opérationnel récurrent correspond à l'ensemble des charges et produits résultant de l'activité opérationnelle récurrente du Groupe hors activités de financement, résultat net des entreprises associées, résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession et impôt sur le résultat.

2.4.24. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel comprend le résultat opérationnel récurrent ainsi que toutes les transactions qui ne sont pas directement liées à la marche normale des affaires mais qui ne pourraient être directement rattachées à aucun autre poste du compte de résultat.

Les produits et charges, dotations nettes aux amortissements et provisions sur éléments non récurrents comprennent l'ensemble des opérations non récurrentes dont le coût est significatif : cela englobe notamment les coûts externes d'appels d'offres offensifs, les coûts de restructuration, les plus ou moins-values hors matériels de transport, l'amortissement et la dépréciation des droits contractuels, la dépréciation des goodwill, les plans d'intéressement à long terme et les coûts de démarrage sur un pays ou une zone, ainsi que d'autres éléments non récurrents par nature.

Les effets de périmètre comptabilisés directement au résultat comprennent :

- les coûts directs d'acquisition en cas de prise de contrôle ;
- les effets des réévaluations, à la juste valeur à la date d'acquisition, des précédentes participations ne donnant pas le contrôle en cas d'acquisitions par étapes ;
- les compléments de prix ultérieurs ;
- les résultats de cessions de participations qui conduisent à un changement de méthode de consolidation ainsi que, le cas échéant, les effets des réévaluations des participations ne donnant pas le contrôle.

2.4.25. Calcul de l'EBITDA

Celui-ci s'effectue à partir du résultat opérationnel auquel viennent s'ajouter les plus ou moins-values de cession et les éléments calculés correspondant aux dotations aux amortissements et provisions, aux reprises de provisions, aux quotes-parts de reprise de subventions.

L'EBITDA récurrent correspond à l'EBITDA retraité des éléments non récurrents, dont le montant est significatif.

2.4.26. Résultat financier

Les charges financières comprennent les intérêts sur emprunts et dettes financières calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les coûts de remboursement anticipé d'emprunts ou d'annulation de lignes de crédit, les intérêts financiers non directement imputables à la marge opérationnelle ainsi que le coût financier d'actualisation des passifs non courants.

Les produits financiers comprennent les produits de trésorerie et les dividendes reçus de sociétés non consolidées.

Les autres revenus et charges financières comprennent les gains et pertes de change nets, les commissions bancaires relatives à des opérations de crédit en charges et leur refacturation en produits, les résultats sur cessions d'immobilisations financières, les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés lorsque celles-ci doivent être comptabilisées dans le compte de résultat et sont présentés respectivement en produits ou charges financiers sur opérations, à l'exception des variations de juste valeur des dérivés sur opérations qui sont comptabilisées sur la même ligne que la transaction couverte en résultat opérationnel. Ainsi, les variations de juste valeur des dérivés non qualifiés de couverture ainsi que la part inefficace des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie futurs sont comptabilisées dans le résultat financier.

Tous les intérêts sur emprunts sont comptabilisés en charges financières lorsqu'ils sont encourus.

3. Faits marquants de l'exercice 2022

L'année 2022 a permis de voir le niveau de fréquentation des réseaux de transport continuer à progresser par rapport aux années précédentes, sans toutefois retrouver le même niveau de 2019, avant l'épidémie de Covid-19 (entre 70 et plus de 100%, en fonction des contrats et des pays).

L'adaptation des clauses contractuelles rendue nécessaire par la situation économique exceptionnelle s'est caractérisée par des négociations de nouvelles dispositions contractuelles initiées en 2020 auprès des Autorités Organisatrices dont la quasi-totalité a été finalisée à fin 2022.

L'augmentation des coûts de l'énergie, en particulier le coût de l'électricité en France, a pu être partiellement compensée grâce aux aides gouvernementales.

Par ailleurs, les effets de la crise sanitaire sur 2022 et sur les années suivantes ont été intégrés dans les estimations utilisées dans le cadre des tests de valeur des actifs du Groupe.

- **Fin du contrat de IJssel-Vecht (Pays-Bas)**

Le 14 décembre 2022, la concession d'urgence d'une durée de deux ans exploitée par Keolis aux Pays-Bas sur la base du contrat IJssel-Vecht a pris fin.

En conséquence, la quasi-totalité du matériel roulant et des infrastructures nécessaires à l'exploitation ont été rétrocédée à l'Autorité Organisatrice ou au nouvel opérateur.

Aucune indice de perte de valeur n'a été identifiée sur les actifs résiduels.

- **Cession des activités en Norvège**

Keolis a cédé sa filiale Keolis Norge AS auprès de la société d'investissement DSD et du propriétaire de la société de bus Tide AS afin de transférer le portefeuille de contrats norvégiens de Keolis Norge AS dans le bus et le rail urbain. Avec la cession de Keolis Norge, Keolis a cédé la responsabilité opérationnelle du contrat de bus pour le centre-ville de Bergen avec 138 bus et l'exploitation de Bybanen à Bergen avec 28 autorails urbains. Keolis était présent en Norvège depuis l'ouverture de la première ligne Bybanen en 2010. La cession a pris effet au 30 octobre 2022.

Cette transaction a pour conséquence l'absence de tout engagement résiduel pour Keolis concernant les opérations d'exploitation de Keolis Norge à compter du 30 octobre 2022.

Cette opération est présentée en variation de périmètre.

- **France**

L'année 2022 est marquée par les réussites commerciales suivantes :

- Renouvellements des contrats de Bordeaux, Dijon, Bourgoin-Jallieu, Sète, TAD Rouen, navettes maritimes de Penn Ar Bed et les gains offensifs de Perpignan, Valenciennes, Foix, Senlis et Mont Saint-Michel.
- Les gains en Île-de-France des lots Optile : à fin 2022, 26 lots Optile sur 37 ont été attribués par IDFM : Keolis en a gagné 8.
- L'acquisition de Transports Pagès effective au 30 juin, société interurbaine située près de Perpignan.

La fréquentation des réseaux de transport est en hausse par rapport à 2021 dans les Grands Réseaux et Grands Urbains (+18% dans les Grands Urbains) mais toujours en retrait en cumulé par rapport à 2019 (94% dans les Grands Urbains) avec une nette amélioration en fin d'année.

Dans un contexte défavorable, niveau d'absentéisme élevé, difficultés persistantes de recrutement, les effets de l'inflation et des coûts des matières premières, les indexations, le plan de résilience annoncé par le gouvernement et la politique de couverture permettent, sur 2022, de limiter l'impact net pour le groupe.

L'année a également été marquée par le vote de SYTRAL Mobilités le 10 mars en faveur de l'allotissement du réseau de Lyon en un lot « modes lourds » et un lot « bus et trolleybus » avec reprise des activités marketing et de la relation client par une Société Publique Locale, assorti d'une prolongation supplémentaire de la DSP actuelle jusqu'au 31/12/2024.

- **International**

- Post crise sanitaire, les accords négociés avec les autorités organisatrices ainsi que la mise en place de plans d'actions et de restructuration ont permis de limiter significativement les impacts défavorables liés à une fréquentation toujours en deçà de la période pré-crise (aux Pays-Bas principalement)
- Le contrat de Dubai délivre un haut niveau de performance opérationnelle mais dans un cadre contractuel très strict qui impacte la performance financière
- La Suède présente un bon niveau de performance, avec les démarrages des contrats remportés en 2021 et les gains des contrats Göteborg et Lund
- En Angleterre, le contrat GTR a été étendu pour 3 ans.

- **Evolution de la dette long terme du Groupe**

Le 22 juillet 2022, Le Groupe a signé avec les banques participantes du crédit syndiqué renouvelable de 900 M€ un nouvel avenant afin d'étendre la maturité jusqu'à juillet 2027, avec deux options d'extension d'un an chacune.

La ligne de crédit syndiquée est accessible à Groupe Keolis S.A.S. et à Keolis SA jusqu'en juillet 2027. Au 31 décembre 2022, le montant tiré par Groupe Keolis S.A.S est de 230 M€ et le solde non tiré s'élève à 670 M€. KEOLIS S.A n'a pas réalisé de tirage en 2022.

En 2022, au niveau d'une filiale de Keolis SA, un emprunt à taux variable de 40 MUSD a été renouvelé le 30 septembre 2022 pour une durée de 3 ans.

4. Notes relatives au compte de résultat consolidé

4.1. Charges de personnel

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Salaires et charges sociales	(3 316,4)	(3 079,0)
Impôts et taxes sur les rémunérations	(79,0)	(74,8)
Autres charges de personnel ⁽¹⁾	(308,1)	(283,6)
Total	(3 703,5)	(3 437,4)

(1) Les autres charges de personnel incluent l'intéressement et la participation

	31/12/2022 (en nombre d'individus)	31/12/2021 (en nombre d'individus)
Cadres	3 754	3 355
Agents de maîtrise, techniciens	11 648	10 978
Employés, ouvriers, chauffeurs	48 641	49 463
Total	64 043	63 796

4.2. Résultat opérationnel

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Résultat opérationnel récurrent	168,6	175,5
Coûts des appels d'offre non récurrents *	(3,7)	(1,5)
Résultat de cession des immobilisations non récurrent	1,2	6,7
Amortissement des droits contractuels & autres	(4,3)	(3,9)
Autres éléments non récurrents *	(29,7)	0,1
<i>dont restructurations nettes</i>	(4,9)	(10,3)
<i>dont provisions pour pertes sur contrats (1)</i>	(7,7)	29,0
<i>dont fin du contrat Wales&Borders</i>	0,0	8,8
<i>dont coûts Covid-19 non pris en charge par les AO</i>	0,0	(8,1)
<i>dont Impact déménagement site Le Peletier</i>	(1,8)	(2,8)
<i>dont Pertes liées à la sortie du contrat IVY</i>	(3,4)	0,0
<i>dont Pertes antérieurs sur le contrat de Dubai</i>	(5,6)	0,0
<i>dont autres</i>	6,2	(16,6)
Total éléments non récurrents	(36,5)	1,4
Résultat opérationnel avant participations mises en équivalence	132,1	176,9

* Ils correspondent au total des Autres produits et charges non récurrents tel que présenté au compte de résultat

(1) Au 31/12/2022, les provisions pour pertes sur contrats sont essentiellement composées d'une nouvelle provision sur Autocars Striebig et Eschenlauer pour -7,3 M€, d'une dotation complémentaire sur Almere (Pays-Bas) de -3M€ et de la reprise de provision sur IJssel-Vecht (Pays-Bas) pour +2,2 M€. En 2021, les provisions pour pertes sur contrats concernaient principalement la reprise de l'Allemagne pour 26,7 M€.

4.3. Calcul de l'EBITDA

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Résultat opérationnel	132,1	176,9
- Dotations nettes aux amortissements et autres provisions	353,0	400,7
- Dotations nettes aux amortissements et autres provisions sur éléments non récurrents	5,7	(45,4)
<i>dont amortissements et dépréciations des droits contractuels et marques net</i>	4,3	3,9
<i>dont pertes sur contrat Autocars Striebig et Eschenlauer</i>	7,3	0,0
<i>dont pertes sur contrat Allemagne</i>	0,0	(26,7)
<i>dont fin du contrat Wales&Borders</i>	0,0	(6,4)
<i>dont coût de restructuration de l'activité Keolis Mobility Airport</i>	(2,6)	(14,2)
<i>dont reprise de la provision TMT/Voxtur</i>	(2,9)	0,0
<i>dont dotations et reprises pour autres provisions</i>	(0,4)	(1,9)
- Quote part de reprise de subvention d'investissement	(11,4)	(9,7)
- Résultat de cession sur immobilisations non récurrent	(1,2)	(6,7)
- Résultat de cession sur immobilisations	5,6	3,6
EBITDA	483,8	519,3
Produits et charges non récurrents décaissables (1)	32,0	50,8
EBITDA récurrent	515,8	570,1

(1) Les produits et charges non récurrents décaissables comprennent les dépenses de restructurations majeures et les autres éléments non récurrents significatifs.

4.4. Quote-part du résultat net des participations mises en équivalence

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Govia (UK)	15,0	(16,7)
First / Keolis Transpennine (UK)	0,0	0,3
Autres entreprises associées (France)	0,3	(0,2)
Autres entreprises associées (International hors UK)	0,6	5,0
Total entreprises associées et coentreprises	15,9	(11,6)

4.5. Résultat financier

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Coût endettement financier net	4,6	3,6
<i>Dont Coût endettement financier brut</i>	(7,8)	(6,4)
<i>Dont Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	12,4	10,0
Autres produits financiers	23,2	1,4
<i>Dont Impact de change</i>	0,9	0,0
<i>Dont Impact revalorisation des titres</i>	0,0	0,0
Autres charges financières	(19,0)	(0,7)
<i>Dont Impact de change</i>	0,0	(0,2)
<i>Dont Impact revalorisation des titres</i>	0,0	0,0
Charges financières IFRS 16	(17,1)	(28,7)
Résultat financier	(8,4)	(24,4)

4.6. Impôt

La charge d'impôt comptabilisée s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Charge d'impôt exigible	(52,0)	(59,0)
Impôt exigible de la période	(52,0)	(58,6)
Ajustement comptabilisé au cours de la période au titre de l'impôt exigible des exercices antérieurs	0,0	(0,4)
Produit d'impôt différé	(11,3)	(7,6)
Impôt différé de la période	(11,3)	(7,6)
Perte de valeur sur actif d'impôt différé	-	-
Charge d'impôt de l'exercice	(63,3)	(66,5)

En 2022, le Groupe a choisi de présenter une réconciliation de son taux effectif à partir du taux de 25,82% (en 2021, le Groupe avait choisi de présenter une réconciliation de son taux effectif à partir du taux de 28,41%).

Le rapprochement entre le taux légal d'imposition en France et le taux effectif est le suivant :

	31/12/2022		31/12/2021	
	En %	En M€	En %	En M€
Résultat net de l'exercice		76,3		74,4
Neutralisation de la quote-part du résultat des entreprises associées		(15,9)		11,6
Neutralisation de l'impôt sur les sociétés		63,3		66,5
Résultat avant impôt et avant quote-part du résultat des entreprises associées		123,8		152,5
Impôt théorique selon le taux légal d'imposition en France	25,82%	(32,0)	28,41%	(43,3)
Ecart de taux France / International	0,24%	(0,3)	(3,42%)	5,2
Ecart de taux filiale France	(0,47%)	0,6	2,35%	(3,6)
Effet des taux réduits et changements de taux	1,91%	(2,4)	(0,96%)	1,5
Ajustement au titre de l'impôt des exercices antérieurs	-	-	(0,09%)	0,1
Autres différences permanentes	(2,19%)	2,7	(1,00%)	1,5
Crédit d'impôt	(0,45%)	0,6	(0,28%)	0,4
Effet de l'imposition directe (CVAE)	8,93%	(11,1)	6,96%	(10,6)
Actifs d'impôt différé non reconnus	17,36%	(21,5)	11,67%	(17,8)
Taux effectif d'impôt	49,12%	(63,3)	43,64%	(66,5)

Les actifs d'impôt différé non reconnus sur 2022 concernent principalement l'Amérique du Nord, la Belgique, le Canada et les Pays Bas.

Les impôts différés inscrits en actifs et passifs non courants s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Impôts différés actif	66,7	71,9
Moins d'un an	21,4	22,1
Plus d'un an	45,3	49,8
Impôts différés passif	(77,0)	(70,2)
Moins d'un an	(27,0)	(24,7)
Plus d'un an	(50,0)	(45,5)

Le stock de déficits reportables à l'international est de 323,7 M€ au 31 décembre 2022 dont 308 M€ n'ont pas été reconnus, au regard des hypothèses d'utilisation de ces déficits, et dans la limite de validité de leur report, ce qui représenterait un impôt différé actif de 80,7 M€.

Sur la France, les filiales de KEOLIS S.A. peuvent bénéficier de l'imputation de leurs déficits dans le cadre de l'intégration fiscale de GROUPE KEOLIS S.A.S., la société mère de KEOLIS S.A. Le stock des déficits reportables reconnu au 31/12/2022 est de 60,3 M€ au borne du groupe KEOLIS S.A. et correspond aux déficits imputables sur les bénéfices estimés sur les 6 prochaines années.

La reconnaissance des IDA sur déficits reportables est conforme aux budgets utilisés dans le cadre des tests de dépréciation.

A chaque arrêté comptable, le Groupe apprécie par entité fiscale s'il est probable que l'entité disposera de bénéfices fiscaux lui permettant d'imputer ses actifs d'impôts différés ou de bénéficier de crédits d'impôts disponibles non reconnus. Pour apprécier cette probabilité, le Groupe considère notamment les résultats actuels et passés des entités fiscales, ainsi que les perspectives de bénéfices fiscaux des sociétés.

La variation des impôts différés nets inscrits dans l'état de la situation financière s'analyse comme suit:

(en millions d'euros)	IDA	IDP
Solde d'ouverture au 1er janvier 2022	71,9	(70,2)
Constatation en capitaux propres	0,8	(3,2)
Constatation en résultat	(1,2)	(10,1)
Effet des variations de périmètre	(1,9)	2,0
Ecart de conversion et autres mouvements	(2,8)	4,4
Solde de clôture 31 décembre 2022	66,7	(77,0)

(en millions d'euros)	IDA	IDP
Solde d'ouverture au 1er janvier 2021	85,2	(67,5)
Constatation en capitaux propres	(2,0)	(0,6)
Constatation en résultat	(0,6)	(6,9)
Effet des variations de périmètre	(3,6)	0,2
Ecart de conversion et autres mouvements	(7,2)	4,5
Solde de clôture 31 décembre 2021	71,9	(70,2)

Les impôts différés nets par nature sont les suivants :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Ecart d'évaluation	(32,0)	(32,5)
Avantages au personnel	20,1	24,7
Report déficitaire	18,9	22,4
Autres	(17,4)	(12,9)
Solde de clôture au 31 décembre	(10,3)	1,7

5. Notes relatives à l'état de la situation financière consolidée

5.1. Goodwill

Evolution de la valeur comptable par zone géographique

(en millions d'euros)	France	Europe Continentale	Australie	Grande Bretagne	Amérique du Nord	Total
Au 1er janvier 2022	133,4	105,2	32,9	-	12,7	284,1
Acquisition	4,0	2,8	-	-	-	6,8
Cession	-	-	-	-	-	(0,1)
Perte de valeur de la période (1)	-	-	-	-	0,0	0,0
Ecart de conversion et autres	(0,2)	(0,6)	(0,2)	-	0,7	(0,1)
Au 31 décembre 2022	137,2	107,4	32,7	-	13,4	290,7
<i>Dont valeur brute</i>	<i>137,7</i>	<i>114,7</i>	<i>32,9</i>	-	<i>46,6</i>	<i>331,8</i>
<i>Dont amortissement et perte de valeur cumulés</i>	<i>(0,5)</i>	<i>(7,3)</i>	<i>(0,2)</i>	-	<i>(33,1)</i>	<i>(41,1)</i>

(en millions d'euros)	France	Europe Continentale	Australie	Grande Bretagne	Amérique du Nord	Total
Au 1er janvier 2021	133,4	105,4	32,3	-	12,3	283,4
Acquisition	-	-	-	-	-	-
Cession	-	-	-	-	-	-
Perte de valeur de la période	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion et autres	-	(0,2)	0,6	-	0,4	0,8
Au 31 décembre 2021	133,4	105,2	32,9	-	12,7	284,1
<i>Dont valeur brute</i>	<i>133,9</i>	<i>112,5</i>	<i>33,1</i>	-	<i>44,9</i>	<i>324,3</i>
<i>Dont amortissement et perte de valeur cumulés</i>	<i>(0,5)</i>	<i>(7,3)</i>	<i>(0,2)</i>	-	<i>(32,2)</i>	<i>(40,2)</i>

Tests de perte de valeur

Les principales hypothèses retenues pour les tests de perte de valeur sont les suivantes :

Flux de trésorerie

Les flux de trésorerie sont issus du grand plan stratégique établi sur une durée de 5 ans et validé par les organes de direction. Au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance à long terme proche de l'inflation long terme attendue par le Groupe, dans la limite de la durée contractuelle le cas échéant ou à l'infini dans le cas contraire. L'actualisation des flux est effectuée en utilisant des taux appropriés à la nature des activités (voir paragraphe ci-dessous).

Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation utilisé est déterminé à partir du coût moyen du capital reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif testé.

Le coût moyen pondéré du capital a été déterminé par recouplement de deux méthodes : la méthode dite du « Capital Asset Pricing model » (CAPM) et le coût moyen pondéré du capital de sociétés cotées comparables. Compte tenu de ces paramètres, le coût de capital utilisé pour actualiser les flux futurs sont les suivants :

	WACC	
	31/12/2022	31/12/2021
GROUPE KEOLIS	6,80%	5,76%
Royaume-Uni	7,40%	6,20%
Suède	6,20%	5,40%
Canada	7,90%	6,00%
Danemark	6,30%	5,40%
Pays-Bas	6,30%	5,40%
Belgique	7,10%	6,00%
Australie	7,40%	6,30%
Norvège	N/A	5,40%
Etats-Unis	7,90%	6,00%
France	6,80%	5,90%

Ces taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôt appliqués à des flux de trésorerie non fiscalisés, conformément à IAS 36.

Taux de croissance long terme

Les taux de croissance retenus pour les principales UGT ou groupe d'UGT sont les suivants :

	Taux de croissance à l'infini	
	31/12/2022	31/12/2021
GROUPE KEOLIS	2,30%	1,60%
Royaume-Uni	2,30%	1,60%
Suède	2,30%	1,60%
Canada	2,30%	1,60%
Danemark	2,30%	1,60%
Pays-Bas	2,30%	1,60%
Belgique	2,30%	1,60%
Australie	2,30%	1,60%
Norvège	2,30%	1,60%
Etats-Unis	2,30%	1,60%
France	2,30%	1,60%

Sensibilité des valeurs recouvrables

Les tests de sensibilité des regroupements d'UGT ont été réalisés en faisant varier les taux de croissance à long terme ou le WACC (Weighted Average Cost of Capital). Une baisse de 0,5 point du taux de croissance à l'infini laisse une marge positive entre la valeur d'utilité et la valeur comptable pour l'ensemble des unités génératrices de trésorerie.

5.2. Autres immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	Agréments, Brevets et Logiciels	Marques	Droits contractuels	Actifs de concession	Actifs sur contrats (1)	Autres	Total
Au 1er janvier 2022	42,0	0,0	39,8	0,0	16,7	32,0	130,6
Acquisitions	10,6	0,0	0,0	0,0	1,1	8,4	20,1
Cessions et mises hors service	(2,4)	0,0	0,0	0,0	0,0	(1,4)	(3,8)
Amortissements et dépréciations nets	(22,4)	0,0	(4,2)	0,0	(4,0)	(4,2)	(34,9)
Variation de périmètre	0,0	0,0	0,0	0,0	(1,1)	9,1	8,0
Ecart de conversion et autres	2,2	0,0	(0,1)	0,0	(0,0)	(6,9)	(4,7)
Au 31 décembre 2022	30,0	0,0	35,5	0,0	12,6	37,1	115,3
<i>Dont Valeur brute</i>	<i>125,6</i>	<i>6,0</i>	<i>133,6</i>	<i>0,0</i>	<i>37,3</i>	<i>98,5</i>	<i>401,0</i>
<i>Dont Amortissement et perte de valeur cumulés</i>	<i>(95,6)</i>	<i>(6,0)</i>	<i>(98,1)</i>	<i>0,0</i>	<i>(24,7)</i>	<i>(61,4)</i>	<i>(285,7)</i>

(en millions d'euros)	Agréments, Brevets et Logiciels	Marques	Droits contractuels	Actifs de concession	Actifs sur contrats (1)	Autres	Total
Au 1er janvier 2021	53,5	0,0	43,7	-	27,0	20,7	144,9
Acquisitions	18,3	-	(0,0)	-	3,3	10,4	32,0
Cessions et mises hors service	(6,3)	-	-	-	-	0,2	(6,1)
Amortissements et dépréciations nets	(25,6)	-	(4,3)	-	(3,0)	(6,5)	(39,4)
Variation de périmètre	(2,6)	-	-	-	(0,4)	0,4	(2,6)
Ecart de conversion et autres	4,6	0,0	0,5	-	(10,1)	6,9	1,8
Au 31 décembre 2021	42,0	0,0	39,8	-	16,7	32,0	130,6
<i>Dont Valeur brute</i>	<i>121,8</i>	<i>5,6</i>	<i>137,8</i>	-	<i>37,9</i>	<i>97,4</i>	<i>400,4</i>
<i>Dont Amortissement et perte de valeur cumulés</i>	<i>(79,7)</i>	<i>(5,6)</i>	<i>(98,0)</i>	-	<i>(21,2)</i>	<i>(65,3)</i>	<i>(269,8)</i>

(1) cf : Note 2.4.7. pour la définition des actifs sur contrats

5.3. Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Terrains & Aménagements	Constructions	Matériels et outillages	Matériel de transport	Immobilisations en cours	Autres	Total
Au 1er janvier 2022	54,4	71,3	39,1	304,6	14,4	49,7	533,5
Acquisitions	2,3	8,6	7,7	47,2	35,8	23,7	125,4
Cessions et mises hors service	(7,6)	(18,3)	(1,0)	(24,4)	(0,3)	(0,9)	(52,5)
Amortissements nets	(3,3)	(8,2)	(14,3)	(75,1)	-	(20,0)	(120,9)
Variations de périmètre	-	0,2	5,6	0,0	(6,0)	(2,0)	(2,2)
Ecart de conversion et autres mouvements	0,8	2,0	0,7	12,2	(10,1)	2,6	8,2
Au 31 décembre 2022	46,6	55,6	37,9	264,5	33,8	53,1	491,5
<i>Dont Valeur brute</i>	<i>61,6</i>	<i>158,6</i>	<i>152,6</i>	<i>947,6</i>	<i>33,8</i>	<i>191,1</i>	<i>1 545,2</i>
<i>Dont Amortissement et perte de valeur cumulés</i>	<i>(14,9)</i>	<i>(103,0)</i>	<i>(114,7)</i>	<i>(683,1)</i>	-	<i>(138,0)</i>	<i>(1 053,7)</i>

(en millions d'euros)	Terrains & Aménagements	Constructions	Matériels et outillages	Matériel de transport	Immobilisations en cours	Autres	Total
Au 1er janvier 2021	45,0	78,4	40,0	303,9	32,6	95,5	595,3
Acquisitions	4,1	5,7	10,6	88,1	17,0	14,3	139,8
Cessions et mises hors service	(0,1)	(1,5)	(0,7)	(20,1)	(0,3)	(40,6)	(63,3)
Amortissements nets	(2,6)	(11,6)	(11,6)	(80,2)	-	(19,4)	(125,4)
Variations de périmètre	(1,0)	(5,2)	(0,7)	(4,1)	-	(4,7)	(15,7)
Ecart de conversion et autres mouvements	9,0	5,6	1,5	16,9	(35,0)	4,6	2,7
Au 31 décembre 2021	54,4	71,3	39,1	304,6	14,4	49,7	533,5
<i>Dont Valeur brute</i>	<i>67,4</i>	<i>175,6</i>	<i>144,0</i>	<i>978,5</i>	<i>14,4</i>	<i>199,7</i>	<i>1 579,5</i>
<i>Dont Amortissement et perte de valeur cumulés</i>	<i>(13,0)</i>	<i>(104,2)</i>	<i>(104,9)</i>	<i>(673,9)</i>	-	<i>(150,0)</i>	<i>(1 046,0)</i>

5.4. Droits d'utilisation

ACTIF (en millions d'euros)	Terrains et bâtiments	Matériel de transport ferroviaire	Matériel de transport routier	Autres matériels	Total
Au 1er janvier 2022	160,2	50,6	574,7	11,1	796,6
Nouveaux contrats	47,4	-	193,0	2,7	243,1
Cessions et mises hors service	-	-	(0,2)	0,4	0,1
Amortissements et dépréciations nets	(57,1)	(4,6)	(134,0)	(3,7)	(199,4)
Variation de périmètre	(18,3)	-	(44,6)	(0,9)	(63,8)
Ecart de conversion et autres (1)	71,5	-	(4,1)	0,2	67,6
Au 31 décembre 2022	203,6	46,0	584,8	9,8	844,3
Dont Valeur brute	319,3	64,5	1 141,9	18,3	1 543,9
Dont Amortissement et perte de valeur cumulés	(115,7)	(18,5)	(557,1)	(8,5)	(699,7)

(1) Les autres variations correspondent aux impacts de la prolongation des contrats existants (dont 54M€ sur Keolis Sverige)

PASSIF (en millions d'euros)	Dettes de location IFRS 16 > 1 an	Dettes de location IFRS 16 < 1 an	Total
Au 1er janvier 2022	614,3	187,9	802,2
Nouvelles dettes	240,3	2,8	243,1
Remboursements des obligations locatives	0,0	(222,5)	(222,5)
Variation de périmètre	(60,7)	(6,3)	(67,0)
Ecart de conversion et autres (1)	(148,7)	227,7	79,0
Au 31 décembre 2022	645,2	189,9	835,2

(1) Les autres variations correspondent aux impacts de la prolongation des contrats existants (dont 54M€ sur Keolis Sverige)

ACTIF (en millions d'euros)	Terrains et bâtiments	Matériel de transport ferroviaire	Matériel de transport routier	Autres matériels	Total
Au 1er janvier 2021	272,3	443,4	538,2	15,4	1 269,3
Nouveaux contrats	67,8	8,3	187,1	2,4	265,6
Cessions et mises hors service	-	(0,1)	(1,9)	-	(2,0)
Amortissements et dépréciations nets	(58,3)	(40,4)	(147,8)	(3,6)	(250,1)
Variation de périmètre (1)	(135,9)	(353,5)	(17,0)	(3,6)	(510,1)
Ecart de conversion et autres	14,3	(7,0)	16,1	0,5	23,9
Au 31 décembre 2021	160,2	50,6	574,7	11,1	796,6
Dont Valeur brute	291,9	64,5	1 063,6	17,4	1 437,4
Dont Amortissement et perte de valeur cumulés	(131,7)	(13,9)	(488,9)	(6,3)	(640,8)

(1) concernent principalement l'impact de la cession de l'Allemagne pour 264 M€ et la sortie des contrats Wales & Borders pour 223 M€

PASSIF (en millions d'euros)	Dettes de location IFRS 16 > 1 an	Dettes de location IFRS 16 < 1 an	Total
Au 1er janvier 2021	1 076,7	226,4	1 303,1
Nouvelles dettes	256,2	9,3	265,6
Remboursements des obligations locatives	0,0	(246,0)	(246,0)
Variation de périmètre (1)	(519,1)	(25,5)	(544,6)
Intérêts courus sur obligations locatives	-	(1,7)	(1,7)
Ecart de conversion et autres	(199,5)	225,4	25,9
Au 31 décembre 2021	614,3	187,9	802,2

(1) La ligne « variation de périmètre » concernent principalement l'impact de la cession de l'Allemagne pour 298 M€ et la sortie des contrats Wales & Borders pour 223 M€

5.5. Titres mis en équivalence

Le Groupe détient plusieurs participations dans des coentreprises et des entreprises associées, notamment en Grande-Bretagne, consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

La variation du poste au cours de l'exercice s'explique par les éléments ci-dessous :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Valeur d'équivalence à l'ouverture	40,9	55,5
<i>Part du Groupe dans le résultat net</i>	15,9	(11,6)
<i>Dépréciation</i>	0,0	0,0
Quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence	15,9	(11,6)
Variations de juste valeur impactant les capitaux propres	0,0	0,0
Ecarts de conversion	(1,6)	2,7
Distribution de dividendes	(8,8)	(5,3)
Variation de périmètre & autres	1,4	(0,4)
Valeur d'équivalence à la clôture	47,7	40,9

Les éléments financiers résumés sur les co-entreprises significatives sont présentés ci-après à 100 %.

(en millions d'euros)	31/12/2022			31/12/2021		
	<i>Govia et ses filiales *</i>	<i>Autres</i>	<i>Total entreprises associées</i>	<i>Govia et ses filiales</i>	<i>Autres</i>	<i>Total entreprises associées</i>
<i>Actifs non courants</i>	746,0	NA	NA	102,5	NA	NA
<i>BFR net</i>	(649,0)	NA	NA	(30,8)	NA	NA
<i>Actifs courants</i>	459,3	NA	NA	884,6	NA	NA
<i>Total Actif</i>	1 205,3			987,1		
<i>Capitaux propres</i>	95,8	NA	NA	70,0	NA	NA
<i>dont résultat net</i>	42,8	NA	NA	(47,7)	NA	NA
<i>Passifs courants</i>	1 108,3	NA	NA	915,5	NA	NA
<i>Passifs non courants</i>	1,1	NA	NA	1,7	NA	NA
<i>Total passif</i>	1 205,3	NA	NA	987,1	NA	NA
Actif net	95,8	NA	NA	70,0	NA	NA
<i>Réconciliation des données financières avec la valeur des titres MEE :</i>						
Part du Groupe dans l'actif net	33,5	14,2	47,7	24,5	16,4	40,9
Valeur nette comptable des titres MEE	33,5	14,2	47,7	24,5	16,4	40,9

* La clôture des comptes annuels de « Govia et ses filiales » est au 30 juin 2023. Les données présentées correspondent aux comptes clos au 30 juin 2022 non audités.

Dans le cadre des activités de Govia en Angleterre, des contraintes contractuelles imposent aux sociétés opérationnelles de conserver un certain niveau de disponibilités. Au 31 décembre 2022, cette contrainte conduit à qualifier 100% de la trésorerie détenue par Govia au niveau de sa société opérationnelle GTR comme des disponibilités ne pouvant pas être transférées au groupe Go Ahead, actionnaire majoritaire de Govia. Dans ce contexte, la position de trésorerie nette à la clôture est présentée en BFR net.

De plus, selon le nouveau contrat 'National Rail Contract' (NRC), la distribution de dividendes n'est permises que sous certaines conditions et seulement avec l'approbation du DfT.

Ainsi, au 31 décembre 2022, la fraction de l'actif net soumis à ces restrictions détenu par le Groupe Keolis en Angleterre chez Govia s'élève à 24,0 M€ au titre de la franchise GTR sur un total de 33,5 M€.

5.6. Actifs financiers courants et non courants

Au 31 décembre 2022 (en millions d'euros)	Instrument de capitaux Propres évalués à la		Instruments de dette évalués		Dérivés actifs	Actifs financiers de concession	Total
	"Juste valeur" par Résultat	"Juste valeur" par "Autres éléments du Résultat" non recyclables	au coût amorti par résultat	à la "Juste Valeur" par Résultat			
Valeur brute	0,0	10,8	678,7	-	6,9	152,6	849,1
Dépréciation	-	-	(25,3)	-	-	(6,3)	(31,6)
Valeur nette	0,0	10,8	653,3	-	6,9	146,3	817,6
Dont à moins d'un an			5,4		6,9		12,4
Dont à plus d'un an	0,0	10,8	647,9	-	-	146,3	805,2

Au 31 décembre 2021 (en millions d'euros)	Instrument de capitaux Propres évalués à la		Instruments de dette évalués		Dérivés actifs	Actifs financiers de concession	Total
	"Juste valeur" par Résultat	"Juste valeur" par "Autres éléments du Résultat" non recyclables	au coût amorti par résultat	à la "Juste Valeur" par Résultat			
Valeur brute	0,4	10,6	707,1	-	1,3	249,4	968,8
Dépréciation	-	-	(38,8)	-	-	(6,2)	(45,1)
Valeur nette	0,4	10,6	668,2	-	1,3	243,2	923,9
Dont à moins d'un an			5,2		1,3		6,5
Dont à plus d'un an	0,4	10,6	663,0	-	-	243,2	917,4

La diminution des actifs financiers de concession correspond principalement à la sortie du contrat IJssel-Vecht (Pays-Bas) pour -122,7M€.

5.7. Stocks

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Stocks bruts	192,2	183,8
Dépréciations	(1,9)	(1,9)
Stocks nets	190,3	182,0

5.8. Créances d'exploitation et diverses

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Clients	628,5	527,2
Avances et acomptes versés sur commandes	20,8	14,3
Dépréciation des créances clients	(6,5)	(6,3)
Créances d'exploitation	642,8	535,2
Personnel et organismes sociaux	14,7	8,7
Etat et collectivités	177,6	174,7
Charges constatées d'avance	37,9	45,6
Autres (1)	281,3	282,1
Dépréciation des autres débiteurs	(0,8)	(0,7)
Créances diverses	510,7	510,5
TOTAL	1 153,5	1 045,7

(1) En 2022, les autres créances incluent 81 M€ représentant la garantie du Département du Transport Australien sur les droits à congés complémentaires, ces droits figurant au passif dans les dettes envers le personnel. Ces mêmes créances étaient de 84 M€ en 2021.

5.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Analyse par nature

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Disponibilités	576,6	548,3
Placements à court terme	0,7	1,5
Total inscrit à l'actif	577,3	549,8
Concours bancaires et comptes courants passifs	(473,4)	(302,8)
Trésorerie nette	103,9	247,0

Les équivalents de trésorerie comprennent des placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur.

Le Groupe considère que ses Organismes de Placement Collectif en Valeur Mobilière classées par l'Autorité des Marchés Financiers dans la catégorie « monétaire euro » répondent aux critères lui permettant de les classer en équivalents de trésorerie.

Il n'y a pas eu de monétisation de créance au 31 décembre 2022.

5.10. Capitaux propres

Capital social et primes d'émission

Au 31 décembre 2022, le capital social est de 399,8 M€, composé de 33 316 135 actions de nominal 12 euros.

Le Groupe n'est pas soumis dans ses contrats d'endettement à des clauses de ratio d'endettement sur capitaux propres.

Actions propres

Au 31 décembre 2022, Keolis S.A. ne détient pas d'action propre et n'est partie prenante à aucune option d'achat ou de vente portant sur l'action Keolis S.A.

Réserves et résultat distribuable

Au 31 décembre 2022, la société KEOLIS S.A. dispose de réserves et résultat distribuables à hauteur de 137,3 M€. Le bénéfice de l'exercice s'élève à 137,3 M€.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les principales participations ne donnant pas le contrôle proviennent principalement des filiales suivantes : Keolis Downer, KDR Victoria Pty Ltd, Keolis Commuter Services LLC et Australian Transit Enterprises.

Réserves de conversion

Les principaux taux de change contre l'euro utilisés au cours des exercices 2022 et 2021 sont les suivants :

(pour 1 euro)	2022		2021	
	Taux Moyen	Taux clôture	Taux Moyen	Taux clôture
Livre Sterling	0,852761	0,886930	0,859604	0,840280
Dollar australien	1,516692	1,569300	1,574942	1,561500
Couronne danoise	7,439564	7,436500	7,437028	7,436400
Couronne suédoise	10,629575	11,121800	10,146463	10,250300
Couronne norvégienne	10,102606	10,513800	10,163331	9,988800
Dollar US	1,053049	1,066600	1,182740	1,132600
Dollar canadien	1,369491	1,444000	1,482569	1,439300
Roupie indienne	82,686386	88,171000	87,439160	84,229200

5.11. Emprunts et dettes financières

Analyse des dettes financières par nature

En 2022, au niveau d'une filiale de Keolis S.A, un emprunt à taux variable de 40 MUSD, a été renouvelé pour une durée de 3 ans.

Au 31 décembre 2022		
(en millions d'euros)	Montants dans l'état de la situation financière	Taux
Dérivés	3,7	-
Emprunts	30,0	Taux fixes
Emprunts	50,2	Taux variables
Sous-total à moins d'un an	83,8	
Participation des salariés	0,6	Taux fixes
Emprunts	58,9	Taux fixes
Emprunts	137,6	Taux variables
Sous-total à plus d'un an	197,2	
TOTAL (hors passifs financiers de concession)	281,0	

Au 31 décembre 2021		
(en millions d'euros)	Montants dans l'état de la situation financière	Taux
Dérivés	1,2	-
Emprunts	50,2	Taux fixes
Emprunts	103,6	Taux variables
Sous-total à moins d'un an	154,9	
Participation des salariés	0,6	Taux fixes
Emprunts	53,3	Taux fixes
Emprunts	228,7	Taux variables
Sous-total à plus d'un an	282,6	
TOTAL (hors passifs financiers de concession)	437,5	

Analyse des dettes financières par échéance

(en millions d'euros)	2023	2024	2025	2026	2027	2028 à 2033	> 2033	Total
Obligations locatives	190,2	160,0	122,5	100,8	73,5	170,3	17,9	835,2
Dettes financières hors passifs financiers de concession	83,8	30,3	109,6	27,2	9,8	20,3	0,0	281,0

Tableau de variation des dettes financières et des obligations locatives

(en millions d'euros)	31/12/2021	Augmentation	Diminution	Variations de périmètre	Impact de Change	Autres (1)	31/12/2022
Obligations locatives	187,8	16,8	(236,1)	(6,3)	(3,2)	230,9	189,9
Dérivés	1,2	-	-	-	0,0	2,4	3,7
Passifs financiers de concession	2,1	-	-	-	-	-	2,1
Emprunts	153,7	3,1	(132,8)	0,1	(0,9)	56,9	80,1
Sous-total à moins d'un an	344,9	19,9	(368,9)	(6,2)	(4,0)	290,2	275,9
Obligations locatives	614,3	240,3	0,0	(60,7)	(8,9)	(139,8)	645,2
Participation des salariés	0,6	-	-	-	-	0,0	0,6
Dérivés	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers de concession	132,8	32,2	(121,6)	-	0,7	2,0	46,1
Emprunts	282,0	9,6	(45,7)	(0,4)	7,3	(56,2)	196,5
Sous-total à plus d'un an	1 029,7	282,1	(167,3)	(61,2)	(0,8)	(194,0)	888,5
TOTAL	1 374,6	302,0	(536,2)	(67,4)	(4,8)	96,2	1 164,4

(1) Les autres variations correspondent principalement aux impacts de la prolongation des contrats de location existants (dont 54M€ sur Keolis Sverige)

5.12. Actifs et passifs par catégorie

Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IFRS 9, ainsi que leur juste valeur :

31/12/2022			Instruments financiers				Juste valeur			Endettement financier net	
Rubrique au bilan et classes d'instruments	Non courant	Courant	Valeur nette comptable au bilan de la classe	A la juste valeur par capitaux propres	Prêts, créances, dettes au coût amorti	A la juste valeur par résultat	Qualifiés de couverture	Niveau 1	Niveau 2		Niveau 3
<i>En millions d'euros</i>											
Instruments de dettes	647,9	5,4	653,3	-	653,3	-	-	-	653,3	0,0	653,4
Actifs financiers de concession	146,3	-	146,3	-	146,3	-	-	-	146,3	-	-
Sous-total prêts et créances	794,2	5,4	799,7	-	799,7	-	-	-	799,7	0,0	653,4
Instruments de capitaux propres	10,8	-	10,8	10,9	-	0,0	-	-	-	10,9	-
Juste valeur positive des dérivés de couverture *	-	5,5	5,5	-	-	-	5,5	-	5,5	-	5,5
Juste valeur positive des dérivés de transaction	-	1,4	1,4	-	-	1,4	-	-	1,4	-	1,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	577,3	577,3	-	-	577,3	-	0,0	577,3	-	577,3
Total des actifs financiers courants et non courants	805,1	589,7	1 394,7	10,9	799,7	578,8	5,5	0,0	1 383,9	10,9	1 237,6
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	196,5	80,1	276,7	-	276,7	-	-	-	276,5	-	276,5
<i>Sous-total emprunts</i>	<i>196,5</i>	<i>80,1</i>	<i>276,7</i>	-	<i>276,7</i>	-	-	-	<i>276,5</i>	-	<i>276,5</i>
dont :											
- évalués au coût amorti	196,5	80,0	276,5	-	276,7	-	-	-	276,5	-	276,5
- faisant l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- évalués selon l'option "juste valeur"	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Juste valeur négative des dérivés de couverture *	-	0,8	0,8	-	-	-	0,8	-	0,8	-	0,8
Juste valeur négative des dérivés de transaction	-	2,9	2,9	-	-	2,9	-	-	2,9	-	2,9
Emprunts et dettes financières	196,5	83,8	280,3	-	276,7	2,9	0,8	-	280,2	-	280,2
Dettes de trésorerie et trésorerie passive	-	473,4	473,4	-	473,4	-	-	0,0	473,4	-	473,4
Total des passifs financiers courants et non courants	196,5	557,2	753,7	-	750,1	2,9	0,8	0,0	753,6	-	753,6
Endettement financier net du groupe	(451,4)	(32,5)	(483,8)	-	96,7	(575,9)	(4,7)	0,0	(484,0)	(0,0)	(484,0)

31/12/2021			Instruments financiers				Juste valeur			Endettement financier net	
Rubrique au bilan et classes d'instruments	Non courant	Courant	Valeur nette comptable au bilan de la classe	A la juste valeur par capitaux propres	Prêts, créances, dettes au coût amorti	A la juste valeur par résultat	Qualifiés de couverture	Niveau 1	Niveau 2		Niveau 3
<i>En millions d'euros</i>											
Instruments de dettes	663,0	5,2	668,2	-	668,2	-	-	(0,0)	668,2	0,0	668,2
Actifs financiers de concession	243,2	-	243,2	-	243,2	-	-	-	243,2	-	-
Sous-total prêts et créances	906,3	5,2	911,4	-	911,4	-	-	(0,0)	911,4	0,0	668,2
Instruments de capitaux propres	11,0	-	11,0	10,6	-	0,3	-	0,0	-	11,0	-
Juste valeur positive des dérivés de couverture *	-	0,7	0,7	-	-	-	0,7	-	0,7	-	0,7
Juste valeur positive des dérivés de transaction	-	0,7	0,7	-	-	0,7	-	-	0,7	-	0,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	549,8	549,8	-	-	549,8	-	0,0	549,9	-	549,9
Total des actifs financiers courants et non courants	917,4	556,3	1 473,5	10,6	911,4	550,8	0,7	(0,0)	1 462,6	11,0	1 219,4
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	282,0	153,7	435,7	-	435,7	-	-	-	435,7	-	435,7
<i>Sous-total emprunts</i>	<i>282,0</i>	<i>153,7</i>	<i>435,7</i>	-	<i>435,7</i>	-	-	-	<i>435,7</i>	-	<i>435,7</i>
dont :											
- évalués au coût amorti	282,0	153,7	435,7	-	435,7	-	-	-	435,7	-	435,7
- faisant l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- évalués selon l'option "juste valeur"	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Juste valeur négative des dérivés de couverture *	-	0,8	0,8	-	-	-	0,8	-	0,8	-	0,8
Juste valeur négative des dérivés de transaction	-	0,4	0,4	-	-	0,4	-	-	0,4	-	0,4
Emprunts et dettes financières	282,0	154,9	436,9	-	435,7	0,4	0,8	-	436,9	-	436,9
Dettes de trésorerie et trésorerie passive	-	302,8	302,8	-	302,8	-	-	(0,0)	302,8	-	302,8
Total des passifs financiers courants et non courants	282,0	457,7	739,7	-	738,5	0,4	0,8	(0,0)	739,7	-	739,7
Endettement financier net du groupe	(381,1)	(98,6)	(479,6)	-	70,3	(550,1)	0,2	0,0	(479,6)	(0,0)	(479,6)

* exclut la juste valeur des matières premières car ces éléments sont présentés dans 5.13 - Gestion du risque de variation du prix des matières premières

5.13. Gestion des risques et instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer les expositions aux risques de marchés financiers résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement :

- Risque de taux d'intérêts ;
- Risque de change ;
- Risque de matières premières.

Le Groupe détient au 31 décembre 2022 des instruments financiers dérivés :

- éligibles à la comptabilité de couverture et comptabilisés en couverture de flux de trésorerie (CFH) ;
- ou non éligibles à la comptabilité de couverture et comptabilisés en transaction.

Les justes valeurs sont calculées en utilisant les méthodes standard de valorisation et sur la base des conditions de marché "mid-market" communément utilisées sur les marchés. Les données de marché utilisées sont de niveau 2 au sens de la norme IFRS 13.

Les impacts sur la performance et la situation financière des instruments financiers dérivés sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Comptabilité de couverture	Juste valeur au 31/12/2021 (hors primes)	Variation des capitaux propres (réserves recyclables)		Résultat financier latent	Résultat financier réalisé	Primes à payer	Juste valeur au 31/12/2022 (hors primes)	Primes restant à amortir 31/12/2022
			Variation	Recyclage	Variation	Variation			
Sous-Jacent									
Taux	Flux de trésorerie	(0,4)	3,8	0,2	(0,0)		0,5	4,1	(0,0)
Taux	Trading	-	-	-	-		-	-	-
Total Taux		(0,4)	3,8	0,2	(0,0)		0,5	4,1	(0,0)
Change	Flux de trésorerie	0,3	0,7	(0,4)	(0,0)		-	0,6	-
Change	Trading	0,3	-	-	(1,5)		-	(1,3)	-
Total Change		0,5	0,7	(0,4)	(1,6)		-	(0,7)	-
Matières premières	Flux de trésorerie	4,6	24,9	(28,7)	0,2		-	1,0	(0,6)
Matières premières	Trading	(0,1)	-	-	(0,2)		-	(0,3)	-
Total Matières premières		4,5	24,9	(28,7)	(0,0)		-	0,7	(0,6)
Total		4,6	29,5	(28,8)	(1,6)		0,5	4,1	(0,6)

Les instruments financiers dérivés de taux et de change sont inscrits dans l'état de la situation financière pour leur juste valeur pour les montants suivants :

en millions d'euros	31/12/2022			31/12/2021		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Instruments dérivés actifs						
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	-	5,5	5,5	-	0,7	0,7
Dérivés de couverture de juste valeur	-	-	-	-	-	-
Dérivés de transaction	-	1,4	1,4	-	0,7	0,7
Dérivés de couverture des flux d'investissement net à l'étranger	-	-	-	-	-	-
Total instruments dérivés actifs	-	6,9	6,9	-	1,3	1,3
Instruments dérivés passifs						
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	-	0,8	0,8	-	0,8	0,8
Dérivés de couverture de juste valeur	-	-	-	-	-	-
Dérivés de transaction	-	2,9	2,9	-	0,4	0,4
Dérivés de couverture des flux d'investissement net à l'étranger	-	-	-	-	-	-
Total instruments dérivés passifs	-	3,7	3,7	-	1,2	1,2

Le tableau suivant présente, par type de risque, le lien économique entre les instruments dérivés et les éléments couverts :

2022	JV des dérivés	Variation JV des dérivés	Variation JV de l'élément couvert	Inefficacité de la couverture
KSA				
CFH				
Taux	4,1	4,5	(4,5)	0,0
Change	0,6	0,3	(0,3)	-
MP	1,0	(3,6)	3,6	-
Trading				
Taux	-	-	-	-
Change	(1,3)	(1,5)	-	-
MP	(0,3)	(0,2)	-	-

2021	JV des dérivés	Variation JV des dérivés	Variation JV de l'élément couvert	Inefficacité de la couverture
KSA				
CFH				
Taux	(0,4)	1,7	(1,6)	0,1
Change	0,3	0,3	(0,3)	-
MP	4,6	6,5	(6,5)	-
Trading				
Taux	-	0,6	-	-
Change	0,3	(1,2)	-	-
MP	(0,1)	7,3	-	-

Les impacts sur les capitaux propres recyclables (autres éléments du résultat global) se détaillent comme suit :

Capitaux Propres recyclables - en M Euros	
Ouverture au 1 janvier 2021	(4,5)
Recyclé en Résultat	(3,9)
Variation de valeur efficace sur instruments de couverture de flux de	12,0
Couverture de risque de taux	0,6
Couverture de risque de change	0,3
Dont transactions futures couvertes	-
Couverture de risque de prix	11,1
Variation du coût de couverture	-
Couverture de risque de taux	-
Couverture de risque de change	-
Couverture de risque de prix	-
Ecart de change	(0,1)
Clôture au 31 décembre 2021	3,5
Ouverture au 1 janvier 2022	3,5
Recyclé en Résultat	(28,8)
Variation de valeur efficace sur instruments de couverture de flux de	29,4
Couverture de risque de taux	3,8
Couverture de risque de change	0,7
<i>Dont transactions futures couvertes</i>	-
Couverture de risque de prix	24,9
Variation du coût de couverture	-
Couverture de risque de taux	-
Couverture de risque de change	-
Couverture de risque de prix	-
Ecart de change	(0,0)
Clôture au 31 décembre 2022	4,2

Rupture des relations de couverture

Une relation de couverture est rompue dès lors que les conditions d'efficacité ne sont plus remplies au sens de la norme IFRS 9, ou lorsque l'instrument dérivé concerné arrive à échéance, est résilié, ou vendu, ou lorsque l'élément couvert est résilié ou vendu. Par ailleurs, le Groupe peut à tout moment décider de mettre un terme à une relation de couverture. Dans ces cas, la relation de couverture n'est plus applicable.

2022	Soldes des réserves de couverture sur relations de couverture maintenues	Soldes des réserves de couverture sur relations de couverture arrêtées	Réserves de couverture recyclées car l'élément couvert a influé sur le résultat	Réserves de couverture recyclées car l'élément couvert ne se réalise plus
KSA				
CFH				
Taux	3,4	-	0,2	-
Change	0,6	-	(0,4)	-
MP	0,7	-	(28,7)	-

2021	Soldes des réserves de couverture sur relations de couverture maintenues	Soldes des réserves de couverture sur relations de couverture arrêtées	Réserves de couverture recyclées car l'élément couvert a influé sur le résultat	Réserves de couverture recyclées car l'élément couvert ne se réalise plus
KSA				
CFH				
Taux	(0,6)	-	1,2	-
Change	0,3	-	-	-
MP	4,4	-	(4,6)	-

Les instruments de couverture de taux déqualifiés font notamment suite au remboursement de certaines lignes de financement auxquelles des instruments dérivés étaient associés.

Gestion du risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt provient de son endettement financier. Le Groupe couvre le risque de hausse de taux en utilisant des instruments financiers dérivés.

Les instruments financiers dérivés éligibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés en couverture de flux de trésorerie. Les instruments financiers dérivés non éligibles sont comptabilisés en transaction.

La dette nette du Groupe se présente de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts et dettes financières retraités des passifs financiers de concession*	281,0	437,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(103,9)	(247,0)
Intérêts courus non échus à recevoir	(3,3)	(2,9)
Prêts et créances	(642,0)	(670,5)
Dépôts et cautionnements	(8,1)	5,2
Dérivés actifs	(6,9)	(1,3)
Participation des salariés	(0,6)	(0,6)
Endettement financier net	(483,8)	(479,6)

*y compris participation des salariés

L'endettement financier net est un indicateur interne à Keolis. Il exclut les obligations locatives générées par l'application de la norme IFRS 16 (y compris les dettes de location financement qui ont été intégralement reclassées en obligations locatives en application de la norme IFRS 16) et les engagements de rachats de participations ne donnant pas le contrôle. Il exclut également les passifs financiers de concession.

Le Groupe est soumis à la variabilité des taux d'intérêt sur la partie de son endettement financier net à taux variable.

La ventilation par taux des emprunts et dettes financières, avant et après prise en compte des instruments dérivés (de couverture et de transaction), se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Structure initiale de la dette		Structure après couverture	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Taux fixe	89,6	104,0	196,6	217,3
Taux variable	191,4	333,5	84,4	220,2
Total des emprunts et dettes	281,0	437,5	281,0	437,5

Analyse de la sensibilité :

Au 31 décembre 2022, sur la base de la structure de la dette au 31 décembre 2022, une variation de la courbe de taux d'intérêt de +/- 50 points de base sur la durée de vie résiduelle de la dette (maximum 10 ans) impacterait le coût de l'endettement financier de la manière suivante :

<i>en millions d'euros</i>	+50 bp P&L	+50 bp Recyclable reserves	-50 bp P&L	-50 bp Recyclable reserves
Instruments financiers à taux variable (après prise en compte des couvertures de JV)	67,0	-	(67,0)	-
Dettes en juste valeur sur option	-	-	-	-
Dérivés non qualifiés de couverture	-	-	-	-
Dérivés qualifiés en couverture de flux de trésorerie	(46,1)	412,7	(11,2)	(326,1)
Sensitivity analysis	20,9	412,7	(78,2)	(326,1)

Les instruments financiers dérivés sont inscrits dans l'état de la situation financière à leur juste valeur pour les montants suivants :

	JUSTE VALEUR AU BILAN 31/12/2022					JUSTE VALEUR AU BILAN 31/12/2021				
	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	Couverture des flux d'investissement net à l'étranger	TOTAL	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	Couverture des flux d'investissement net à l'étranger	TOTAL
<i>en millions d'euros</i>										
Swaps receveurs de taux fixe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swap payeurs de taux fixe	1,9	-	-	-	1,9	0,0	-	-	-	0,0
Options de taux	3,0	-	-	-	3,0	0,4	-	-	-	0,4
Instruments dérivés actifs	4,9	-	-	-	4,9	0,4	-	-	-	0,4
Swaps receveurs de taux fixe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swap payeurs de taux fixe	-	-	-	-	-	0,9	-	-	-	0,9
Options de taux	0,8	-	-	-	0,8	-	-	-	-	-
Instruments dérivés passifs	0,8	-	-	-	0,8	0,9	-	-	-	0,9
Position nette taux	4,1	-	-	-	4,1	(0,4)	-	-	-	(0,4)

Les montants nominaux des instruments financiers dérivés sont détaillés ci-dessous :

	31/12/2022		31/12/2021	
	Dettes nettes long terme	Dettes nettes court terme	Dettes nettes long terme	Dettes nettes court terme
<i>en millions d'euros</i>				
Swaps receveurs de taux fixe	-	-	-	-
Swaps payeurs de taux fixe	29,8	34,7	72,9	-
Swaps d'index	-	-	-	-
Options de taux	18,8	23,8	40,4	-

Au 31 décembre 2022, les échéances des instruments financiers dérivés de couverture des risques de taux portent sur les années 2023 à 2027. Pour les couvertures synthétiques composées de plusieurs instruments, nous ne considérons que le nominal couvert.

Gestion du risque de change

Le Groupe met en place des prêts ou emprunts intra-groupe libellés en devises étrangères et enregistrés en comptes courants. Afin de couvrir le risque de change qui en résulte, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés qui lui permettent de figer les cours de change des prêts ou emprunts intra-groupe, à hauteur de 100% des montants nominaux exposés sur un plan économique.

Le Groupe réalise également des investissements dans des entités étrangères. Afin de gérer le risque de change induit par ces investissements, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour des montants limités, l'objectif de gestion étant dans ce cas de préserver le cours de change de référence défini pour l'année.

Enfin, le Groupe effectue des achats d'actifs libellés en devises étrangères. Afin de couvrir les potentielles évolutions des cours de change entre la signature du contrat d'achat des actifs et leur

livraison effective, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés lui permettant de figer ou limiter le risque d'évolution des cours.

Une partie des instruments financiers dérivés détenus par le Groupe est éligible à la comptabilité de couverture d'investissement net au sens de la norme IFRS 9, une autre partie est éligible à la comptabilité de couverture de flux de trésorerie au sens de la norme IFRS 9, et une dernière partie est comptabilisée en transaction. Au 31 décembre 2022, il n'y a pas d'instrument financier de couverture d'investissement net.

Les instruments financiers dérivés sont inscrits dans l'état de la situation financière pour leur juste valeur pour les montants suivants :

	JUSTE VALEUR AU BILAN 31/12/2022					JUSTE VALEUR AU BILAN 31/12/2021				
	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	Couverture des flux d'investissement net à l'étranger	TOTAL	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	Couverture des flux d'investissement net à l'étranger	TOTAL
<i>en millions d'euros</i>										
Swaps cambistes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de devises	0,1	-	1,0	-	1,1	-	-	0,7	-	0,7
Achat à terme de devises	0,5	-	0,5	-	0,9	0,1	-	-	-	0,1
Vente à terme de devises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options sur devises	-	-	-	-	-	0,1	-	-	-	0,1
Instruments dérivés actifs	0,6	-	1,4	-	2,0	0,2	-	0,7	-	0,9
Swaps de devises	-	-	2,7	-	2,7	-	-	0,4	-	0,4
Achat à terme de devises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Vente à terme de devises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options sur devises	-	-	-	-	-	(0,1)	-	-	-	(0,1)
Instruments dérivés passifs	-	-	2,7	-	2,7	(0,1)	-	0,4	-	0,3
Position nette s/devises	0,6	-	(1,3)	-	(0,7)	0,3	-	0,3	-	0,5

Les instruments financiers dérivés couvrent notamment les opérations en devises suivantes : AED, AUD, CAD, DKK, GBP, SEK, USD.

Au 31 décembre 2022, l'ensemble des échéances des instruments financiers dérivés de change porte sur l'année 2023.

Gestion du risque de variation du prix des matières premières

Dans le cadre de son activité opérationnelle, le Groupe est exposé à un risque de fluctuation de prix de certaines matières premières, en particulier de gazole. Le Groupe couvre ce risque en utilisant des instruments financiers dérivés. Sur un plan économique, Keolis a couvert 82% des volumes budgétés de gazole exposés en 2022.

Les instruments financiers dérivés de matières premières éligibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés en couverture de flux de trésorerie au sens de la norme IFRS 9. Les instruments financiers dérivés non éligibles sont comptabilisés en transaction.

Les instruments financiers dérivés sont inscrits dans l'état de la situation financière à leur juste valeur pour les montants suivants :

	JUSTE VALEUR AU BILAN 31/12/2022				JUSTE VALEUR AU BILAN 31/12/2021			
	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	TOTAL	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	TOTAL
<i>en millions d'euros</i>								
Swaps s/produits pétroliers	3,5		-	3,5	3,9		-	3,9
Swaptions s/ produits pétroliers	-		-	-	-		-	-
Achats à terme d'électricité	-		-	-	-		-	-
Tunnels - actif	0,9	-	-	0,9	1,1	-	-	1,1
Instruments dérivés sur matières premières actifs	4,4	-	-	4,4	5,0			5,0
Swaps s/produits pétroliers	2,8		0,3	3,1	0,1		0,1	0,2
Tunnels - passif	0,7		-	0,7	0,3		-	0,3
Achats à terme d'électricité	-		-	-	-		-	-
Instruments dérivés sur matières premières passifs	3,5	-	0,3	3,7	0,4		0,1	0,5
Position nette sur matière	1,0	-	(0,3)	0,7	4,6	-	(0,1)	4,5

Au 31 décembre 2022, les échéances des instruments financiers dérivés de matières premières représentent un volume de 59 788 tonnes (contre 53 155 tonnes au 31 décembre 2021).

Risque de contrepartie

Les transactions qui génèrent potentiellement un risque de contrepartie pour le Groupe sont essentiellement :

- les placements de liquidités ;
- les instruments financiers dérivés ;
- les créances clients.

En 2013, le Groupe a défini et mis en place une procédure de risque de contrepartie vis-à-vis des contreparties bancaires de ses placements et instruments financiers dérivés. Cette procédure s'articule autour des principes ci-dessous :

- Définition de trois catégories au sein desquelles sont réparties les contreparties bancaires du Groupe :
 - Banques Autorisées ;
 - Banques sous surveillance ;
 - Banques Non Autorisées.

Ces catégories sont définies en fonction de facteurs propres aux banques (rating) ou à Keolis S.A. (financement du Groupe) ;

- Les placements de liquidités, les instruments financiers dérivés, ne sont traités qu'avec des contreparties appartenant à la catégorie « Banques Autorisées » ;
- Le portefeuille de placements de liquidités respecte des limites de pondération ;
- La "juste valeur à risque" (juste valeur en faveur du Groupe) du portefeuille d'instruments financiers dérivés fait l'objet d'un suivi régulier, de manière à répartir le risque sur les différentes contreparties ;
- Les banques et les catégories font l'objet d'un suivi régulier.

Si une banque, contrepartie du Groupe, sort de la catégorie « Banques autorisées », le portefeuille d'instruments financiers dérivés fait l'objet d'une restructuration de manière à respecter de nouveau le critère de catégorie.

Au 31 décembre 2022 :

- tous les placements réalisés et tous les instruments financiers dérivés détenus par le Groupe ont été conclus avec des contreparties bancaires de la catégorie « Banques Autorisées » ;
- l'analyse des justes valeurs à risque montre qu'aucun risque de contrepartie significatif n'est à signaler.

Enfin, les calculs d'ajustement de juste valeur au crédit / au débit en fonction du risque de contrepartie, requis par la norme IFRS 13, montrent que l'impact du risque de contrepartie sur la valorisation des portefeuilles d'instruments financiers dérivés du Groupe est négligeable.

Risque de liquidité

Au 31 décembre 2022, la ligne de crédit syndiquée disponible, confirmée et non tirée, est de 670 M€. Cette ligne de crédit est disponible au niveau de Groupe Keolis S.A.S. et de Keolis SA.

En 2022, au niveau d'une filiale de Keolis SA, un emprunt à taux variable de 40 MUSD a été renouvelé le 30 septembre 2022 pour une durée de 3 ans.

Le tableau suivant présente le profil de remboursement des lignes de Keolis SA (hors ligne de crédit syndiquée), ainsi que le profil de la charge d'intérêts prévisionnelle correspondante après prise en compte des instruments financiers dérivés de couverture de taux.

(en millions d'euros)	< =1an	2 ans	3 à 5 ans	> 5 ans
Dettes financières	11,1	26,1	57,2	0,0
Charge de la dette	(1,0)	(0,6)	(0,3)	-
dont couvertures de taux	0,6	0,4	0,4	-

La charge d'intérêts prévisionnelle de la dette est calculée sur la dette brute, sur la base des taux d'intérêt en date du 31 décembre 2022, auxquels s'ajoute la marge de crédit du Groupe.

Le Groupe s'assure de sa capacité à faire face à ses engagements financiers. Pour ce faire, le Groupe établit chaque année un tableau prévisionnel des flux de trésorerie pluriannuels visant à déterminer les besoins de financement et leur saisonnalité.

5.14. Provisions

Analyse par nature

(en millions d'euros)						
	31/12/2022			31/12/2021		
	A plus d'un an	A moins d'un an	Total	A plus d'un an	A moins d'un an	Total
Retraites	45,7	13,1	58,8	51,3	11,7	63,0
Autres avantages accordés aux salariés	18,5	1,8	20,3	26,9	2,2	29,1
Risques sociaux et fiscaux	22,9	30,9	53,9	22,3	36,2	58,5
Pertes sur contrats	17,4	1,8	19,2	13,8	0,9	14,8
Gros entretiens et remise en état	0,2	7,3	7,5	2,5	5,1	7,6
Autres	18,4	7,2	25,7	10,3	6,7	17,0
Total	123,3	62,1	185,4	127,2	62,8	189,9

Variations de l'exercice

(en millions d'euros)						
	01/01/2022	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	Autres mouvements	31/12/2022
Retraites	63,0	5,9	(7,5)	0,0	(2,6)	58,8
Autres avantages accordés aux salariés	29,1	0,0	(8,9)	-	0,1	20,3
Risques sociaux et fiscaux	58,5	14,2	(15,9)	(0,1)	(2,9)	53,9
Pertes sur contrats	14,8	12,7	(8,4)	-	0,2	19,2
Gros entretiens et remise en état	7,6	2,6	(0,0)	-	(2,6)	7,5
Autres	17,0	19,3	(13,5)	0,3	2,6	25,7
Total	189,9	54,7	(54,3)	0,2	(5,1)	185,4

Au 31 décembre 2022, les reprises de provisions de 54,3 M€ se répartissent en reprises utilisées pour un montant de 40,6 M€. Les reprises de provisions sans utilisation s'élèvent à 13,7 M€.

Retraites et avantages assimilés

Le montant des obligations comptabilisées dans l'état de la situation financière s'analyse comme suit:

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Obligations inscrites au passif de l'état de la situation financière :		
Retraites et avantages postérieurs à la retraite	58,5	63,0
Autres avantages accordés aux salariés	20,3	29,1
Total	78,8	92,1
Dont :		
· Non Courant	63,9	78,2
· Courant	14,9	13,9

Retraites et avantages postérieurs à la retraite

Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses économiques retenues pour l'évaluation des obligations relevant de régimes à prestations définies sont les suivantes :

	31/12/2022	31/12/2021
(en pourcentage)	France	France
Taux d'actualisation	3,28	0,56
Taux d'augmentation des salaires	4,44	4,06
Taux de rendement attendu des actifs	3,28	0,56

Les actifs des régimes sont composés comme suit :

(millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
	France	France
Actions	0	0
Obligations	0,1	0,2
Immobilier	0	0
Autres	0	0

La sensibilité aux taux d'actualisation est la suivante, par rapport aux hypothèses retenues :

(millions d'euros)	Engagement net 31/12/2022	Coût des services 2023	Coût financier 2023
taux d'actualisation affecté de -0,5%	60,9	4,7	1,5
taux d'actualisation (hypothèse de base)	58,7	4,5	1,7
taux d'actualisation affecté de +0,5%	57,0	4,2	1,9

Obligations inscrites dans l'état de la situation financière

Les obligations comptabilisées dans l'état de la situation financière s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Valeur actualisée des obligations non financées	57,4	61,8
Valeur actualisée des obligations financées	1,3	1,5
Valeur actualisée des obligations totales	58,7	63,3
Juste valeur des actifs des régimes	(0,2)	(0,3)
Valeur actuelle nette des obligations comptabilisées	58,5	63,0

Analyse de la variation des obligations et des actifs de couverture

La valeur actualisée des obligations s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Valeur actualisée des obligations à l'ouverture de l'exercice	63,3	74,0
Coût des services rendus	5,5	5,8
Coût financier (y compris Franchise Adjustment)	0,3	0,1
Prestations payées	(7,5)	(7,8)
Contributions des salariés	-	-
Modifications de régimes	0,1	-
Ecarts actuariels	(10,3)	(0,9)
Ecarts de conversion et changement de méthodes (1)	-	(8,7)
Effet des variations de périmètre	7,7	0,5
Effet des réductions et liquidations	-	0,2
Valeur actualisée des obligations à la clôture de l'exercice	58,7	63,3

(1) Au 31/12/2021, la ligne « Ecarts de conversion et changement de méthodes » comprend -8.8 M€ lié au changement de méthode comptable de l'IFRIC.

La juste valeur des actifs s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Juste valeur des actifs des régimes à l'ouverture	0,3	0,3
Rendement implicite des actifs	-	-
Ecart actuariels sur le rendement des fonds	-	-
Contributions de l'employeur	-	-
Contributions des salariés	-	-
Prestations payées	(0,2)	-
Ecart de conversion	-	-
Effet des variations de périmètre	-	-
Effet des réductions et liquidations	-	-
Juste valeur des actifs des régimes à la clôture	0,2	0,3

Les écarts actuariels relatifs aux changements d'hypothèses et aux gains et pertes d'expérience sont les suivants :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Impact des changements d'hypothèses	(11,0)	(1,8)
Pertes et (gains) d'expérience	(1,0)	(2,1)
Modification d'horizon	1,7	2,9
Ecarts actuariels de l'exercice	(10,3)	(0,9)

La répartition des obligations et des actifs par zone géographique s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2022	
	France	Total
Valeur actualisée de l'obligation	58,7	58,7
Juste valeur des actifs du régime	(0,2)	(0,2)
Valeur actuelle nette de l'obligation	58,5	58,5

Charge de l'exercice

Le montant de la charge comptabilisée en résultat se compose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Coût des services rendus	5,5	5,8
Coût financier	0,3	0,1
Rendement implicite des actifs	(0,0)	(0,0)
Modifications de régime	0,1	-
Effet des réductions et liquidations	-	0,2
Charge totale comptabilisée dans le compte de résultat	5,9	6,1

Le coût des services rendus est comptabilisé en charges de personnel.

Le coût financier et le rendement attendu des actifs du régime ont été comptabilisés respectivement en charges financières et produits financiers.

Variation de l'obligation nette inscrite au passif de l'état de la situation financière

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Provision à l'ouverture	63,0	73,7
Entrée de périmètre	7,7	0,5
Charge de l'exercice	5,9	6,1
Utilisations (Prestations/Cotisations payées)	(7,4)	(7,8)
Dotations / (Reprise) sur capitaux propres	(10,3)	(0,9)
Ecart de conversion et autres variations (1)	(0,2)	(8,7)
Provision à la clôture	58,5	63,0

(1) Au 31/12/2021, la ligne « autres variations » comprend -8.8 M€ lié au changement de méthode comptable de l'IFRIC.

La variation du cumul des dotations/ (reprises) sur capitaux propres est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Cumul des dotations / (reprises) à l'ouverture	(27,3)	(26,4)
Ecart actuariels de l'exercice	(10,3)	(0,9)
Franchise Adjustment y compris écart de conversion	-	-
Cumul des dotations / (reprises) à la clôture	(37,7)	(27,3)

Les variations pour l'année en cours et pour les 3 périodes précédentes :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Valeur actualisée de l'obligation de prestations définies	58,7	63,3	74,0	79,6
Juste valeur des actifs du régime	(0,2)	(0,3)	(0,3)	(0,6)
Excédent ou (déficit) du régime	58,5	63,0	73,7	79,0
Ajustements liés à l'expérience	(1,0)	(2,1)	(0,7)	(2,5)
Modification d'horizon	1,7	2,9	0,2	(78,9)

Autres avantages accordés au personnel

Description des engagements et hypothèses actuarielles

Les autres avantages accordés au personnel sont composés des médailles du travail des salariés employés en France et des frais médicaux des employés partis en pré-retraite aux Etats-Unis. Ces régimes ne sont pas financés par des actifs externes (contrats d'assurance). Les obligations résultant de régimes à prestations définies ont été évaluées selon des méthodes, des hypothèses identiques à celles retenues pour des régimes de retraite.

Les écarts actuariels relatifs aux changements d'hypothèses et aux gains et pertes d'expérience sont immédiatement reconnus dans l'état des charges et des produits de l'exercice.

Analyse de la variation des obligations

(millions d'euros)	01/01/2022	Dotations	Reprises	Var° périmètre	Autres	31/12/2022
France - médailles du travail	15,1	2,0	(0,8)	0,4	(9,3)	7,5
USA - frais médicaux des salariés retraités	14,1		(0,8)		(0,3)	12,9
Total	29,2	1,1	(0,8)	0,4	(9,6)	20,4

5.15. Dettes d'exploitation et diverses

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Clients : avances et acomptes reçus	70,9	101,3
Fournisseurs et comptes rattachés	699,0	624,9
Fournisseurs d'immobilisations	86,5	85,0
Dettes sur le personnel	564,6	551,7
Etat et collectivités	120,1	103,7
Produits constatés d'avance	193,3	199,3
Autres	237,5	260,3
Total	1 972,1	1 926,2

6. Engagements hors état de la situation financière et obligations contractuelles

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Lignes de crédit non utilisées	39,7	31,3
Cautions reçues en garantie	14,3	14,4
Total des engagements et cautions reçus	54,0	45,7
Cautions données en garantie d'achat	-	-
Cautions données en garantie d'exploitation	1 229,4	1 496,6
Sûretés accordées	-	-
Total des engagements et cautions donnés	1 229,4	1 496,6

Les droits de sillons (i.e. les droits d'accès aux rails) sont compris dans la ligne Cautions données en garantie d'exploitation pour un montant de 1,2 M€ au 31 décembre 2022 contre 1,7 M€ au 31 décembre 2021.

7. Litiges et passifs éventuels

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes relatives aux litiges en cours sont réexaminées de façon continue. En particulier, les litiges et procédures contentieuses en cours, notamment avec l'administration fiscale ou relatives à des recours sur appels d'offres, sur l'exécution de contrats ou sur garanties de passif ont fait l'objet par la direction d'un examen avec ses conseils ou avocats afin d'en refléter le risque sur la valorisation des actifs ou passifs.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les risques sont évalués à la juste valeur et font l'objet, dès lors qu'une sortie de ressources est probable, d'une provision à la clôture (cf. 5.14).

Le groupement de transporteurs Optile, dont Keolis est membre, est concerné par la décision du Conseil d'Etat relative à la récupération de subventions accordées par le Conseil Régional de l'Ile-de-France au motif qu'il aurait bénéficié du régime d'aides d'Etat de manière illégale. Le dispositif ayant été jugé compatible avec le marché intérieur, mais non notifié à la Commission, par arrêt rendu en date du 18.03.2020, le Conseil d'Etat a demandé à la région Ile-de-France de « prendre les mesures nécessaires pour assurer le paiement, par chaque entreprise ayant exercé une activité sur un marché ouvert à la concurrence et ayant bénéficié du régime d'aides illégalement mis à exécution, des montants correspondants aux intérêts...que l'entreprise aurait acquitté si elle avait dû emprunter... ». Le 8 juillet 2021, la Région Ile-de-France a adressé une lettre aux filiales du Groupe Keolis pour procéder à l'exécution de la décision du Conseil d'Etat du 18 mars 2020 dans laquelle il apparaît que le montant des intérêts à récupérer pourrait s'avérer non significatif dans le cadre de ce litige. Keolis a adressé le 4 Janvier 2022 une réponse à la Région en coordination avec le syndicat Optile. Compte tenu de ces éléments, et en l'absence de retour, Keolis n'a pas provisionné ce risque au 31 décembre 2022.

Les sociétés Govia Thameslink Railway Limited (GTR) et London South Eastern Railway (LSER) et leur société mère Govia Limited (Govia), détenue à 35% par Keolis UK, ont été impliquées dans trois actions collectives pour abus de position dominante dont deux relatives à la mise à disposition d'informations

tarifaires en zone frontalière (LSER et GTR) (les « Actions 1 et 3 ») et une relative aux pratiques en matière de tarification (GTR) (l'«Action 2 »).

Les sociétés mères de LSER (Govia Limited (Govia), The Go-Ahead Group Limited (Go-Ahead) et Keolis UK sont parties aux réclamations et il est allégué qu'elles sont conjointement et solidairement responsables avec LSER et GTR des actions de leurs filiales.

Les Actions 1 et 2 ont été certifiées par le Tribunal de la concurrence (TASC), les 19 octobre 2021 et 25 juillet 2022 respectivement. Cela signifie que les recours ont été jugés recevables.

Le 24 novembre 2021, l'Action 2 a été déposée, alléguant que GTR abuse d'une position dominante par le biais de ses pratiques tarifaires sur la ligne principale de Brighton.

Les procédures sur le fonds n'en sont encore qu'à leurs débuts suite à leur certification. Elles vont maintenant faire l'objet d'échanges contradictoires et d'audiences devant le TASC.

Celui-ci a indiqué que l'Action 2 ferait l'objet d'un procès en deux phases, la première intervenant fin 2023, et que le Ministère des Transports (DfT) était fondé à intervenir, conformément à ses souhaits. La conduite future des Actions 1 et 3, y compris la question de savoir si elles seront entendues conjointement, et si le DfT pourrait être autorisé à intervenir, sera déterminée lors d'une audience du TASC conjointe avec GTR et LSER prévue le 22 mars 2023.

Il n'y a pas de précédent juridique concernant ce type d'actions collectives, ou la façon dont elles seraient évaluées si elles étaient jugées valides, de sorte qu'aucune disposition n'a été prise en relation avec ces actions.

Par conséquent, Keolis UK ne peut pas faire une estimation fiable du passif éventuel ou des répercussions sur les flux de trésorerie à l'égard de ces actions au moment de la publication du présent rapport.

8. Transactions avec les parties liées

Keolis S.A. est détenu à 100,0 % par GROUPE KEOLIS S.A.S., lui-même détenu à hauteur de 69,69 % par SNCF Participations et de 30,00 % par la Caisse de Dépôt et Placement du Québec.

La SNCF est une société nationale à capitaux publics (société anonyme) dont le capital est intégralement détenu par l'Etat français.

8.1. Transactions avec GROUPE KEOLIS S.A.S. et le Groupe EFFIA

Les transactions avec Groupe Keolis S.A.S. correspondent essentiellement aux prestations de direction générale.

Les transactions avec le Groupe EFFIA correspondent à de la sous-traitance.

Ces transactions sont réalisées dans des conditions normales de marché.

8.2. Transactions avec les coentreprises et entreprises associées

Les transactions avec les coentreprises et entreprises associées sont réalisées selon des conditions normales du marché.

8.3. Rémunération des dirigeants clés du Groupe

Les dirigeants clés du Groupe sont définis comme étant les mandataires sociaux de KEOLIS S.A. et les membres du Comité Exécutif. Les rémunérations et autres avantages à court terme de ces dirigeants se sont élevés à 4,1 M€ en 2022 contre 3,8 M€ en 2021.

Il n'y a pas de jetons de présence alloués aux membres des organes d'administration et de direction du Groupe.

Il n'existe pas d'avance ni crédit alloué aux membres de organes d'administration et de direction du Groupe.

9. Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

10. Périmètre de consolidation

10.1. Filiales

Nom	Méthode d'intégration	% d'intérêt	Pays
Aerobag	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Aerolis	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Aéroport Angers Marcé	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Airelle	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Autocars Delion SAS	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Autocars Eschenlauer	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Autocars et Transports Grindler	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Autocars Striebig	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Autocars Trans-Azur	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Cars de Bordeaux	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Cars Verts Voyages *	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Compagnie du Blanc Argent	Globale (IG)	99.43	FRANCE
Cykleo	Globale (IG)	100.00	FRANCE
GEP Vidal	Globale (IG)	100.00	FRANCE
GR4 Crolles	Globale (IG)	48.00	FRANCE
Holding Rochette Participations Montverdun	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Holding Striebig	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Institut Keolis	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Agde	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Agen	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Aile	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Aile Foncière	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Alès	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Alpes Maritimes	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Amiens	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Angers	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Argenteuil Boucles de Seine	Globale (IG)	100.00	FRANCE

Keolis Armor	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Arras	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Artois	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Atlantique	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Auch	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Aude	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Autocars Planche	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Baie des Anges	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Bassin d'Arcachon	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Bassin de Pompey	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Bassin de Thau	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Beaune	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Besançon Mobilités	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Blois	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Bordeaux	Globale (IG)	99.99	FRANCE
Keolis Bordeaux Métropole	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Bordeaux Métropole Mobilité *	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Boulogne sur Mer	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Bourgogne	Globale (IG)	99.50	FRANCE
Keolis Bus Verts	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Caen	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Caen Mobilités	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Calvados	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Camargue	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Châlons-en-Champagne	Globale (IG)	99.24	FRANCE
Keolis Chambéry	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Château Thierry	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Châteauroux	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Châtelleraut	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Chaumont	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Chauny-Tergnier	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Chauny-Tergnier-La Fère scolaire	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Cherbourg	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis CIF	Globale (IG)	99.99	FRANCE
Keolis Conseil et Projets	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Contrôle et Humanisation	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Côte Basque - Adour	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Côte d'Opale	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Creil	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Dijon	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Dijon Mobilités	Globale (IG)	70.00	FRANCE
Keolis Dijon Multimodalité *	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Dole	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Drouais	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis en Cévennes	Globale (IG)	99.19	FRANCE
Keolis Epinal	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Eure et Loir	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Flandre Maritime	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Fouache	Globale (IG)	100.00	FRANCE

Keolis Garonne	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Gascogne	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Gironde	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Grand Bassin de Bourg-en-Bresse	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Grand Nancy	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Haguenau	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Hainaut Valenciennois *	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Haut-Bugey	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Languedoc	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Laval	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Lille	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Lille Métropole	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Littoral	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Lorient	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Lyon	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Manche	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Maritime Brest	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Marmande	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Marne	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Méditerranée	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Menton Riviera	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Métropole Orléans	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Mobilité Essonne *	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Mobilité Paris	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Mobilité Roissy	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Mobilité Seine et Marne	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Mobilité Val-de-Marne	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Montargis	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Montluçon	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Montluçon Mobilités	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Mont-Saint-Michel *	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Morlaix	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Moulins	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Narbonne	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Nevers	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Nîmes	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Nord	Globale (IG)	99.99	FRANCE
Keolis Normandie Seine	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Obernai	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Oise	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Oise 2	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Orléans	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Orly Airport	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Orly Rungis	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Ouest Val-de-Marne	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Pays d'Aix	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Pays d'Artois	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Pays des Volcans	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Pays Dolois	Globale (IG)	100.00	FRANCE

Keolis Pays du Forez	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Pays Nancéien	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Pays Normands	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Perpignan Méditerranée *	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis PMR Rhône	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Porte de l'Isère *	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Porte des Alpes	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Portes du Dauphiné	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Portes et Val de Brie *	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Pyrénées	Globale (IG)	97.11	FRANCE
Keolis Quimper	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Rennes	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Réseau Départemental Sud Oise	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Riom	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Roissy Services Aéroportuaires	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Saintes	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Salon-de-Provence	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Seine Essonne	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Seine et Oise Est	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Seine Maritime	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Seine Sénart	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Seine Val-de-Marne	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Solutions	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Somme	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Sophia Antipolis	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Sud Allier	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Sud Lorraine	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Tarbes Lourdes Pyrénées	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Territoires Nancéiens	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Thionville-Fensch	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Touraine	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Tours	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Tours Access	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Travel Services	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Trois Frontières	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Urbest	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Val d'Oise	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Val de Saône	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Val d'Essonne 2 Vallées *	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Val d'Yerres Val de Seine *	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Val Hainaut	Globale (IG)	96.32	FRANCE
Keolis Vélizy	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Vélizy Vallée de la Bièvre *	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Versailles	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Vesoul	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Villefranche-sur-Saône	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Voyages	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Westeel	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Yvelines	Globale (IG)	100.00	FRANCE

KO Haguenau	Globale (IG)	100.00	FRANCE
KO Porte de l'Isère	Globale (IG)	100.00	FRANCE
KORRIVA	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Les Cars du Bassin de Thau	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Les Coccinelles	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Les Courriers Catalans	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Les Courriers Du Midi	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Les Kangourous 2	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Monts Jura Autocars	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Ormont Transports	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Orset Investissement	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Pacific Car	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Phocéens Cars	Globale (IG)	100.00	FRANCE
STEFIM	Globale (IG)	100.00	FRANCE
SAP Cariane Provence	Globale (IG)	100.00	FRANCE
SATRVAM	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Sodetrav	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Société Rennaise Transports et Services	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Société Transports Robert	Globale (IG)	100.00	FRANCE
TPR	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Transports de la Brière	Globale (IG)	95.00	FRANCE
Transports Evrard	Globale (IG)	100.00	FRANCE
TRAM	Globale (IG)	100.00	FRANCE
TRANSBUSEVRY	Globale (IG)	55.62	FRANCE
Transkeo T11	Globale (IG)	51.00	FRANCE
Transkeo T13	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Transport Daniel MEYER	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Transports Pagès *	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Voyages Autocars Services	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Voyages Chargelègue	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Schloemer Verkehrsbetrieb GmbH	Globale (IG)	100.00	ALLEMAGNE
Striebig Deutschland	Globale (IG)	100.00	ALLEMAGNE
Striebig GmbH	Globale (IG)	100.00	ALLEMAGNE
Australian Transit Enterprises Pty Ltd	Globale (IG)	51.00	AUSTRALIE
Hornibrook Bus Lines Pty Ltd	Globale (IG)	51.00	AUSTRALIE
Hornibrook Transit Management Pty Ltd	Globale (IG)	51.00	AUSTRALIE
KD Hunter Pty Ltd	Globale (IG)	51.00	AUSTRALIE
KD Northern Beaches Pty Ltd	Globale (IG)	51.00	AUSTRALIE
KDR Gold Coast Pty Ltd	Globale (IG)	51.00	AUSTRALIE
KDR Victoria Pty Ltd	Globale (IG)	51.00	AUSTRALIE
Keolis Australie Pty	Globale (IG)	100.00	AUSTRALIE
Keolis Downer	Globale (IG)	51.00	AUSTRALIE
Keolis Downer Adelaide	Globale (IG)	51.00	AUSTRALIE
Keolis Downer Bus and Coachlines Property Pty Ltd	Globale (IG)	51.00	AUSTRALIE
Keolis Downer Bus and Coachlines Pty Ltd	Globale (IG)	51.00	AUSTRALIE
Keolis Downer South Australia	Globale (IG)	51.00	AUSTRALIE
Link SA Pty Ltd	Globale (IG)	51.00	AUSTRALIE
Path Transit Pty Ltd	Globale (IG)	51.00	AUSTRALIE
South West Transit Pty Ltd	Globale (IG)	51.00	AUSTRALIE

Southlink Pty Ltd	Globale (IG)	51.00	AUSTRALIE
Autobus Dony	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Autobus Lienard	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Cardona-Deltenre	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Cars Gembloutois	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
CINTRA	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
CINTRAL	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Compagnie des Autobus Liégeois	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
De Turck BVBA	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Eurobus Holding	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Eurobussing Brussels	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Eurobussing Wallonie	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Flanders Bus	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Garage du Perron	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Gino Tours	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Heyerick	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Keolis Vlaanderen	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Keolis Belgium	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Modern Toerisme NV	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
NV Autobusbedrijf Bronckaers	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
NV Autobussen De Reys	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Nice Traveling SPRL	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
NV Aotocars De Boeck	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Picavet	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Reniers & C°	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
SADAR	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Satracom	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Sophibus	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
SPRL Taxis Melkior	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
SPRL Voyages F. Lenoir	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
STACA (KBO)	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
T.C.M. Cars	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Transports Penning	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Trimi	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Van Rompaye NV	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Keolis Canada Inc	Globale (IG)	100.00	CANADA
Keolis Grand River LP	Globale (IG)	100.00	CANADA
Keolis China	Globale (IG)	100.00	CHINE
Keolis Shangai	Globale (IG)	100.00	CHINE
Keolis Wuhan	Globale (IG)	100.00	CHINE
Keolis Côte d'Ivoire *	Globale (IG)	100.00	COTE D'IVOIRE
Keolis Danmark	Globale (IG)	100.00	DANEMARK
Etablissement Abu Dhabi	Globale (IG)	100.00	EMIRATS ARABES UNIS
Keolis -MHI Rail Management and Operation LLC	Globale (IG)	70.00	EMIRATS ARABES UNIS
Keolis Middle East DMCC	Globale (IG)	100.00	EMIRATS ARABES UNIS
Keolis España	Globale (IG)	100.00	ESPAGNE
Keolis America Inc.	Globale (IG)	100.00	ETATS UNIS
Keolis Commuter Services LLC	Globale (IG)	60.00	ETATS UNIS
Keolis Rail Service America	Globale (IG)	100.00	ETATS UNIS

Keolis Rail Service Virginia	Globale (IG)	100.00	ETATS UNIS
Keolis Transit America	Globale (IG)	100.00	ETATS UNIS
Keolis Amey Consulting Ltd	Globale (IG)	64.00	GRANDE BRETAGNE
Keolis Amey Operations/Gweithrediadau Keolis Amey Limited – the Operating Entity	Globale (IG)	64.00	GRANDE BRETAGNE
Keolis Amey Wales Cymru Limited – the Operating Delivery Partner	Globale (IG)	60.00	GRANDE BRETAGNE
Keolis UK	Globale (IG)	100.00	GRANDE BRETAGNE
Keolis-Amey Docklands Ltd	Globale (IG)	70.00	GRANDE BRETAGNE
KeolisAmey Metrolink	Globale (IG)	60.00	GRANDE BRETAGNE
Nottingham Trams Ltd	Globale (IG)	80.00	GRANDE BRETAGNE
Keolis Hyderabad Mass Rapid Transit System Private Limited	Globale (IG)	100.00	INDE
Keolis Ré *	Globale (IG)	100.00	LUXEMBOURG
Kilux	Globale (IG)	100.00	LUXEMBOURG
Keolis Mobilities BV	Globale (IG)	100.00	PAYS BAS
Keolis Nederland BV (ex-Syntus)	Globale (IG)	100.00	PAYS BAS
Keolis Asia Pte.Ltd.	Globale (IG)	100.00	SINGAPOUR
Keolis Nordic	Globale (IG)	100.00	SUEDE
Keolis Spår AB	Globale (IG)	100.00	SUEDE
Keolis Sverige	Globale (IG)	100.00	SUEDE
Terminal G *	Globale (IG)	100.00	SUEDE

*** dont entrées dans le périmètre en 2022 (rappel ci-dessous)**

Nom	Méthode d'intégration	% d'intérêt	Pays
Cars Verts Voyages	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Bordeaux Métropole Mobilité	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Dijon Multimodalité	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Hainaut Valenciennois	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Mobilité Essonne	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Mont-Saint-Michel	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Perpignan Méditerranée	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Porte de l'Isère	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Portes et Val de Brie	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Val d'Essonne 2 Vallées	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Val d'Yerres Val de Seine	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Vélizy Vallée de la Bièvre	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Transports Pagès	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Côte d'Ivoire	Globale (IG)	100.00	COTE D'IVOIRE
Keolis Ré	Globale (IG)	100.00	LUXEMBOURG
Terminal G	Globale (IG)	100.00	SUEDE

Sociétés sorties du périmètre en 2022

Nom	Méthode d'Intégration (avant sortie)	% d'intérêt (avant sortie)	Pays
Keolis Blois Mobilités	Globale (IG)	100.00	FRANCE

Keolis Brest	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Centre	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Charente Maritime	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Côte d'Azur	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Laval Mobilités	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Oyonnax	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Pays de Montbéliard	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Saint Malo	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Saintes Mobilités	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Vichy	Globale (IG)	100.00	FRANCE
KO Nevers	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Loisirs et Voyages	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Santa Azur	Globale (IG)	100.00	FRANCE
SCAC	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Société d'Exploitation de l'Aéroport Dole Jura	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Train Bleu St Marcellin	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Voyages Monnet	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Autobus Dujardin	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Eltebe	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Voyages Nicolay	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Keolis Norge AS	Globale (IG)	100.00	SUEDE

10.2 Co-entreprises et entreprises associées

Nom	Méthode d'Intégration	% d'intérêt	Pays
Albatrans	Mise en équivalence (ME)	36.20	FRANCE
CTCOP	Mise en équivalence (ME)	50.00	FRANCE
Hello Paris	Mise en équivalence (ME)	50.00	FRANCE
Hello Paris Participations	Mise en équivalence (ME)	50.00	FRANCE
Hello Paris Services	Mise en équivalence (ME)	50.00	FRANCE
Orgebus	Mise en équivalence (ME)	50.00	FRANCE
RDK France	Mise en équivalence (ME)	50.00	FRANCE
Scodec	Mise en équivalence (ME)	35.00	FRANCE
TICE	Mise en équivalence (ME)	19.00	FRANCE
Trans Pistes	Mise en équivalence (ME)	40.00	FRANCE
Transports de l'agglomération de Metz Métropole	Mise en équivalence (ME)	25.00	FRANCE
Shangai Keolis Public Transport Operation Management Co.	Mise en équivalence (ME)	49.00	CHINE
First / Keolis Holdings Limited	Mise en équivalence (ME)	45.00	GRANDE BRETAGNE
First / Keolis Transpennine	Mise en équivalence (ME)	45.00	GRANDE BRETAGNE
First / Keolis Transpennine Holding Ltd	Mise en équivalence (ME)	45.00	GRANDE BRETAGNE
Govia	Mise en équivalence (ME)	35.00	GRANDE BRETAGNE
Govia Thameslink Railway Limited	Mise en équivalence (ME)	35.00	GRANDE BRETAGNE
London Midland	Mise en équivalence (ME)	35.00	GRANDE BRETAGNE
London&South Eastern Railway - LSER	Mise en équivalence (ME)	35.00	GRANDE BRETAGNE
New Southern Railway	Mise en équivalence (ME)	35.00	GRANDE BRETAGNE

Southern Railway Ltd	Mise en équivalence (ME)	35.00	GRANDE BRETAGNE
Thameslink Rail Limited	Mise en équivalence (ME)	35.00	GRANDE BRETAGNE
RDK LLC (Qatar)	Mise en équivalence (ME)	50.00	QATAR
RKH Qitarat LLC	Mise en équivalence (ME)	30.50	QATAR